

G R O U P E
GO sport

Rapport annuel **2007**



Numéro 3

Numéro 3 français de la distribution d'articles de sport, Groupe GO Sport compte 368 points de vente, emploie près de 6 000 personnes et a réalisé, au travers des enseignes GO Sport et Courir, un chiffre d'affaires de 773 M€ HT en 2007.

GO Sport a validé en 2007 un nouveau positionnement pour devenir l'enseigne référente du sportif urbain sur les trois cibles principales : l'homme pratiquant le sport, la femme active et l'ado des marques. Avec 126 magasins en France répartis dans les centres-villes, centres commerciaux et zones d'activité commerciales, GO Sport affirme son partenariat avec les grandes marques internationales à travers le sport pratique, loisir et style de vie. Courir, l'enseigne « accélérateur de la mode baskets » continue de développer une offre d'exclusivités à travers les chaussures, le textile et l'accessoire. Groupe GO Sport a accéléré son implantation internationale tout en maintenant son activité en Europe, notamment en Belgique et Pologne.

Sommaire

- 2 Entretien avec François Neukirch, Directeur général
- 5 Administration de la société
- 6 Actions engagées en 2007 / Plan d'actions 2008
- 8 Les chiffres clés
- 8 L'action Groupe GO Sport
- 10 Les implantations du Groupe
- 14** **GO Sport**
- 20** **Courir**
- 25 Rapport financier

168

magasins

80%

du chiffre d'affaires



L'enseigne multispecialiste du sport, selectionneur du meilleur des marques.

- Fondée en 1978.
- Implantations : centre commerciaux, ZAC, centres-villes.
- Surface de vente moyenne : 1500 m².
- Concept commercial : libre-service et vente assistée.
- Offre : pratiques sportives, chaussures et textile.

200

magasins dont 3 Moviesport

20%

du chiffre d'affaires

COURIR

L'enseigne spécialiste, accélérateur de la mode baskets.

- Fondée en 1980.
- Implantations : centres commerciaux, centres-villes.
- Surface de vente moyenne : 100 m².
- Concept commercial : vente assistée.
- Offre : chaussures, textile et accessoires.

Entretien



avec François Neukirch, Directeur général

1 - Quelles ont été les performances du Groupe en 2007 ?

F.N. / Les résultats sont contrastés selon les enseignes du Groupe et les différentes zones d'implantation. GO Sport Pologne a enregistré une hausse de chiffre d'affaires de 25,8 % à parc de magasins comparable. Il faut également souligner la très bonne tenue de Courir en France, avec, pour la troisième année consécutive, une forte progression du chiffre d'affaires à parc de magasins comparable (+ 5,5 % en 2007, + 13 % en 2006, + 17 % en 2005). Ces bonnes performances n'ont cependant pas été suffisantes pour compenser la baisse de 3 % du chiffre d'affaires de GO Sport à parc de magasins comparable. Stabilisé à 773,1 M€, le chiffre d'affaires HT du Groupe est en hausse de 0,2 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant s'est amélioré de 8,5 M€, passant de - 11,9 M€ à - 3,4 M€. Enfin, le résultat net qui s'élève à + 12,9 M€ est en augmentation de 25,1 M€, grâce notamment à la plus-value réalisée sur la cession des murs de six de nos magasins.

2 - Comment analysez-vous ces résultats ?

F.N. / Après un premier semestre très difficile, le marché du sport en France s'est sensiblement restauré en deuxième partie d'année. Sur 2007, sa progression en valeur est d'environ 3 %. Nous sommes donc en sous-performance. Pour GO Sport France, la baisse de chiffre d'affaires s'explique par la faible performance des produits saisonniers au premier semestre, le recul des ventes d'articles de sports collectifs après une année 2006 marquée par la Coupe du monde de football, et l'impact des grèves du mois de novembre sur l'activité des magasins de la région parisienne. Nous constatons également un effritement de notre prix de vente moyen par article. Concernant GO Sport Pologne, le plan d'actions lancé il y a un an commence à porter ses fruits. L'offre a été rationalisée, la supply chain renforcée par un entrepôt centralisé, et notre marque propre est montée en puissance. Quant à Courir, le nouveau concept basé sur l'exclusivité est un succès : 60 % de nos ventes sont réalisées grâce aux Very Important Baskets.

3 - Selon vous, quels ont été les faits marquants de l'année écoulée ?

F.N. / Nous avons, dès le second semestre 2007, engagé des chantiers de fond comme la catégorisation de notre offre. L'objectif est de mieux valoriser nos atouts tout en réduisant l'exposition de nos points plus faibles. Nous avons ainsi développé les rayons les plus rentables en termes de chiffre d'affaires et de marge - le running, le textile, les articles de sport en club - et réduit ou supprimé les rayons sous-performants comme la pêche ou la plongée technique. La réorganisation de la centrale d'achats permet par ailleurs

d'améliorer la planification, de réduire le nombre de fournisseurs et d'optimiser ainsi notre force de négociation. Nous avons également décidé de fermer une quinzaine de boutiques Courir et trois magasins GO Sport non contributifs. Parallèlement, nous avons procédé à 11 ouvertures de point de vente GO Sport – 6 magasins au nouveau concept et 5 franchisés, et trois pour Courir. Enfin, nous avons remodelé 26 magasins en 2007. À la fin de cette année, 19 % du parc GO Sport et 30 % du parc Courir sont renouvelés.

4 - Quel est l'objectif de ces initiatives ?

F.N. / Notre priorité est le retour dès que possible à la rentabilité du Groupe et ces actions lancées en 2007 contribuent à la réalisation de cet objectif. Nous misons également sur un positionnement plus lisible en nous affirmant partenaire des marques, avec une offre et une image plus « mode », plus urbaines que nos concurrents. L'ensemble des chantiers ouverts en 2007 – amélioration de la structure des coûts de la société par l'assainissement des stocks, maîtrise des charges d'exploitation, réorganisation de la supply-chain et rationalisation des investissements – nous met sur la voie d'une expansion rentable.

5 - Quelles sont vos priorités stratégiques pour 2008 ?

F.N. / Il s'agit de maintenir nos efforts pour assurer le retour à la rentabilité, et ce, dans les meilleurs délais. Concrètement, cela signifie que nous allons poursuivre la catégorisation des rayons selon leur potentiel et redimensionner les assortiments, les surfaces, le merchandising de chacun de nos magasins. Notre marque propre va évoluer sensiblement pour devenir une véritable alternative – tout en préservant l'image prix –, et monter progressivement en gamme. Nous allons également adapter notre offre magasin par magasin, en fonction du potentiel de la zone de chalandise. Dans le domaine de la communication, des actions plus efficaces et mieux ciblées seront organisées par le biais de la radio et de la presse gratuite. Pour dynamiser l'image de GO Sport, nous lancerons des nouveautés et exclusivités lors de vastes opérations commerciales, à l'image des opérations « V.I.B. » de Courir. La poursuite de la réorganisation des achats et de la supply chain constitue une autre de nos priorités stratégiques destinée notamment à assurer un meilleur suivi de nos engagements, à ajuster les besoins en temps réel pour garantir la disponibilité des best-sellers et augmenter la part des produits permanents réassortissables. Ces mesures nous permettront de réduire nos stocks et d'améliorer la rotation. De plus, nous allons progressivement déployer notre nouveau système d'information, SAP, afin d'optimiser notre réactivité et notre productivité.

Suite entretien

6 - Le parc de magasins va-t-il changer de physionomie en 2008 ?

F. N. / Certainement, car nous allons geler les ouvertures de magasins GO Sport France en 2008 et réallouer les investissements en donnant la priorité au remodeling des points de vente à fort potentiel de chiffre d'affaires et de rentabilité. Concernant notre enseigne Courir, la politique de passage des magasins au nouveau concept va se poursuivre avec un objectif de 15 ouvertures par an sur les deux à trois prochaines années. La reprise de l'expansion en Pologne devrait par ailleurs donner lieu à une ou deux ouvertures supplémentaires en 2008. Enfin, nous comptons développer et soutenir le réseau de franchisés.

7 - Quelle sera votre politique en termes de services aux clients ?

F. N. / Il nous faut capitaliser sur des bases fortes : accueillir, vendre, construire des gammes, livrer des magasins, communiquer et accroître la fidélisation de nos clients en augmentant le contenu et les services de la carte de fidélité, en renforçant les opérations commerciales spécifiques aux porteurs de la carte, en développant la carte de financement lancée au début de l'année 2008. Plus globalement, il s'agit de replacer le client au cœur des préoccupations de l'entreprise. Pour cela, nous allons améliorer la compétence de nos équipes en doublant nos efforts de formation.

Administration de la société

CONSEIL ADMINISTRATION

Pierre Letzelter

Président du conseil d'administration

Gérard Basini

Didier Carlier
Représentant de la société Omnium
de Commerce et de Participations ⁽¹⁾

André Crestey ⁽¹⁾

Jean-Paul Giraud

Yves Guichard

Gérard Kœnigheit

Représentant de la société M.F.D. Finances

Michel Savart

Représentant de la société Rallye ⁽¹⁾

Catherine Soubie

Représentante de la société Matignon Sablons ⁽²⁾



COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young Audit

Représenté par Monsieur Nicolas Sabran

KPMG Audit

Représenté par Madame Catherine Chassaing

COMITÉ DE DIRECTION

François Neukirch

Directeur général

Dénes Almasy de Zsadany

Directeur financier
et systèmes d'information

Frédéric Becquart

Directeur des achats

Denis Deumier

Directeur supply chain

Dominique Prévost

Directeur des opérations

Laurent Hanot

Directeur des ressources humaines

Matthieu Wallaert

Directeur marketing, communication
et développement durable

(1) Renouvellements proposés à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2008.
(2) Nomination proposée à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2008.

Actions engagées en 2007

En 2007, Groupe GO Sport a réduit les pertes opérationnelles de façon significative et a intensifié les chantiers mis en œuvre depuis plusieurs années pour retrouver un business model pérenne et rentable.

Le plan d'actions amorcé, qui s'articule autour de la réorganisation de l'offre, l'optimisation des achats et de la logistique, la rationalisation du réseau de magasins, le recentrage des équipes de vente sur la satisfaction du client et une communication axée sur le trafic, va être poursuivi et renforcé en 2008.

Repositionnement de l'offre produits GO Sport

Le chantier de repositionnement de l'offre GO Sport s'est accéléré depuis le printemps 2007, avec la montée en puissance de la marque propre et la mise en œuvre d'une nouvelle catégorisation des produits. L'offre est désormais concentrée sur quatre catégories, déterminées selon la rentabilité et l'attractivité des produits, qui permettent de classer l'ensemble des 27 rayons achats. Chacune de ces catégories se voit affecter un rôle et une place dans le magasin afin d'optimiser l'aspect marchand. Les rayons les plus générateurs de chiffre d'affaires et de marge se voient attribuer une place privilégiée. D'autres rayons comme le vélo, dégageant une marge plus modeste, mais qui sont porteurs du positionnement de l'enseigne et générateurs de trafic, conservent une place importante dans les lieux de pratique forte. Enfin, les rayons à faible marge et qui ne suscitent pas de trafic voient leur présence restreinte à un nombre limité de magasins.

La réduction significative du nombre de références ainsi que celle du nombre de fournisseurs ont également été poursuivies, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre et de positionner les marques selon l'appétence du client.

GO Sport a continué de s'affirmer comme l'enseigne des grands événements sportifs, lors de la Coupe du monde de rugby 2007 avec des actions commerciales dans un grand nombre de magasins, des partenariats avec les grandes marques, et un important relais dans les médias.

Réorganisation des achats et réduction des stocks

La structure achats a été réorganisée afin d'optimiser la stratégie fournisseurs du Groupe (concentration des achats, réduction du nombre de fournisseurs et amélioration de la planification des achats). En Pologne, GO Sport a mis en place un entrepôt centralisé pour améliorer la gestion des approvisionnements. Pour réduire les surstocks accumulés depuis plusieurs années, l'enseigne a entamé au cours du second semestre 2007 des opérations de déstockage massif, notamment grâce aux braderies, qui ont permis de réduire significativement les stocks de 10% pour GO Sport France, de 20% pour GO Sport Pologne et de 6% pour Courir.

Enfin, la migration du système d'information vers SAP a démarré, l'achèvement du projet étant prévu pour 2009.

Rationalisation et modernisation du parc magasin

En 2007, 3 magasins GO Sport, 15 magasins Courir et 2 Moviesport, non rentables pour le Groupe, ont été fermés. Par ailleurs, les remodelings ont été poursuivis. Désormais, 19% des magasins GO Sport sont renouvelés, contre 30% du parc total chez Courir.

Reprise et intensification de la communication

La volonté affichée de reprendre la parole dans les médias s'est faite en deux temps pour GO Sport. Au cours du premier semestre 2007, l'enseigne a lancé une campagne de communication en télévision, destinée à soutenir les produits de marque propre ainsi que les marques internationales. Les résultats ont été probants en termes de perception client, mais il y a eu relativement peu d'impact sur le trafic et le chiffre d'affaires. Au second semestre, GO Sport a privilégié les médias de trafic, comme la radio et la presse gratuite. Les résultats ont été positifs, malgré l'effet pénalisant des grèves de novembre.

Pour Courir, les campagnes de communication ont été également intensifiées, avec notamment la réalisation d'un nouveau spot TV sur les exclusivités « V.I.B. », diffusé au cinéma et en télévision. D'autre part, plusieurs campagnes de communication, en particulier en affichage et sur Internet, ont été financées par les grandes marques internationales partenaires de Courir.

Développement à l'international

Le chiffre d'affaires du Groupe à l'international a continué de progresser, grâce à la Pologne qui a réalisé une année exceptionnelle. La forte croissance de plus de 31% du chiffre d'affaires de la Pologne a compensé la stagnation de celui de la Belgique. Le Groupe a développé et renforcé ses contrats de franchise, en ouvrant de nouveaux magasins, en particulier à La Réunion et aux Émirats arabes unis.

Plan d'actions 2008

- > Affirmer le nouveau positionnement de l'offre GO Sport
- > Développer l'excellence opérationnelle du réseau
- > Poursuivre la réorganisation des achats et de la supply chain
- > Maîtriser le développement en France et poursuivre une croissance rentable

En 2008, Groupe GO Sport devrait voir l'ensemble de ses grands chantiers porter leurs fruits. La poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions devrait permettre d'assurer le retour à la rentabilité.

Affirmer le nouveau positionnement de l'offre GO Sport

Différenciant, ce positionnement doit s'exprimer fortement dans l'offre produits, avec la montée en gamme de la marque propre, et à travers la mise en place de la nouvelle catégorisation visant à rationaliser les rayons selon leur potentiel. GO Sport s'appuiera sur les rayons « cœur de métier » où l'enseigne est légitime et renforcera les rayons où l'offre est bien perçue par les clients, aussi bien en marque propre qu'en marques internationales (running, football ou textile homme). Enfin, l'assortiment des gammes est à adapter en fonction du potentiel et de la zone de chalandise des magasins, situés en centre-ville, en zone d'activité commerciale ou en centre commercial.

Développer l'excellence opérationnelle

Le Groupe souhaite revenir aux fondamentaux du commerce, en replaçant le client au centre des préoccupations et des actions de GO Sport. L'accueil, la disponibilité, le conseil, la vente complémentaire, sont autant de « basiques métiers » que l'enseigne doit réinventer. Cela lui permettra de restaurer son image de conseil et de retrouver ainsi la confiance de ses clients.

Poursuivre la réorganisation des achats et de la supply chain

GO Sport a, depuis quelques années, accumulé des surstocks à chaque fin de saison. Pour traiter cette problématique en amont, GO Sport s'est fixé pour objectif la réduction du parc fournisseurs afin de concentrer les achats, l'amélioration de la planification des achats et le suivi dynamique des engagements, notamment pour assurer la disponibilité des best-sellers. Réduire les stocks et améliorer leur rotation demeure au rang des priorités du Groupe, qui poursuivra en 2008 le travail déjà accompli en 2007, par l'arrêt du surengagement des achats, la prolongation des braderies et la création de magasins de déstockage.

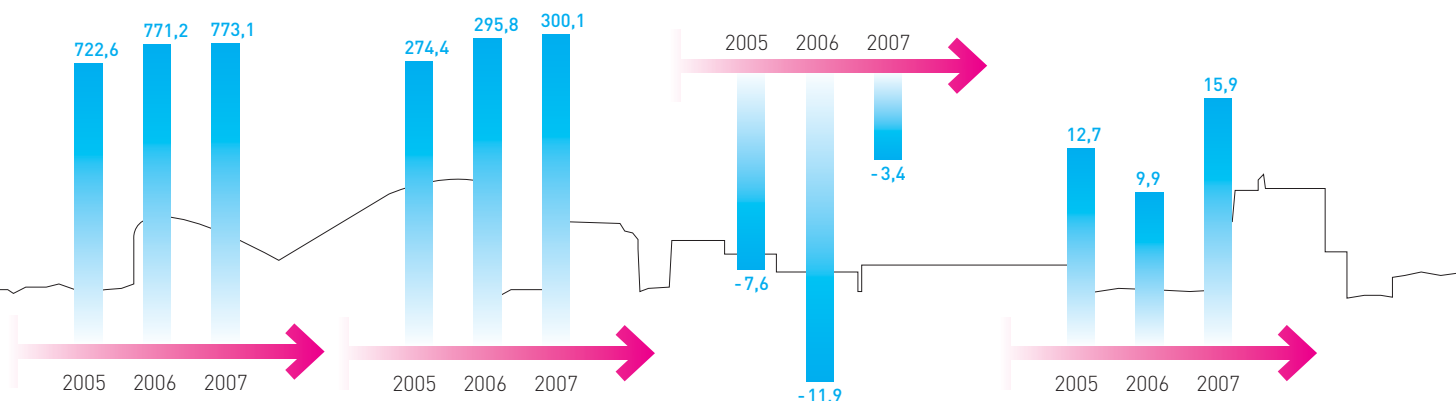
Maîtriser le développement et poursuivre une expansion rentable

Afin de retrouver un business model rentable, le Groupe a décidé de suspendre en 2008 les opérations de développement du réseau GO Sport sur la France et de réallouer les investissements en priorité au remodeling des magasins à fort potentiel de chiffre d'affaires et de rentabilité.

2008 sera en revanche l'année de la reprise de l'expansion en Pologne et du développement de Courir. Les résultats très encourageants obtenus dans les nouveaux magasins de l'enseigne incitent le Groupe à accélérer les ouvertures et les remodelings. Enfin, le développement et le soutien du réseau franchisé seront poursuivis.

Chiffres clés

Comptes consolidés



CHIFFRE D'AFFAIRES HT

(en millions d'euros)

Le chiffre d'affaires HT de Groupe GO Sport s'élève à 773,1 M€, en croissance de 0,2%.

MARGE COMMERCIALE

(en millions d'euros)

La marge commerciale progresse de 4,3 M€ en 2007 sous l'effet d'une amélioration du taux de marge de 0,5 point à 38,8% du chiffre d'affaires HT.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)

(en millions d'euros)

Le ROC s'établit à - 3,4 M€, contre - 11,9 M€, en amélioration de 8,5 M€ grâce au gain de marge et à la réduction des charges d'exploitation.

EBITDA*

(en millions d'euros)

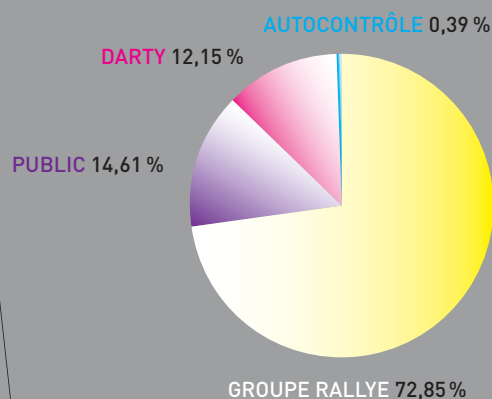
L'EBITDA s'élève à 15,9 M€, contre 9,9 M€ en 2006, en progression de 6 M€.

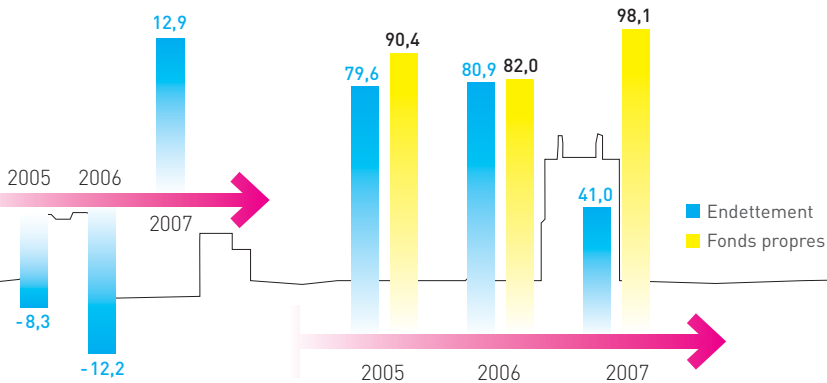
* EBITDA = ROC + Dotations aux amortissements opérationnels courants.

L'action Groupe GO Sport

Le titre Groupe GO Sport est coté sur Eurolist, compartiment B. La capitalisation boursière au 31 décembre 2007 s'élevait à 230,4 M€.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2007





RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)

Le résultat net, qui intègre 23,1 M€ de plus-value après impôts sur la cession des murs de 6 magasins, s'élève à 12,9 M€ en hausse de 25,1M€.

ENDETTEMENT NET ET FONDS PROPRES

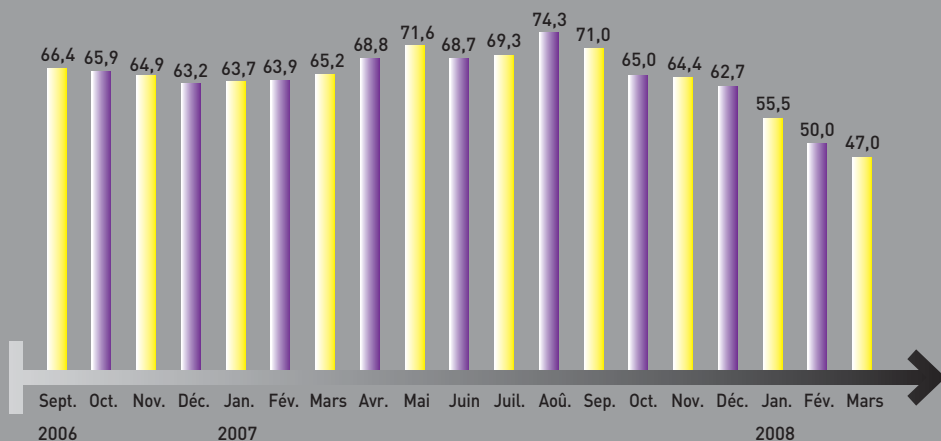
(en millions d'euros)

L'endettement net s'élève à 41 M€, en diminution de 39,9 M€, sous l'effet principalement de la cession des murs. Les fonds propres sont de 98,1 M€.

ÉVOLUTION DE L'ACTION GO SPORT

Cours au 31/12/2007	60,99 €
Plus bas de l'année 2007	60,50 €
Plus haut de l'année 2007	77,00 €
Nombre de titres échangés	187 972
Capitaux échangés	12 768 k€

ÉVOLUTION DU COURS MOYEN DE L'ACTION DE SEPTEMBRE 2006 À MARS 2008

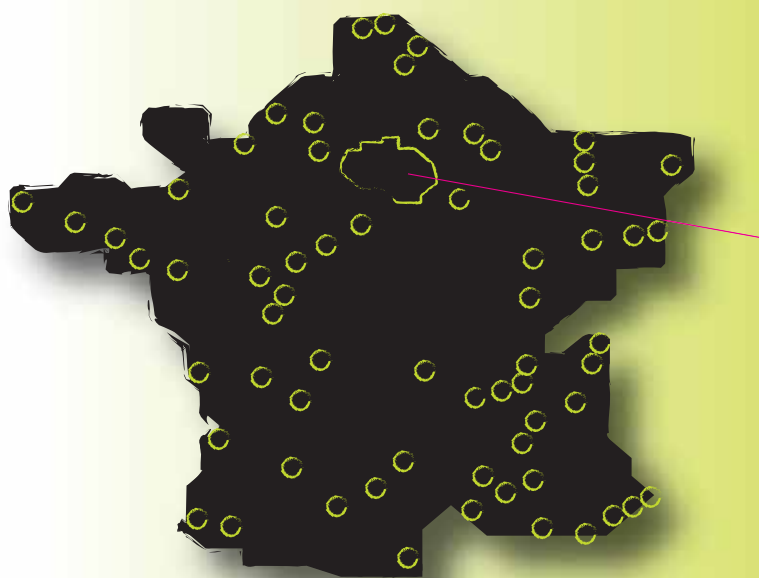


Les implantations du Groupe

AU 31 DÉCEMBRE 2007

Une couverture
nationale très large

GO Sport



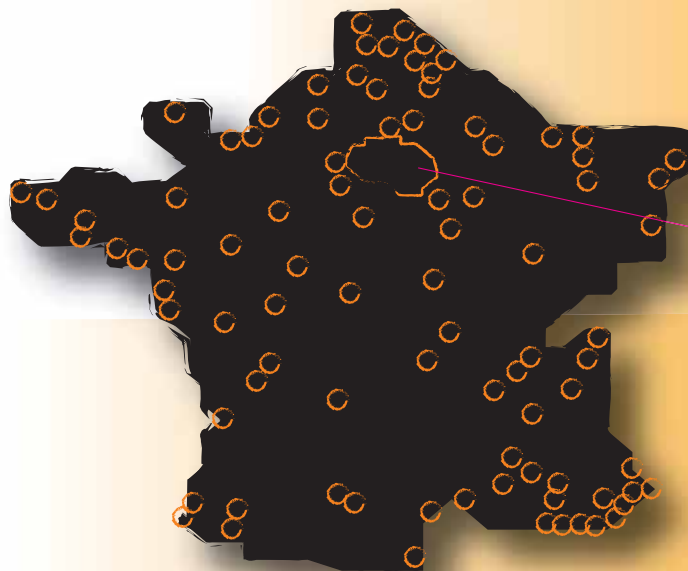
126 magasins en France

dont **38** à Paris et en région parisienne



Au cours de l'année 2007, Groupe GO Sport a continué d'ouvrir des magasins en France métropolitaine et outre-mer, notamment à Livry-Gargan, Metz-Sémécourt ou à La Réunion. Ces implantations représentent des surfaces moyennes de 1 500 m² dans lesquelles s'exprime toute l'offre GO Sport, et notamment la pratique sportive avec le cycle, ou l'outdoor avec la randonnée. La région parisienne a fait l'objet d'un certain nombre de remodelings au nouveau concept GO Sport développé en 2006. Concernant Courir, 1 magasin ouvert en 2007 et 22 magasins remodelés ont pu bénéficier du nouveau concept développé par Christophe Pillet. Ces magasins ont surperformé sur le plan commercial.

Courir



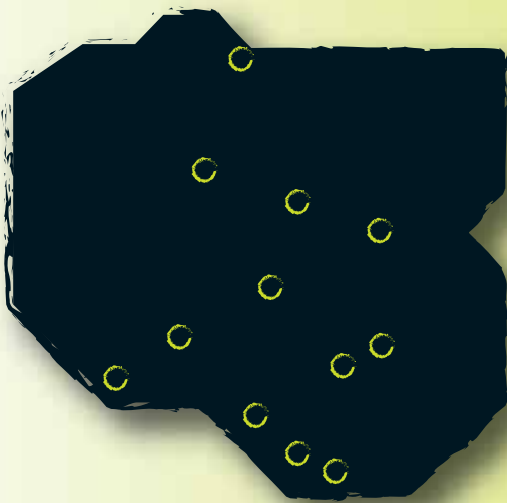
179 magasins en France

dont **64** à Paris et en région parisienne



Des implantations fortes en Pologne et en Belgique

Pologne / 21 magasins **GO Sport**



Bydgoszcz / Cracovie / Czestochowa /
Gdansk / Elenia Gora / Katowice / Kielce /
Lódz(4) / Plock / Varsovie (7) / Wroclaw / Zabrze



Si, en 2007, les résultats du Groupe en Belgique sont restés stables, GO Sport a réalisé une année exceptionnelle en Pologne, avec notamment une croissance de plus de 31 % de son chiffre d'affaires. Les efforts mis en œuvre depuis 2006 ont porté leurs fruits, notamment avec l'ouverture d'un entrepôt centralisé qui est complètement opérationnel depuis janvier 2007, le renforcement de la structure achats, qui a permis d'améliorer les gammes de produits, la réalisation d'opérations commerciales conçues conjointement par les services achats, ventes et communication permettant d'optimiser l'offre, la définition des prix et des volumes à commander, la mise en place, dès le printemps 2007, de l'offre de premiers prix « By GO », qui a été stratégique sur le marché polonais, très sensible aux prix, et enfin la montée en puissance de l'offre de marque propre, déterminante par son positionnement « entrée de gamme » et pour le taux de marge dégagé.

GO Sport a également réussi à éliminer ses surstocks de chaussures et de produits « sports collectifs » grâce à des opérations de soldes agressives.

Fort de ces résultats, Groupe GO Sport place le développement en Pologne parmi ses priorités stratégiques pour 2008. La politique d'expansion va notamment être relancée avec l'ouverture de deux nouveaux magasins. Des opérations commerciales seront menées en partenariat avec les fournisseurs afin de valoriser les marques internationales en magasin. Enfin, le déploiement progressif de la solution SAP est prévu, sans impacter l'activité commerciale.

Belgique / 10 magasins **GO Sport**

Bruxelles (3) / Hasselt / Liège /
Louvain / Louvain-la-Neuve /
Namur / Messancy / Waterloo

1 magasin **Courir** / Bruxelles



Se développer à l'international via les franchises

Le réseau de magasins franchisés a continué son expansion pour atteindre un total de 28 magasins à fin 2007. Il comprend de nouvelles zones géographiques avec un premier magasin GO Sport ouvert au Koweït et une ouverture à La Réunion. L'ensemble de l'organisation a été revu et l'équipe dédiée à la franchise a été renforcée. Ce développement devrait s'accélérer en 2008 avec de nouveaux partenaires et l'ouverture de nouveaux pays.



N° 1 des articles de sport
en Arabie saoudite

Arabie saoudite / 4 magasins **GO Sport**
17 magasins **Courir**

Émirats arabes unis / 3 magasins **GO Sport**

Koweït / 1 magasin **GO Sport**

Guadeloupe / 2 magasins **GO Sport**

La Réunion / 1 magasin **GO Sport**



**FAITES
LE BREAK**



Loisirs



GO Sport,
l'enseigne du sportif
urbain, de la femme
active et de l'ado des
marques.



Services

Vivons sport + de...

Des performances commerciales contrastées

En 2007, le marché des articles de sport est resté relativement stable. Le chiffre d'affaires de GO Sport en France a baissé de 2 %. Comme en 2006, l'effet conjugué de la météo et des décalages d'achat a entraîné un premier semestre difficile. Le second semestre a été plus favorable, de la rentrée des classes jusqu'à fin novembre, où les grèves ont provoqué une morosité commerciale qui a perduré tout le mois de décembre.

Les différents marchés ont eu des performances assez différentes selon les saisons.

Le marché du cycle a tiré son épingle du jeu tout au long de l'année, contrairement à l'outdoor qui a souffert en début et en fin d'année, essentiellement sur le matériel et le textile ski. Si l'ensemble du textile a sous-performé au premier semestre, il s'est bien repris au cours du second semestre, notamment grâce au textile femme. Enfin, la chaussure et le sport collectif ont poursuivi leur croissance.

Une politique de gestion rigoureuse

Dans le cadre d'une meilleure gestion des points de vente, Groupe GO Sport a continué de fermer un certain nombre de magasins non contributeurs. Cela a permis de diminuer leur impact sur le compte d'exploitation. Groupe GO Sport a aussi mis en place des règles de gestion visant à optimiser la qualité de la relation fournisseurs. Ainsi, l'implémentation du projet de dématérialisation des factures – iad factures – a permis d'améliorer l'ensemble des relations avec les fournisseurs et les délais de paiement. Dans un contexte affirmé de marché sans grande croissance et pour optimiser son résultat opérationnel, Groupe GO Sport a comprimé les frais généraux en magasin comme au siège. Ces économies substantielles ont participé au redressement du Groupe.

La marque GO Sport en croissance sur les premiers prix

La marque GO Sport s'affirme de plus en plus comme une réussite majeure de l'offre, en atteignant 30 % du chiffre d'affaires et en représentant près d'un article vendu sur deux. Afin d'accélérer son intégration dans les gammes et d'équilibrer les différents quartiles de prix, GO Sport a renforcé sa marque propre via les produits « By GO » offrant un très bon rapport qualité prix.





> L'enseigne GO Sport a lancé les cartes cadeaux pour Noël 2007 avec un franc succès grâce à une mise en avant qualitative en caisse. Des initiatives avec des marques et des événements verront le jour en 2008.



> La carte de financement GO Sport a été lancée avec succès auprès de nos très bons clients au dernier trimestre 2007 en partenariat avec Finaref. Le déploiement à l'ensemble de la clientèle a eu lieu en mars 2008 et les premiers résultats sont encourageants.

de services

Pour accompagner la tendance forte de consommation liée aux cartes cadeaux, le Groupe a lancé simultanément la carte cadeau chez GO Sport et Courir, avec un vrai succès en fin d'année. Le Groupe a aussi développé une offre attractive avec une carte de financement destinée à l'acquisition de matériel.

événement sportif

Comme en 2006, à l'occasion de la Coupe du monde de football, Groupe GO Sport a largement mis en avant la Coupe du monde de rugby, qui s'est déroulée en France. Avec une implantation saisonnière en avant de magasin, une théâtralisation forte, un partenariat avec le magazine *Sport* et des actions de marketing direct, Groupe GO Sport a largement profité de cet événement et renforcé son image d'enseigne des grands événements sportifs.



+ de...

+ de fidélité

Groupe GO Sport a poursuivi et intensifié en 2007 la relation avec ses meilleurs clients par des soirées fidélité et des offres spéciales.



+ de communication

Après un investissement important en télévision au premier semestre pour retrouver une présence média, Groupe GO Sport a intensifié au second semestre sa communication média en utilisant le mix trafic de la radio et de la presse.



Une communication de marque innovante mais peu différenciante

L'objectif en 2007 était de redonner de la visibilité à l'enseigne en reprenant la parole dans les principaux médias et en développant le hors-média. GO Sport a atteint ses objectifs sur un plan quantitatif en augmentant le nombre et le volume des dépliant commerciaux distribués, ce qui a permis d'augmenter le chiffre d'affaires des opérations promotionnelles. En termes d'opérations média, GO Sport a saisi l'opportunité de l'ouverture de la publicité audiovisuelle à la distribution en réalisant trois films et en diffusant, lors du deuxième trimestre 2007, une campagne importante sur l'ensemble des grandes chaînes hertziennes. L'enseigne a obtenu un résultat en termes d'image mais il y a eu peu d'influence sur le trafic et les ventes. Il a donc été décidé d'effectuer un redéploiement au second semestre sur des opérations de communication trafic, comme le mix radio - presse, notamment sur Paris et la région parisienne.

Cela a permis de retrouver un trafic satisfaisant qui a animé les magasins d'août à novembre 2007.

Un partenariat renforcé avec les grandes marques : des événements et des nouveautés

GO Sport s'est affirmé, depuis la Coupe du monde de football en 2006, comme le partenaire des marques pour la promotion et la réussite commerciale. L'objectif en 2007 était de doubler la mise avec la Coupe du monde de rugby, organisée en France. L'enseigne a beaucoup investi dans la communication au sein des magasins, en lien avec les marques, autour du concept « lemeilleurdurugby.com ». GO Sport a couvert l'événement en accompagnant ce concept dans les médias, à travers des partenariats, en particulier avec le magazine Sport, ou sur le terrain du sponsoring public avec la Ligue nationale de rugby. Cette opération a été une réussite commerciale, notamment en termes de ventes du maillot de l'équipe de France.

GO Sport souhaite s'imposer également comme le magasin de la nouveauté et de l'exclusivité des marques. L'enseigne a commencé à intégrer massivement dans son offre des marques internationales peu représentées, comme la marque Under Armour, leader aux États-Unis sur le segment du textile performance, avec laquelle GO Sport a conclu un accord pour la mise en place de corners événementiels.

Un programme de relation client réussi sur le plan quantitatif et qualitatif

Les premières retombées de la carte de Fidélité GO Sport sont très positives en termes de recrutement de nouveaux clients porteurs de carte et d'enrichissement de la base de données. Son succès résulte de la multiplication des opérations de recrutement en magasin et des nombreux jeux-concours organisés sur le site go-sport.com. Par ailleurs, GO Sport a augmenté la part du chiffre d'affaires réalisé avec la carte de fidélité, grâce à l'activation d'un programme relationnel fort (soirées privilège magasin, campagnes de marketing direct à destination des bons clients, et newsletters promotionnelles via Internet ou par sms).

Afin d'accroître le taux de transformation, de dynamiser les ventes des produits à forte valeur et d'améliorer le taux de retour des clients en magasin, GO Sport a démarré deux programmes d'animation à la fin 2007. La carte de financement « GO Sport First » a ainsi été lancée, en partenariat avec Finaref, auprès des 180 000 meilleurs clients, et a obtenu des taux de retour en magasin encourageants. Son déploiement dans l'ensemble des magasins a démarré en février 2008. Une carte cadeau a également été lancée dans l'ensemble des magasins. Cette opération a rencontré un vrai succès auprès des clients à l'occasion des fêtes de Noël. Des opérations spéciales verront le jour en 2008 pour animer la carte cadeau.

+ de développement durable



> Groupe GO Sport souhaite devenir un acteur important du développement durable. C'est pourquoi l'enseigne GO Sport a développé un partenariat original avec Lafuma pour distribuer des polaires entièrement produites avec du plastique recyclé. Afin de médiatiser cette opération, le Groupe a organisé la collecte en magasin de vieilles polaires contre un bon de réduction et a contribué à leur recyclage.

COURIR



60%

du chiffre d'affaires réalisés grâce aux exclusivités
sur les nouvelles collections



Accélérateur de la mode baskets, Courir est l'enseigne de produits exclusifs des grandes marques internationales, à destination des 15-25 ans. Courir est résolument *fashion*.



+75%

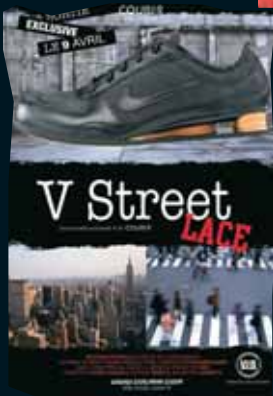
du chiffre d'affaires au m²

La mode baskets

+ de...

+ de buzz

avec les nouvelles campagnes de pub



> Collection printemps-été
Pour le lancement de la collection printemps-été, Courir a détourné les codes du cinéma pour annoncer le lancement de sa nouvelle collection exclusive. Cette campagne a été relayée via les grands médias : campagne d'affichage massive sur Paris, diffusion nationale du film Courir dans les salles et diffusion du spot sur les antennes de M6.

> IT'S time to SWITCH

Pour la rentrée des classes, Courir présente sa nouvelle collection exclusive automne-hiver. Le dispositif pour présenter cette nouvelle offre a été important : campagne presse, campagne affichage, campagne télé M6, réalisation d'un catalogue distribué dans les rues.



De bonnes performances commerciales

En 2007, Courir évolue sur un marché qui est resté stable (+ 0% de croissance – voir Panel NPD) et très concurrenté en prix. Malgré ce contexte défavorable, l'enseigne enregistre, à parc de magasin comparable, une progression de 5,5%.

Dans un environnement stagnant, l'importante progression de Courir peut être expliquée par la mise en place d'un mix (produit, communication, magasin) en phase avec les attentes de notre cible prioritaire : les hommes de 15 à 25 ans. Elle exprime aujourd'hui une préférence marquée pour des produits « près du sol » inspirés de l'athlétisme. Cette évolution fait la réussite de notre univers mode au détriment des produits inspirés du running et du sport basket, également représentés chez Courir.

Un succès croissant des exclusivités « V.I.B. »

La bonne connaissance du marché et des attentes des consommateurs permettent à Courir de développer des produits exclusifs avec les plus grandes marques telles qu'Adidas, Nike, Puma, Asics... Ces exclusivités, labellisées « V.I.B » (Very Important Baskets), représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires de l'enseigne. Elles reflètent notre savoir-faire et assoient notre positionnement d'« accélérateur de la mode baskets », l'objectif étant de fidéliser une clientèle cible résolument zapeuse.

Une communication grand public puissante

Pour les faire connaître de tous, Courir s'associe aux marques et adopte une communication décalée et impertinente, destinée à surprendre des jeunes désabusés par les sollicitations des campagnes classiques.

Courir a continué en 2007 à investir dans les médias traditionnels pour affirmer avec force son positionnement « mode baskets » auprès d'un large public. Pour cela, Courir a réalisé son deuxième spot publicitaire diffusé à l'occasion de la rentrée des classes sur M6 et projeté en cinéma lors de la campagne de Noël. Présent également dans la presse et en affichage, Courir a utilisé tous les médias de masse pour ne plus être perçu par sa cible comme une enseigne sport.

Des efforts d'optimisation qui portent leurs fruits

Par ailleurs, l'enseigne a poursuivi le déploiement de son nouveau concept qui, grâce à sa clarté, sa lisibilité et sa modernité, valorise au mieux l'offre produits et favorise l'acte d'achat. À ce jour, Courir compte plus de 60 magasins remodelés qui enregistrent une progression mécanique de chiffre d'affaires de + 15% par rapport aux autres magasins du parc sur la même période. 2007 a aussi été l'année de la fermeture de 15 magasins non rentables qui pénalisaient très fortement les résultats de l'enseigne.

Enfin, toujours dans le souci d'améliorer la rentabilité de l'enseigne, la force commerciale a continué à accroître significativement les ventes complémentaires (produits d'entretien, chaussettes, semelles, etc.). Cette initiative a permis de faire progresser la marge de l'enseigne.

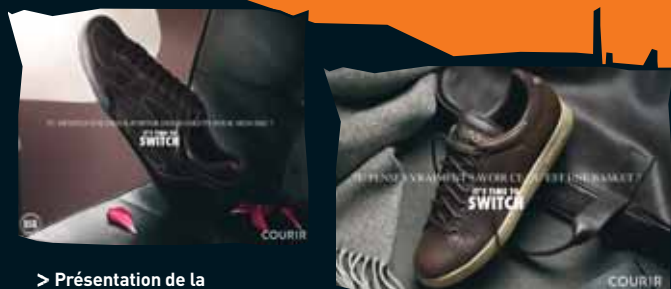
Toutes ces actions ont permis à l'enseigne Courir de confirmer sa position de leader en termes de chiffre d'affaires sur le marché de la basket.

de cadeaux



> La Gift Card

Grâce au nouvel outil caisse déployé sur l'ensemble du parc Courir en 2007, l'enseigne a pu offrir à sa clientèle sur cette fin d'année un nouveau service : la Gift Card.



> Présentation de la Premium Collection

Sur la fin d'année, Courir utilise les codes du luxe pour présenter une collection totalement exclusive : La Premium Collection. Cette collection utilise des matières riches, des cuirs huilés, des cuirs patinés, des cuirs vieillis sur des tiges icônes tel que l'Adidas Stan Smith. Un catalogue a été réalisé pour présenter la largeur et la richesse de cette offre, et une campagne d'affichage massive sur Paris relayait cette offre.

neuf partout



> Le nouveau magasin des Champs-Élysées, après remodelage, a ouvert en mars 2008.



ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES

- 26 Rapport de gestion du conseil d'administration
- 47 Rapport du président du conseil d'administration
- 55 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président
- 56 Bilan consolidé
- 57 Compte de résultat consolidé
- 58 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 59 État consolidé des produits et des charges comptabilisés
- 60 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 61 Annexe aux comptes consolidés
- 86 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 87 Bilan social
- 88 Compte de résultat social
- 89 Tableau des flux de trésorerie sociaux
- 90 Annexe aux comptes sociaux
- 98 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 100 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 104 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- 105 Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire
- 108 Rapport du conseil d'administration
- 110 Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire
- 114 Renseignements concernant l'activité de Groupe GO Sport – Gestion des risques
- 118 Renseignements de caractère général concernant Groupe GO Sport
- 121 Renseignements de caractère général concernant le capital et la société
- 128 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
- 130 Table de concordance

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires HT consolidé au 31 décembre 2007 de Groupe GO Sport s'élève à 773,1 M€, en hausse de 0,2% par rapport à l'année précédente. À parc comparable, l'activité progresse de 0,1%.

En France, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport est en repli de 2%. L'enseigne Courir conforte sa position de leadership sur le marché de la chaussure basket avec une progression de son chiffre d'affaires de 3%.

À l'international, le chiffre d'affaires HT progresse de 16,9%, en non-comparable, pour atteindre un montant de 72,9 M€ grâce aux performances de la filiale polonaise.

L'augmentation de la marge commerciale (4,3 M€) couplée à la réduction des charges d'exploitation (- 4,2 M€) a permis d'améliorer le résultat opérationnel courant (ROC) de 8,5 M€, celui-ci s'établit ainsi à - 3,4 M€ contre - 11,9 M€ en 2006.

Au cours de l'année 2007, le Groupe a cédé des actifs immobiliers commerciaux correspondant aux murs de 6 magasins à l'enseigne GO Sport pour un montant de 34,3 M€ (net vendeur). Cette opération est intervenue dans un contexte immobilier favorable, et a permis ainsi au Groupe d'enregistrer une plus-value nette de 23,1 M€ (27,5 M€ avant impôt) et de réduire sa dette financière à hauteur de 34,3 M€ au 31 décembre 2007. Cette cession s'est accompagnée de la signature de baux commerciaux pour les 6 magasins cédés, représentant un loyer annuel de 1,7 M€.

La finalisation de ce programme d'externalisation est en cours. Le montant total des cessions ne peut pas encore être déterminé, suite à un litige en cours sur la vente des murs du 7^e magasin.

Groupe GO Sport a poursuivi la modernisation et la rationalisation de son parc : 26 magasins ont fait l'objet d'un remodeling (22 magasins Courir, 4 GO Sport), et 20 magasins à contribution négative ont été fermés (15 Courir, 2 Moviesports et 3 GO Sport).

En 2007, le Groupe a ouvert 6 magasins en France (5 GO Sport et 1 Courir) et 1 GO Sport en Belgique. 2 Courir en Arabie saoudite et 5 GO Sport (Koweït, Guadeloupe, La Réunion et Arabie Saoudite) ont également été ouverts sous franchise.

Au 31 décembre 2007, le réseau GO Sport/Courir comprenait un total de 368 magasins (168 GO Sport, dont 11 franchises, et 197 Courir, dont 17 franchises, ainsi que 3 Moviesport) et le Groupe GO Sport comptait 5 963 collaborateurs.

II – PANORAMA FINANCIER

2.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 comprennent toutes les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale.

Compte de résultat consolidé

Les principaux postes du compte de résultat consolidé sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Compte de résultat consolidé du Groupe (selon le référentiel IFRS)

(en millions d'euros)	31-12-2007	31-12-2006
Chiffre d'affaires hors taxes	773,1	771,2
Marge commerciale	300,1	295,8
Résultat opérationnel courant (ROC)	- 3,4	- 11,9
Résultat avant impôt	13,3	- 16,2
Résultat net	12,9	- 12,2
Résultat net par action (en euros)	3,46	- 3,33

En 2007, le chiffre d'affaires HT de Groupe GO Sport s'élève à 773,1 M€, en progression de 0,2% par rapport à l'exercice précédent.

En France, l'enseigne GO Sport enregistre une diminution de son chiffre d'affaires de 2%, alors que l'enseigne Courir poursuit son développement avec une croissance de chiffre d'affaires de 3%.

En Pologne, le chiffre d'affaires progresse de 22,7% en zlotys et à parc comparable, sous l'effet de la mise en place d'une offre plus adaptée aux besoins de la clientèle.

La marge commerciale s'élève à 300,1 M€, représentant 38,8% du chiffre d'affaires HT, en progression de 0,5 point et de 4,3 M€ en valeur par rapport à l'exercice précédent.

Les charges non récurrentes liées à la fermeture des magasins non rentables ont été largement compensées par l'amélioration de la marge commerciale et la réduction des charges d'exploitation. Le ROC s'améliore ainsi de 8,5 M€ pour s'établir à - 3,4 M€ au 31 décembre 2007.

Le résultat net s'établit à + 12,9 M€, contre - 12,2 M€ à la fin 2006, en amélioration de 25,1 M€ résultant de la plus-value nette d'impôt de 23,1 M€ générée par la cession des murs de magasins ainsi que de l'amélioration du ROC.

Bilan consolidé

Actif

L'actif non courant net diminue de 5,9 M€ au 31 décembre 2007. Cette variation intègre principalement l'augmentation des immobilisations incorporelles (composées des droits au bail) pour 2,5 M€, des immobilisations financières nettes (correspondant notamment aux dépôts de garantie des nouveaux baux commerciaux) pour 0,3 M€, et des actifs d'impôts différés pour 4,3 M€, ainsi que la diminution des immobilisations corporelles nettes pour 13,0 M€ (suite notamment à la cession des murs de six magasins). Les stocks de marchandises ont diminué de 20,8 M€ du fait des mesures prises pour améliorer la rotation des stocks. Le poste « Clients et autres débiteurs » diminue de 3 M€, sous l'effet de la baisse des créances clients (principalement franchises et participations publicitaires) pour 1,8 M€, des débiteurs divers (notamment les créances fiscales et sociales) pour 3,3 M€, de l'augmentation des charges constatées d'avance (loyers et charges locatives) pour 0,5 M€ et des avances et acomptes versés sur commandes pour 1,6 M€.

Passif

Les capitaux propres s'élèvent à 98,1 M€ au 31 décembre 2007, en augmentation de 16,1 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait notamment :

- du bénéfice de l'exercice pour 12,9 M€;
- de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de 32 900 options de souscription d'actions et de 37 300 options d'achat d'actions pour un montant de 3,8 M€.

La dette financière nette au 31 décembre 2007 ressort à 41 M€, contre 80,9 M€ au 31 décembre 2006, sous l'effet principalement de la cession des murs de magasins GO Sport sur l'exercice pour un montant de 34,3 M€.

La diminution de 4,3 M€ des passifs courants hors passifs financiers est principalement liée à la diminution des dettes fournisseurs pour 14,5 M€, à l'augmentation des passifs d'impôts exigibles pour 4,4 M€ et des autres passifs courants et provisions pour 5,8 M€.

2.2 COMPTES DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GO SPORT

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires hors taxes, réalisé par la société en 2007, s'est élevé à 26,9 M€, contre 28,3 M€ lors de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est composé de facturations aux filiales au titre des redevances de réseau, de management fees ainsi que des redevances de franchise.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 15,3 M€ en 2007, contre 16,6 M€ en 2006.

Le résultat financier fait ressortir une perte de 0,8 M€ en 2007, contre un profit de 0,5 M€ en 2006.

Il comprend principalement en 2007 :

- une dotation aux provisions sur titres de la filiale belge CSD GO Sport Belgique pour 1,8 M€ compte tenu des résultats déficitaires de l'exercice ;
- des produits financiers nets pour 1 M€.

Le résultat courant s'élève à 14,9 M€ au 31 décembre 2007, contre 17,4 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice fait ressortir un profit de 0,5 M€, contre une perte de 1,1 M€ au 31 décembre 2006. Ce profit provient notamment de la reprise de provision sur situation nette négative de la filiale Limpert Investments BV, filiale qui détient les titres de la société GO Sport Polska, pour 0,7 M€.

Le montant des charges non déductibles s'élève à 30 075 €.

Le résultat net fait apparaître, au 31 décembre 2007, un bénéfice de 16,8 M€, contre 17,6 M€ au titre de l'exercice précédent.

Bilan

L'augmentation de l'actif immobilisé de 3,1 M€ provient, pour la plus grande partie, des mouvements suivants :

- provision complémentaire pour dépréciation des titres de la filiale CSD GO Sport Belgique pour 1,8 M€ ;
- acquisition d'immobilisations en cours concernant la mise en place du projet SAP pour 4,2 M€ ;
- acquisition d'autres titres immobilisés dans le cadre du contrat de liquidité pour 0,2 M€.

Les autres actifs circulants correspondent aux créances sur les différentes filiales et sur les tiers (fournisseurs et État). L'augmentation de 4,9 M€ entre les exercices 2007 et 2006 s'explique essentiellement par l'augmentation des avances de trésorerie aux filiales GO Sport France et CSD GO Sport Belgique.

L'augmentation des capitaux propres de 161,2 M€ à 177,1 M€ au 31 décembre 2007 provient principalement du résultat de l'exercice pour 16,8 M€, de l'augmentation du capital et des primes, suite à l'exercice d'options de souscriptions d'actions pour 1,4 M€ et de l'annulation d'actions Groupe GO Sport préalablement affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions non exercées pour 2,3 M€.

La diminution des autres passifs exigibles de 3,0 M€ comprend principalement la diminution des dettes fournisseurs vis-à-vis des filiales ainsi que des avances de trésorerie accordées par celles-ci.

Filiales et participations

L'organigramme juridique détaillé du Groupe figure en page 115 du présent rapport.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres d'affaires et les résultats d'exploitation des sociétés du Groupe par pays, par enseigne et par activité.

(en milliers d'euros)	Année	France			Belgique	Pologne	Pour rappel Groupe GO Sport
		GO Sport	Courir et Moviesport	Autres (1)			
Chiffre d'affaires HT	2007	569 535	160 420	63 336	23 409	49 460	26 859
	2006	578 972	158 558	59 964	24 803	37 555	28 256
Résultat d'exploitation	2007	- 14 184	- 6 763	4 260	- 1 400	1 132	15 349
	2006	- 15 816	- 10 227	4 348	- 628	- 804	16 592

(1) Concerne les filiales immobilières et la centrale d'achats.

Les chiffres présentés ci-dessus ne sont pas retraités des éliminations intragroupe ni des écritures de consolidation.

Le résultat d'exploitation de l'enseigne GO Sport en France se solde par une perte de 14,2 M€ en 2007, contre une perte de 15,8 M€ en 2006.

Le résultat d'exploitation des enseignes Courir et Moviesport en France fait ressortir une perte de 6,8 M€ en 2007, contre une perte de 10,2 M€ en 2006.

Le résultat d'exploitation de l'ensemble des filiales étrangères est une perte de 0,3 M€ en 2007, contre une perte de 1,4 M€ en 2006.

Au 31 décembre 2007, la filiale CSD exploite en Belgique 11 magasins.

Au 31 décembre 2007, la filiale polonaise exploite 21 magasins à enseigne GO Sport.

La filiale hongroise qui n'avait plus d'activité depuis l'arrêt du développement sur le territoire hongrois a été dissoute le 25 octobre 2007.

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'est à constater au cours de l'exercice 2007.

III – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GO SPORT

Le conseil d'administration, constatant que la réserve légale est dotée à hauteur de 10 % du capital social, propose d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 16 798 094,96 € au compte « Report à nouveau ».

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

IV – PERSPECTIVES

Groupe GO Sport va poursuivre la mise en œuvre de son plan d'actions engagé en 2007 :

- déploiement de la nouvelle catégorisation de l'offre ;
- refonte de la logistique (achats et supply chain) ;
- assainissement des stocks ;
- rationalisation de la structure de coûts ;
- maîtrise des investissements.

L'objectif est de retrouver une position concurrentielle forte et de renouer avec la rentabilité.

V – CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS DIVERSES

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société Groupe GO Sport s'élevait au 31 décembre 2006 à 15 169 152 €, correspondant à 3 792 288 actions de nominal de 4 €. Le capital s'établissait au 31 décembre 2007 à 15 110 092 € divisé en 3 777 523 actions.

L'évolution correspond, d'une part, à l'exercice de 32 900 options de souscription d'actions ayant donné lieu à la création de 32 900 actions et, d'autre part, à l'annulation de 47 665 actions détenues en propre par la société.

ACTIONNARIAT

La société Rallye détenait directement, au 31 décembre 2007, 44,59 % du capital et 48,29 % des droits de vote.

La participation de la filiale de la société Rallye, la société Miramont Finance et Distribution et de sa filiale, la société MFD Finances, s'élevait au 31 décembre 2007 à 28,20 % du capital et à 30,54 % des droits de vote.

La société Groupe GO Sport détenait 14 746 actions, représentant 0,39 % du capital, au titre du contrat de liquidité conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux en date du 24 mai 2006.

Le groupe Rallye contrôlait, au 31 décembre 2007, 73,24 % du capital et 78,9 % des droits de vote.

La société Darty possédait au 31 décembre 2007, 12,15 % du capital et 13,16 % des droits de vote.

La société Tocqueville Finance, dans le cadre de son activité de gestion pour OPCVM, a franchi successivement le seuil de 6 % du capital à la hausse le 28 août 2007, à la baisse le 18 septembre 2007, puis à la hausse le 25 septembre 2007. Elle détenait ainsi au 31 décembre 2007 6,06 % du capital et 3,28 % des droits de vote.

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne possédait plus de 5 % du capital au 31 décembre 2007.

Nous précisons également que le fonds commun de placement d'entreprise de la société Groupe GO Sport, détenait, au 31 décembre 2007, 2 485 actions de la société.

En application des dispositions de l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), visant les transactions sur les titres de la société Groupe GO Sport effectuées par les dirigeants, les personnes assimilées aux dirigeants ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées, les actionnaires sont informés des opérations suivantes :

Déclarant	Instrument financier	Date	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant
Didier Carlier ⁽¹⁾	Options	23-05-2007	Souscription	2 000	38,22 €	76 440,00 €
	Actions	24-05-2007	Cession	2 000	74 €	148 000,00 €
Jean-Paul Giraud ⁽¹⁾	Options	09-07-2007	Acquisition	37 300	64,18 €	2 393 914 €

(1) Administrateurs.

Ces opérations ont fait l'objet d'une information spécifique disponible sur le site de l'AMF selon les déclarations directes des intéressés.

À la connaissance de la société, aucun autre mandataire social n'a effectué en 2007 de transaction sur les titres de la société.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Les assemblées générales extraordinaires des 27 décembre 2000, 22 mai 2003 et 23 mai 2006 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires du Groupe.

Il existait ainsi, au 31 décembre 2007, 231 933 options de souscription non exercées donnant droit de souscrire à 231 933 actions, correspondant aux plans d'attribution suivants :

Date d'attribution	Date d'échéance	Nombre d'actions	Prix d'exercice (en euros)
03-04-2003	03-10-2008	2 500	38,22
25-05-2004	25-11-2009	19 800	64,18
20-04-2005	19-10-2010	33 700	66,10
24-03-2006	23-09-2011	51 800	69,71
22-05-2007	21-11-2012	65 300	70,59
05-12-2007	04-06-2013	58 833	64,43

Toutes les options ont été consenties sur la base du cours de Bourse sans décote.

Les dirigeants et les mandataires sociaux étaient titulaires, au 31 décembre 2007, de 84 333 options non exercées donnant droit de souscrire 84 333 actions.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2007, la société détenait 14 746 actions au titre du contrat de liquidité mis en œuvre en date du 24 mai 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux, conformément à la charte de déontologie élaborée par l'Association française des entreprises d'investissement (AFEI).

L'assemblée générale du 20 mai 2008 est appelée à approuver le renouvellement de l'autorisation d'acquisition par la société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Le conseil d'administration sera autorisé, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat d'actions de la société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;

- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 100 €.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 377 752 pour un montant maximal de 37 775 200 €.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

L'assemblée générale décide que la société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiés par la société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2008 et au plus tard le 20 novembre 2009.

VI – INFORMATIONS SOCIALES

Conformément au décret 2002-221 du 20 février 2002, le présent rapport intègre les données contenues dans le bilan social, ainsi que les informations ayant un caractère d'ordre éthique ou citoyen.

Il est précisé qu'un bilan social est établi pour chacune des sociétés du Groupe indépendamment du nombre de salariés. Par ailleurs, conformément à l'article L. 438-3 et à l'article L. 438-1 du Code du travail, une présentation du bilan social est réalisée annuellement, après la clôture de l'exercice précédent, lors d'une réunion du comité d'établissement pour les sociétés GO Sport France SAS, Courir France SAS, GO Sport International SAS et Groupe GO Sport SA.

La période de référence des données sociales est du 1^{er} janvier au 31 décembre.

EMPLOI

Effectifs

Au 31 décembre 2007, les effectifs pour l'ensemble du Groupe s'établissent à 5 963 personnes (effectif présent au 31 décembre 2007) et se décomposent comme suit :

- Groupe GO Sport : 18 personnes ;
- GO Sport France : 3 529 personnes ;
- GO Sport International : 326 personnes ;
- GO Sport Polska : 696 personnes ;
- Club Sport Diffusion (GO Sport Belgique) : 135 personnes ;
- Courir France : 1 259 personnes.

Embauches

En 2007, le Groupe a embauché 7 017 personnes, dont 2 381 recrutements sous contrat à durée indéterminée, et 4 636 recrutements sous contrat à durée déterminée.

Redéploiement du parc magasin et réaffectation des salariés

GO Sport France a poursuivi la rationalisation de son parc en fermant 3 points de vente déficitaires.

Dans le cadre de la politique de redéploiement géographique de son enseigne, la société Courir France a procédé à la fermeture de 15 de ses points de vente. Parallèlement, la société Courir France a lancé une importante vague de remodeling sur ses points de vente.

Dans le cadre de ces fermetures, les collaborateurs ont émis des souhaits de réaffectation au sein d'autres magasins du Groupe.

Durée du temps de travail

Conformément aux dispositions de la loi Aubry II, Groupe GO Sport SA et ses filiales en France ont mis en œuvre la réduction du temps de travail depuis le 1^{er} juin 2000.

En juin 2006, l'organisation du temps de travail des magasins GO Sport en France a été modifiée afin d'instaurer la modulation du temps de travail.

Cette organisation du temps de travail est toujours en vigueur sur les magasins du réseau GO Sport France.

Absentéisme

Au cours de l'exercice 2007, pour le Groupe, l'absentéisme représente 95 509 jours se décomposant en congés de maladie et de maternité, et en accidents du travail.

Emploi et insertion de travailleurs handicapés

Depuis 2003, le Groupe mène une politique volontariste en faveur de l'intégration des personnes handicapées au sein du siège et des magasins et pour ce faire a créé la Mission handicap.

Une première convention avec l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) avait été conclue pour la période 2003-2005. Renouvelée pour deux ans, la seconde convention a pris fin au 31 décembre 2007.

Durant l'année 2007, la Mission handicap a poursuivi les actions suivantes :

- la Mission handicap recrute toute l'année sur des postes en magasins et au siège. Dans cet objectif, elle a poursuivi le développement des partenariats avec des structures spécialisées dans l'insertion professionnelle de travailleurs handicapés (Cap Emploi, centres de rééducation professionnelle...) et a participé à des forums de recrutement.
Tous les postes sont ouverts aux travailleurs handicapés. Une attention particulière est portée aux contre-indications médicales de la personne pour assurer au mieux l'adéquation avec le poste.
La Mission handicap assure un suivi régulier des collaborateurs handicapés, une fois intégrés.
Par ailleurs, des stagiaires ont pu être accueillis pour une période de huit à quinze jours dans le cadre de modules de découverte des métiers et de validation de projet professionnel ;
- la Mission handicap intervient lors de difficultés rencontrées par le salarié d'un point de vue médical et pouvant avoir une répercussion sur la bonne tenue du poste de travail. Dans ce cadre, des aménagements d'ordre organisationnel ou matériel ont pu être réalisés. Pour certaines situations de travail, la Mission handicap a pu faire appel à des structures chargées du service d'appui pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées (Sameth) et ainsi solliciter l'intervention d'ergonomes pour la réalisation d'études de postes. Un travail de collaboration a pu être mené avec les différents intervenants comme les directeurs de magasins ou responsables de services, le service juridique, les médecins du travail, le service technique pour la réalisation de ces aménagements ;
- une communication interne sur la politique menée par l'entreprise en faveur de l'emploi des personnes handicapées a été menée s'appuyant notamment sur la réalisation d'affiches distribuées à tous les magasins. En outre, la Mission handicap assure une communication externe en développant de nouveaux partenariats avec les structures spécialisées dans le handicap, en participant aux salons et forums spécifiquement dédiés à ce thème, ainsi que lors de réunions de club entreprises ;
- la sensibilisation au handicap a été poursuivie plus particulièrement dans le cadre d'une formation qui a été suivie par plusieurs directeurs de magasins, ainsi que par la présence accrue de la Mission handicap sur le terrain.

Au 31 décembre 2007, 53 travailleurs handicapés sont en poste au sein du Groupe.

Le Groupe souhaite aujourd'hui poursuivre sa politique d'emploi en faveur des personnes handicapées dans le cadre d'un accord de Groupe.

RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL

Rémunérations et évolution des rémunérations

L'ensemble des rémunérations du personnel du Groupe au 31 décembre 2007 s'établit à 90,6 M€, en diminution de 0,3% par rapport à l'exercice précédent.

Charges sociales

Les charges sociales du Groupe s'élèvent à 25,4 M€ au 31 décembre 2007, contre 27,2 M€ au 31 décembre 2006.

Systemes de rémunération variables du personnel

Au sein des magasins Courir, un système de prime mensuelle récompensant la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires ainsi qu'une prime récompensant la réalisation des objectifs de ventes complémentaires (ventes de semelles, lacets, produits d'entretien, chaussettes) ont été instaurés pour les équipes des magasins Courir du réseau français.

Au sein des magasins GO Sport, un système de prime mensuelle récompense la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires et de marge sortie de caisse.

Participation

Dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion, telle que régie par l'ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986, les sociétés filiales de Groupe GO Sport ont doté la réserve ad hoc de la somme globale de 14 175 984 € au titre des exercices 1996 à 2007.

Le comité d'entreprise, réuni le 28 mars 2002, a signé un accord de mutualisation des réserves de participation des sociétés françaises du Groupe rétroactivement à l'exercice 2001.

Plan d'épargne d'entreprise

La société a institué un plan d'épargne d'entreprise (PEE) afin de permettre aux salariés de se constituer une épargne, investie dans un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE). Le fonds commun de placement d'entreprise détenait, au 31 décembre 2007, 2 485 actions de la société Groupe GO Sport.

L'égalité entre les hommes et les femmes

Au 31 décembre 2007, les effectifs du Groupe comprenaient 3 017 femmes et 2 946 hommes. À fonction équivalente, les grilles salariales s'appliquent de manière égalitaire entre les femmes et les hommes.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Pour les sociétés françaises, un accord collectif a été conclu sur la participation des salariés aux résultats du Groupe, sur la négociation annuelle des salaires et sur le temps de travail.

Il existe par ailleurs un accord sur la réduction du temps de travail pour chacune des sociétés françaises.

Le comité central de l'UES (Unité économique et sociale) regroupant les sociétés Groupe GO Sport, GO Sport France, GO Sport International et Courir France, s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2007, en mai et novembre 2007.

Pour les sociétés françaises du Groupe, des négociations relatives à la mise en place d'un accord de gestion prévisionnelle des évolutions de carrières (GPEC) ont été entamées en décembre 2007.

Les comités d'entreprise des sociétés Courir France et GO Sport France se sont réunis respectivement 16 fois (12 fois en réunion ordinaire et 4 fois en réunion extraordinaire), et 14 fois (dont 2 fois en réunion extraordinaire).

Le comité d'entreprise GO Sport International s'est réuni 11 fois en réunion ordinaire et 1 fois en réunion extraordinaire.

CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Groupe GO Sport recherche l'amélioration constante des conditions d'hygiène et de sécurité pour ses salariés. Un groupe de travail permanent, composé de cadres et d'employés, analyse les risques professionnels et les actions à entreprendre pour les prévenir. Il se réunit en moyenne deux fois par an. Un rapport unique annuel est produit par société française et par établissement. Des comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail ont été mis en place dans les établissements remplissant les conditions légales d'effectifs.

Une amélioration de la sécurité des conditions de travail a été constatée.

Pour l'enseigne Courir, une commission de sécurité interne a été créée en 2005, les premiers plans d'actions visant à perfectionner les conditions de sécurité ont été mis en œuvre en 2006.

La commission de sécurité s'est réunie 4 fois durant cette année 2007 et poursuit sa mission de sensibilisation auprès des équipes des magasins du réseau français.

FORMATION

Le budget concernant les actions de formation continue s'est élevé à 1,3 M€ au cours de l'année 2007.

Cette année a été marquée par la formation des directeurs de magasin et une grande partie des responsables de département GO Sport « au rendez-vous du management ».

Une nouvelle génération de formation « coaching et training de vente » en magasin a pu être réalisée au second semestre.

Les formations « produits » ont été organisées par petits groupes sur la montagne, le cycle, le tennis, la musculation et le ski.

Les techniciens d'atelier ont eu accès à des formations techniques par niveau de compétence notamment sur le montage cycle et le ski.

Les responsables de magasins Courir ont suivi des formations sur la gestion du personnel, la paie et sur la gestion commerciale. Un nouveau système de caisse a été mis en place au second semestre et a nécessité des formations pour les responsables magasin et assistants.

Les futurs directeurs de magasin et les nouveaux responsables de département ayant intégré le Groupe ont tous suivi une formation au siège de deux à trois semaines en cursus initial.

Le catalogue du droit individuel à la formation (DIF) a été proposé pour la deuxième année aux salariés des magasins GO Sport France et Courir.

En 2007, 600 personnes ont pu réaliser une formation demandée dans le cadre du DIF pour un total de 6 800 heures de formation. Le choix s'est fait à l'aide d'un catalogue de formation disponible en magasin. À titre d'exemple, les types de formation suivis ont concerné la communication interpersonnelle, la gestion du temps, le développement de partenariat avec les clubs sportifs, la bureautique ou l'anglais.

Des responsables de magasins Courir et responsables de départements GO Sport ont suivi une formation en alternance. Le cursus de formation de six mois pour accéder aux fonctions de responsables de magasin ou de responsables de département est ouvert pour les salariés issus de la promotion interne (période de professionnalisation) et pour les salariés externes (contrat en alternance).

ŒUVRES SOCIALES

Tous les salariés des sociétés localisées en France bénéficient des avantages liés à la gestion des activités sociales et culturelles.

En 2007 le montant total des budgets consacrés aux œuvres sociales atteint 665 455 €.

Le montant total des versements au titre du logement, des transports, de la prévoyance et de la mutuelle s'élève à 3015 186 €.

SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance concerne principalement les activités de nettoyage et de surveillance des magasins.

Le coût total de cette sous-traitance est de 12,3 M€ au 31 décembre 2007 et représente 1,6 % du chiffre d'affaires hors taxes consolidé.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de négoce, le Groupe sous-traite la fabrication de ses produits à marques propres ainsi que l'ensemble de sa logistique (entrepôts et transport).

VII – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Groupe GO Sport s'est attaché à poursuivre ses efforts en matière de développement durable en particulier grâce aux actions suivantes :

ASSOCIER LES PARTENAIRES COMMERCIAUX À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin d'impliquer fortement ses fournisseurs dans la démarche de développement durable, la société a intégré, dans ses conditions générales d'achat, son « Code de conduite dans le secteur du sport » qui s'adresse à ses fournisseurs et à leurs sous-traitants afin qu'ils s'engagent sur le respect des points suivants :

- les droits fondamentaux extraits des huit recommandations de l'Organisation internationale du travail selon la norme « Responsabilité sociale SA 8000 » ;
- le respect de l'environnement selon la norme ISO 14001 ;
- le suivi du respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail par les filiales ;
- la promotion de ces conventions auprès des sous-traitants.

Une commission Éthique a été créée au sein de la Fédération professionnelle des entreprises du sport (FPS) durant l'année 2000, à laquelle participe Groupe GO Sport. Cette commission a pour objet de mettre en place un code de conduite social et environnemental (Collectif de l'éthique sur l'étiquette).

Le service des achats est particulièrement sensible à la relation établie avec les fournisseurs, notamment pour ce qui concerne la qualité et la sécurité des produits à travers les tests et le respect des normes.

Par exemple, est mentionnée, dans les conditions générales d'achat, la non-utilisation de colorants azoïques dans l'élaboration des constituants textiles.

Dans le but de préserver la santé de ses clients, et selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen, Groupe GO Sport a créé fin 2007 de nouvelles exigences de laboratoire restrictives sur l'utilisation de certains produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) de catégories I et II selon les définitions de la directive 67/548/CEE.

Il en est de même pour les substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ainsi que les substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

Groupe GO Sport s'engage à partir de 2008 à diffuser ces exigences de laboratoire à l'ensemble de ses fournisseurs et à leur imposer la production de preuves de leur respect.

INTÉGRER LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN

Écoparticipation

Groupe GO Sport est adhérent à l'éco-organisme Éco-Systèmes afin de contribuer au financement de la collecte, de l'enlèvement et du traitement des équipements électriques et électroniques en fin de vie. En 2008, Groupe GO Sport s'engage également, selon la loi n° 2006-1666, à contribuer financièrement au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement et des chaussures qui seront vendus à ses clients.

La prise en compte des impératifs environnementaux dans la gestion de l'immobilier

Compte tenu de l'activité des sociétés du Groupe, il n'a pas été identifié de risques majeurs ou significatifs en matière d'environnement, et, en conséquence, aucune charge qui serait liée à une obligation particulière n'est inscrite au passif.

La stratégie de développement en France et à l'international de Groupe GO Sport, depuis l'origine, consiste à ouvrir de nouveaux magasins répondant strictement aux dernières normes techniques des lois en vigueur et de gérer en permanence le parc des magasins anciens par des remises aux normes les plus récentes. Les aménagements constants et le programme de rénovation visent à assurer un meilleur accueil des clients, des salariés et des personnes handicapées pour assurer la sécurité dans nos établissements. Ces normes s'appliquent aussi à l'intégration dans le paysage de l'architecture des magasins.

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2007 a permis la mise en place à travers le comité de pilotage d'identifier les chantiers du développement durable et d'initier quelques actions comme l'usage du papier recyclé au siège. Les comités trimestriels ont dégagé des actions pratiques comme le projet de remplacement des sacs plastique en caisse ou l'édition systématique des dépliant commerciaux avec du papier recyclé. En tant qu'acteur sociétal, Groupe GO Sport est devenu membre de la Commission développement durable de la chambre de commerce de Grenoble. Enfin, le Groupe GO Sport a continué à progresser avec les organismes tels que Éco-Folio et Éco-Emballages.

VIVONS SPORT

Le Groupe GO Sport veut renforcer son intégration dans la société en cherchant à développer l'activité physique et sportive. Le Groupe a soutenu l'étude Fleurbaix-Laventie parrainée par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports pendant quatre ans. L'objectif de ce parrainage est de redonner envie à nos clients et à nos collaborateurs de mieux vivre le sport. Les résultats seront bientôt disponibles, et le Groupe pourra en assurer la diffusion.

VIII – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à souligner.

IX – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil d'administration

À l'issue de l'assemblée générale du 20 mai 2008, le conseil d'administration comprendrait huit administrateurs :

- Monsieur Pierre Letzelter, président du conseil d'administration ;
- Monsieur Gérard Basini ;
- Monsieur Didier Carlier, représentant de la société Omnium de Commerce et de Participations ;
- Monsieur André Crestey ;
- Monsieur Yves Guichard ;
- Monsieur Gérard Koenigheit ; représentant de la société MFD Finances ;
- Madame Catherine Soubie, représentant de la société Matignon Sablons ;
- Monsieur Michel Savart, représentant de la société Rallye.

Madame Catherine Soubie a été cooptée en qualité d'administrateur le 13 juillet 2007 en remplacement de la société Miramont Finance et Distribution, démissionnaire.

Monsieur Pierre Letzelter a été coopté en qualité d'administrateur le 30 octobre 2007 en remplacement de Monsieur Thierry Bourgeron, démissionnaire le 1^{er} août 2007.

La nomination de Madame Catherine Soubie et celle de Monsieur Pierre Letzelter sont soumises pour ratification à l'assemblée générale du 20 mai 2008.

Les mandats de Monsieur André Crestey et des sociétés Rallye et Omnium de Commerce et de

Participations sont soumis à renouvellement lors de l'assemblée générale du 20 mai 2008, ainsi que la nomination de la société Matignon Sablons. Cette dernière serait représentée par Madame Catherine Soubie qui n'a pas souhaité le renouvellement du mandat d'administrateur qu'elle exerce en nom propre et qui arrive à expiration.

Le conseil comprend également quatre membres délégués du comité d'établissement commun aux sociétés Groupe GO Sport et GO Sport International, ayant voix consultative.

Les administrateurs dont la durée des fonctions est de quatre années, sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et sont rééligibles sans limitation de mandat. Cependant, tout administrateur personne physique ou tout représentant permanent d'un administrateur personne morale est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans.

Les règles et modalités de fonctionnement du conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société et le règlement intérieur du conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du président.

Le comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a examiné la composition du conseil d'administration et en particulier la situation d'indépendance des administrateurs au regard des recommandations formulées par le « rapport Bouton ». Le comité a présenté ses conclusions au conseil d'administration lors de sa séance du 19 février 2008.

Le conseil d'administration de la société Groupe GO Sport, laquelle est contrôlée à plus des deux tiers en capital et à plus des trois quarts en droits de vote par la société Rallye et ses filiales, est composé de deux membres indépendants au sens des critères issus des recommandations du « rapport Bouton » : Messieurs Gérard Basini et Yves Guichard. Les autres membres du conseil d'administration de la société Groupe GO Sport sont des dirigeants de la société ou de sa maison mère.

FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Pierre Letzelter

Président du conseil d'administration.

Date de première nomination : 30 octobre 2007.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Date de naissance : 13 décembre 1938, 69 ans.

Adresse professionnelle : 17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage.

Biographie

Monsieur Pierre Letzelter a commencé sa carrière chez L'Oréal, où il a dirigé plusieurs filiales internationales. En 1981, il entre chez Yves Rocher dont il devient directeur général en 1992. Il rejoint le groupe LVMH en 1994, où il est nommé président-directeur général de Moët et Chandon. Président de Moët Hennessy en 1996, il assume ensuite, au sein du groupe LVMH, les fonctions de président du groupe d'Activités distribution sélective de 1999 à 2002 et de président du groupe Sephora de 2001 à 2005. Il est actuellement conseil de Sephora.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

Hors Groupe :

- président du conseil d'administration de la société LBD Holding SA;
- administrateur des sociétés Sephora SA, Le Bon Marché Maison Aristide Boucicaut SA, Grands Magasins de la Samaritaine SA, Marco Polo Capital SA et Vitamine Capital SA;
- membre du conseil de surveillance de la société Depolabo SA.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors Groupe :

- président-directeur général des sociétés Sephora SA, LBD Holding SA et Sephora France SA.
- président du conseil d'administration de la société Sephora SA.
- administrateur des sociétés Sephora SA et Arc International SA.
- membre du conseil de surveillance de la société Tajan SA.
- gérant des sociétés PGL Conseil SARL et Nour SARL.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 150.

Monsieur Gérard Basini

Administrateur.

Date de première nomination : 27 décembre 2000.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Date de naissance : 1^{er} août 1945, 62 ans.

Biographie

Monsieur Gérard Basini a été expert-comptable au sein du cabinet Arthur Andersen jusqu'en octobre 1975. Il a ensuite intégré le groupe Darty où il a occupé les fonctions de secrétaire général ainsi que de membre et vice-président du directoire de la société Établissements Darty et Fils.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

Hors Groupe :

- responsable en France de la succursale française Kesa International Limited ;
- gérant de la société civile SCAP.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors Groupe :

- vice-président du directoire, directeur général des Établissements Darty et Fils SAS ;
- président du conseil d'administration de la société Financière Kingfisher SA ;
- administrateur et directeur général de la société Kingfisher France SA ;
- membre du conseil de surveillance de la Société Cyril Finance Gestion SA ;
- administrateur et directeur général délégué de la société Ménafinance SA (ex-Créalfi) ;
- gérant des sociétés Immobilière Darty SNC, Woolworth & Cie SNC ;
- responsable en France de la société Kingfisher International France Limited, succursale française ;
- membre du directoire, directeur général des Établissements Darty et Fils SA ;
- administrateur de la société Dartem SA.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 1.

Monsieur André Crestey

Administrateur.

Date de première nomination : 10 septembre 1992.

Date du dernier renouvellement : 25 mai 2004.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Date de naissance : 22 février 1939, 69 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Monsieur André Crestey fut de 1977 à 1992 directeur général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye où il exerce successivement les fonctions de président du directoire, de président-directeur général (1993) et de vice-président-directeur général de 1998 à 2001. Depuis 2001, il occupe les fonctions de vice-président.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

Groupe :

- vice-président de la société Rallye ;
- administrateur des sociétés Rallye SA et Miramont Finance et Distribution SA ;
- représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Hors Groupe :

- administrateur de la société Perifem.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- administrateur de la société Foncière Euris SA.

Hors Groupe :

- président de la société Perifem.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 405.

Monsieur Yves Guichard

Administrateur.

Date de première nomination : 27 décembre 2000.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Date de naissance : 13 avril 1934, 74 ans.

Biographie

Entré au sein du groupe Casino en 1953, Monsieur Yves Guichard en devient fondé de pouvoir en 1960, puis associé-commandité-gérant en 1975 et gérant-statutaire en 1990. En 1994, il entre au conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA dont il est nommé vice-président. De 2003 à 2006, il a également été membre du conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

Groupe :

- administrateur de la société Miramont Finance et Distribution SA;
- membre du comité d'audit de la société Groupe GO Sport SA.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- vice-président et membre du conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA;
- administrateur, président du comité du développement international et membre du comité d'audit de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 267.

Omnium de Commerce et de Participations

Société par actions simplifiée au capital de 2 427 000 €

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

572016681 RCS Paris

Administrateur.

Date de première nomination : 23 juin 1983.

Date du dernier renouvellement : 25 mai 2004.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

- administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et Matimmob 1 SA.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 64.

Représentant permanent**Monsieur Didier Carlier**

Date de naissance : 5 janvier 1952, 56 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Monsieur Didier Carlier est diplômé de l'École supérieure de commerce de Reims et expert-comptable.

Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager.

Il a ensuite exercé les fonctions de secrétaire général de la société Équipements Mécaniques Spécialisés puis de directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de directeur administratif et financier et a été nommé directeur général adjoint en 2002.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

Groupe :

- directeur général adjoint de la société Rallye SA;
- président-directeur général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA, Colisée finance SA, Colisée Finance II SA et La Bruyère SA;
- président des sociétés Al pétrol SAS, Kerrous SAS, Les Magasins Jean SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Parande SAS, Parande Développement SAS, Parcade SAS, Cobivia SAS, Omnium

- de commerce et de participations SAS, Matignon Sablons SAS, MFD Finances SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, Soparin SAS, Colisée Finance III ;
- chairman et chief executive de la société MFD Inc USA ;
 - administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA et Limpart Investments BV ;
 - représentant de Parande SAS, président des sociétés Matignon Neuilly SAS jusqu'au 28 juin 2007, Pargest SAS, Pargest Holding SAS, Parinvest SAS ;
 - représentant permanent des sociétés Foncière Euris au conseil d'administration de la société Rallye, Euris au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA ;
 - gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables, SCI des Perrières.

Hors Groupe :

- gérant de la société SC Dicaro.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- président-directeur général de la société Ancar SA ;
- président du conseil d'administration de la société Miramont Finance et Distribution SA ;
- président des sociétés Mermoz Kléber SAS et Syjiga SAS ;
- administrateur de la société The Athlete's Foot Group Inc. ;
- gérant des sociétés SCI de Periaz, SCI des Îles Cordées ;
- représentant de Parande SAS, président des sociétés Matignon Meylan SAS, Matignon Moselle SAS, Parande Concorde SAS, Parande Kléber SAS et Sybellia SAS ;
- représentant permanent des sociétés Miramont Finance et Distribution SA au conseil d'administration de la société AFME SA ;
- administrateur de la société Clearfringe Ltd.

Hors Groupe :

- administrateur de la société Compagnie holding de gestion SA (CHG).

Rallye

Société anonyme au capital de 127 957 776 €.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

054 500 574 RCS Paris

Administrateur.

Date de première nomination : 25 mai 2004.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

Administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et Club Sport Diffusion SA.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- administrateur de la société Matimmob 1 SA.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 1 684 517.

Représentant permanent

Monsieur Michel Savart

Date de naissance : 1^{er} avril 1962, 45 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Monsieur Michel Savart est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des mines de Paris. Il a commencé sa carrière chez Havas en 1986, puis a été successivement chargé de missions à la Banque Louis Dreyfus en 1987, chargé de missions puis conseiller du directoire à la Banque Arjil entre 1988 et 1994, directeur exécutif, responsable des activités de fusions et acquisitions à la Banque Dresdner Kleinwort Benson (DKB) de 1995 à 1999. Il a rejoint le groupe Euris-Rallye en octobre 1999 en tant que directeur-conseiller du président, responsable des investissements en private equity.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

Groupe :

- directeur, conseiller du président de la société Rallye SA ;
- vice-président du conseil de surveillance de la société CDiscount SA ;
- représentant permanent de la société Parande SAS au conseil d'administration de la société Matussière et Forest SA.

Hors Groupe :

- gérant de l'EURL Montmorency et de l'EURL Aubriot Investissements.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- représentant permanent de la société Parantech SAS au conseil d'administration de la société CDiscount SA.

MFD Finances

Société par actions simplifiée au capital de 10 001 000 €.

Siège social : 6, avenue Matignon – 75008 Paris.

439 207 853 RCS Paris

Administrateur.

Date de première nomination : 23 mars 2007.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

Néant.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 100 000.

Représentant permanent

Monsieur Gérard Koenigheit

Date de naissance : 10 septembre 1949, 58 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Monsieur Gérard Koenigheit est ingénieur civil des Mines de Nancy et titulaire d'un MBA de l'université de Chicago. Il a débuté sa carrière en tant que directeur de la Citibank Paris (1975 à 1985). Il exerce ensuite les fonctions de directeur administratif et financier de la Midland Bank SA. En 1990, il rejoint le groupe Euris en qualité de directeur de la société Euris puis de conseiller du président de Rallye.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

Groupe :

- conseiller du président de la société Rallye SA ;
- président-directeur général de Sofigep SA ;
- président de la société Saris SAS,
- membre du directoire de Leader Price Holding SA ;
- gérant de la société SNC Euriscom ;
- administrateur de la société Mercialys SA ;
- représentant permanent de Sofigep SA, président des sociétés King Super Gobelins SAS, Super 10 SAS, Panet SAS, A la Bonne Source SAS, Sogiquatre SAS ;
- représentant de Sofigep, gérant de la société Sofigep Finances.

Hors Groupe :

- administrateur de la société Equigest ;
- gérant de la société Arina.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- président du directoire de la société Leader Price SA ;
- président de la société Editeuris SAS ;
- président de la société Eurisma SAS.

Hors Groupe :

- représentant permanent de la société Montech SAS au conseil d'administration de la société Equantis ;
- représentant permanent de la société Parande SAS au conseil d'administration de la société Innovu Inc.

Administrateur dont la nomination est proposée à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2008

Matignon Sablons

Société par actions simplifiée au capital de 10815000 €.
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.
392712816 RCS Paris
Administrateur.

Date de première nomination : 20 mai 2008.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

Néant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 2 000.

Représentant permanent

Madame Catherine Soubie

Date de naissance : 20 octobre 1965, 42 ans.
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Diplômée de l'École supérieure de commerce de Paris, Madame Catherine Soubie a débuté sa carrière en 1989 chez Lazard à Londres puis à Paris où elle a été notamment directeur aux affaires financières. Elle a ensuite rejoint Morgan Stanley à Paris, où elle exerçait les fonctions de managing director. Elle est depuis 2005 directeur général adjoint de la société Rallye.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

Groupe :

- directeur général adjoint de la société Rallye SA ;
- administrateur des sociétés Mercialys SA et Groupe GO Sport SA ;
- représentant permanent des sociétés Euris SAS au conseil d'administration de Rallye SA, Finatis SA au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA ;
- représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon SA au conseil d'administration de la société Banque du Groupe Casino SA.

Hors Groupe :

- gérant de la société Eurl Bozart.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors Groupe :

- executive director puis managing director de la société Morgan Stanley ;
- président du conseil d'administration de la société Groupe GO Sport SA ;
- représentant permanent de la société Miramont Finance et Distribution SA administrateur de la société Groupe GO Sport SA.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 100.

Administrateur dont le mandat n'est pas renouvelé

Monsieur Jean-Paul Giraud

Administrateur.

Date de première nomination : 9 avril 2004.

Date du dernier renouvellement : 25 mai 2004.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Date de naissance : 10 avril 1946, 62 ans.

Biographie

Monsieur Jean-Paul Giraud a effectué l'essentiel de sa carrière dans la distribution, au sein du groupe Auchan, de 1985 à 1996, comme directeur de l'expansion, puis du groupe Cora, en tant que président-directeur général de la filiale de supermarchés. En 1995, il devient directeur général puis en mai 2000 président-directeur général de la Fnac. D'avril 2004 jusqu'au 13 juillet 2007, il a été président du conseil d'administration de la société Groupe GO Sport.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

Hors Groupe :

- administrateur des sociétés Grandvision SA et Banque Transatlantique SA ;
- gérant de la société Salbia EURL.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- président du conseil d'administration de la société Groupe GO sport ;
- directeur général de la société Groupe GO Sport ;
- représentant de Groupe GO Sport SA, président des sociétés Grand Large Sport SAS, GO Sport France SAS, GO Sport International SAS, Courir France SAS, GO Sport.Com SAS, Les Buisnières SAS ;
- administrateur de la société Cdiscount SA.

Hors Groupe :

- président-directeur général de la Fnac ;
- administrateur de la société Ingenico SA ;
- membre du conseil de surveillance de la société Foncière Masséna SA ;
- vice-président du conseil de surveillance de la société Camaïeu SA.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 55 693.

Administrateurs ayant démissionné au cours de l'année 2007**Monsieur Thierry Bourgeron**

Administrateur jusqu'au 1^{er} août 2007.

Date de première nomination : 24 mai 2005.

Date de naissance : 22 juin 1953, 54 ans.

Biographie

Licencié en droit et diplômé de l'École de management de Lyon (EM Lyon), Monsieur Thierry Bourgeron a commencé sa carrière professionnelle à la Régie Renault en 1980 comme chef du personnel. De 1982 à 1984, il exerce des fonctions similaires chez Merlin Gerin à Grenoble, avant de devenir responsable des affaires juridiques et sociales du GIL Medef Lyon-Rhône. En 1986, il rejoint le groupe Rhône-Poulenc où il exerce notamment les fonctions de directeur des ressources humaines de Rhône-Poulenc Jardin et, à partir de 1994, de directeur mondial des ressources humaines de Rhône-Poulenc Agrochimie. Il a intégré le groupe Casino en avril 1999, et a quitté ses fonctions en août 2007.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007

Groupe :

- directeur des ressources humaines et de la communication du groupe Casino, membre du comité exécutif du groupe Casino ;
- directeur général de la société Casino Services ;
- gérant de l'institut Pierre Guichard ;
- représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino SAS au conseil d'administration et membre du comité des nominations et des rémunérations de la société Mercialys SA ;
- directeur des sociétés BIG C Supercenter Plc et Smart & Final Inc.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Miramont Finance et Distribution

Société anonyme au capital de 35 700 000 €

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

328 276 324 RCS Paris

Administrateur jusqu'au 13 juillet 2007.

Date de première nomination : 21 septembre 1998.

Date du dernier renouvellement : 25 mai 2004.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007

Néant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- administrateur de la société AFME SA.

Monsieur Jacques Dumas

Administrateur jusqu'au 23 mars 2007.

Date de première nomination : 10 septembre 1992.

Date de naissance : 15 mai 1952, 55 ans.

Biographie

Titulaire d'une maîtrise de droit et ancien élève de l'institut d'études politiques de Lyon, Monsieur Jacques Dumas a débuté sa carrière en tant que juriste puis directeur administratif (1978-1986) au sein de la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO). Il exerce ensuite les fonctions de secrétaire général adjoint du groupe Rallye (1987) puis de directeur des affaires juridiques du groupe Euris (1994), puis de directeur général adjoint de la société Euris (ex-Groupe Euris) et de conseiller du président de Casino et de membre du comité exécutif.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007

Au sein du groupe Euris :

- directeur général adjoint de la société Euris (ex-Groupe Euris) ;
- conseiller du président de la société Casino, Guichard-Perrachon SA ;
- président du conseil d'administration de la société SAAD ;
- membre du comité exécutif du groupe Casino ;
- membre du conseil de surveillance de la société Franprix Holding ;
- administrateur de la société Rallye SA ;
- vice-président du conseil de surveillance de la société Geimex ;
- président du conseil de surveillance de la société Leader Price Holding ;
- représentant permanent de la société Asinco au conseil d'administration des sociétés Cafige SA et Financement Gestion Administration et Contrôle (FIGEAC) ; de la société Distribution Casino France au conseil d'administration de la société Baud SA et de la société Distribution Casino France ;
- membre du conseil de surveillance de la société Cofilead (SAS).

Hors du groupe Euris :

- gérant de la SCI Cognacq-Parmentier.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris :

- directeur des affaires juridiques de la société Euris (ex-Groupe Euris) ;
- président-Directeur Général de la société La Bruyère SA ;
- administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution (MFD SA) et Carpinienne de Participations SA ; Groupe GO Sport SA, CDiscount SA et Monoprix SA ;
- représentant permanent de la société Euris (ex-Groupe Euris) au conseil d'administration des sociétés Casino, Guichard-Perrachon et Foncière Euris SA, de la société Parcade au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA, de la société The Athlete's Foot Group au conseil d'administration de AFME ;
- président de la société Alpétrol (jusqu'au 25 juin 2007) et de la société Kerrous (jusqu'au 29 juin 2007) ;
- représentant permanent de la société L'Habitation Moderne de Boulogne au Conseil d'administration de la société Colisée Finance et au conseil d'administration de la société Colisée Finance II ;
- administrateur de la Fondation Euris.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration. En application des dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers résultant de la transposition de la directive européenne Prospectus, il est précisé qu'à la connaissance de la société, aucun des membres du conseil d'administration n'a au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. En outre aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou

réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

François Neukirch

Directeur général.

Date de première nomination : 13 juillet 2007.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Date de naissance : 5 juin 1960, 47 ans.

Adresse professionnelle : 17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage.

Biographie

Monsieur François Neukirch a effectué sa carrière dans le secteur de la distribution spécialisée. Il a passé quinze ans chez Décathlon (1983-1998), notamment comme directeur de magasin puis directeur régional en charge de la région parisienne (1988-1993) et directeur de la centrale d'achats et du marketing (1994-1998). De 1998 à 2000, il a été directeur général de La Halle aux Chaussures (groupe Vivarte), puis, de 2000 à 2006, directeur général de Sephora France et directeur des opérations Europe de l'Ouest. Il était président du directoire de Marc Orian de mars 2006 au début de l'année 2007, avant de rejoindre en qualité de directeur général Groupe GO Sport en juillet 2007.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 19 février 2008

- représentant de Groupe GO Sport SA, président des sociétés Grand Large Sport SAS, GO Sport France SAS, GO Sport International SAS, Courir France SAS, GO Sport.Com SAS, Les Buisnières SAS ; et gérant de la société GO Sport Polska.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- président du directoire de la société Marc Orian SA.

DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 13 juillet 2007 après avis du comité des nominations et des rémunérations, a nommé Monsieur François Neukirch en qualité de directeur général. Le mandat de Monsieur François Neukirch prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société qu'il représente dans ses rapports avec les tiers. Le conseil d'administration a cependant décidé, dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise, de maintenir, à titre de mesure d'ordre interne, la limitation des pouvoirs du directeur général. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du président du conseil d'administration.

COMITÉ DE DIRECTION

La société comporte un comité de direction au sein duquel les principales fonctions de l'entreprise sont représentées.

Le comité de direction se réunit en moyenne deux fois par mois, chaque réunion faisant l'objet d'un compte rendu formalisé. Les sujets abordés sont étendus et concernent principalement l'analyse et le suivi de l'activité et des résultats financiers du Groupe dans le cadre du plan financier prévisionnel et annuel présenté au conseil d'administration.

Le comité de direction définit le processus et les modalités de suivi des décisions à travers l'analyse des risques et des enjeux financiers.

Le comité de direction, autour du président, est composé de :

- Monsieur François Neukirch, directeur général ;
- Monsieur Dénes Almasy de Zsady, directeur financier et des systèmes d'information ;
- Monsieur Frédéric Becquart, directeur des achats ;
- Monsieur Denis Deumier, directeur supply chain ;
- Monsieur Laurent Hanot, directeur des ressources humaines ;
- Monsieur Dominique Prévost, directeur des opérations ;
- Monsieur Mathieu Wallaert, directeur du marketing, de la communication et du développement durable.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2007

Les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux sont indiqués dans le rapport du président.

Rémunération du président et du directeur général

Le mode et le montant de la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration détermine également le nombre et le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions de la société qui peuvent leur être également consenties.

Rémunération du président du conseil d'administration

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à Monsieur Pierre Letzelter, depuis son entrée en fonction le 30 octobre 2007, s'élève à 26 612 €.

Le montant des jetons de présence qui lui ont été versés par la société en 2008 au titre de l'exercice 2007 s'est élevé à 3 000 €.

Monsieur Pierre Letzelter n'a perçu en 2007, aucune rémunération, ni jetons de présence des sociétés contrôlées, ni de la société Rallye qui contrôle Groupe GO Sport.

Madame Catherine Soubie, président du conseil d'administration du 13 juillet 2007 au 30 octobre 2007 n'a à ce titre perçu de la société aucune rémunération ni avantages autres que les jetons de présence au titre de ses fonctions d'administrateur.

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à Monsieur Jean-Paul Giraud, président du conseil d'administration jusqu'au 13 juillet 2007, s'est élevé à 344 719 €.

Le montant des jetons de présence qui lui ont été versés par la société en 2008 au titre de l'exercice 2007 s'est élevé à 6 500 €.

La part variable de sa rémunération au titre de l'année 2006 versée en 2007 a été fixée à la somme de 96 000 €.

Monsieur Jean-Paul Giraud n'a perçu, en 2007, aucune rémunération, ni jetons de présence des sociétés contrôlées, ni de la société Rallye qui contrôle Groupe GO Sport. Le montant total des rémunérations perçu par Monsieur Jean-Paul GIRAUD, s'était élevé en 2006 à la somme à 498 684 euros et il a été versé en 2005 à la société Salbia 574 796 euros à titre d'honoraires.

Rémunération du directeur général

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à Monsieur François Neukirch, directeur général depuis le 13 juillet 2007, s'élève à 1 370 67 € dont 5 790 € au titre d'avantages en nature.

Le directeur général a le statut de mandataire social, sans contrat de travail. À ce titre, il bénéficie du régime d'assurance-chômage spécifique aux dirigeants et mandataires sociaux.

La part variable de sa rémunération au titre de l'année 2007 versée en 2008 a été fixée à la somme brute de 1 050 000 €.

Monsieur François Neukirch dispose d'un véhicule de fonction.

Monsieur François Neukirch est astreint à une obligation de non-concurrence et de non-sollicitation qui s'appliquera, sauf renonciation de la part de la société, durant une période de deux ans suivant la cessation des fonctions au sein du Groupe, et, ce, dans tous les pays où sont implantés Groupe GO Sport et ses filiales. En contrepartie, il lui sera versée, mensuellement durant la période de non-concurrence, une indemnité globale équivalente à douze mois de la rémunération annuelle forfaitaire brute, soit actuellement 350 000 €. Le conseil d'administration a par ailleurs, dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article L 225-42.1 du Code de commerce concernant les engagements de versement aux dirigeants d'indemnités en cas de départ, examiné et autorisé les conditions de performance du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la société conditionnant l'indemnité qui serait à verser à Monsieur François Neukirch, en cas de révocation.

Les conditions de performance autorisées retiennent deux critères qui seront cumulatifs, le résultat courant opérationnel et le ratio maximum de dette nette/EBITDA.

Cette indemnité a été fixée à neuf mois de salaire fixe brut et a été autorisée par le conseil d'administration lors de sa séance du 19 février 2008.

Monsieur Jean-Louis Raynard, directeur général jusqu'au 13 juillet 2007 a perçu en cette qualité la somme de 268 104 € dont 7 398 € au titre d'avantages en nature représentant le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société.

La part variable de sa rémunération au titre de l'année 2006 versée en 2007 a été fixée à la somme de 84 000 €. Le montant total des rémunérations perçu par Monsieur Jean-Louis RAYNARD nommé le 1^{er} février 2006, s'était élevé en 2006 à la somme de 226 160 €.

Rémunérations, autres avantages et jetons de présence versés, en 2007, aux autres administrateurs

L'assemblée générale du 25 mai 2004 a fixé à 120 000 € le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et des comités. Sur la base des recommandations du comité des nominations et des rémunérations, les règles de répartition des jetons de présence entre les membres

ont été fixées par le conseil d'administration et sont détaillées dans le rapport du président :

- le montant global des jetons de présence versé en janvier 2008, au titre de l'exercice 2007, aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités spécialisés s'est ainsi élevé à 101 000 €, contre 99 286 € au titre de 2006 et 95 085 euros au titre de 2005 ;
- l'ensemble des rémunérations et jetons de présence versé aux mandataires sociaux, autres que les dirigeants, par la société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société Rallye qui la contrôle, se présente comme suit :

(en euros)

Administrateurs	Jetons de présence versés en 2006 au titre de 2005		Jetons de présence et rémunérations versés en 2007 au titre de 2006			Jetons de présence versés en 2008 au titre de 2007	
	Société Groupe GO Sport		Société Groupe GO Sport		Sociétés contrôlées ⁽¹⁾ ou société contrôlante ⁽²⁾	Société Groupe GO Sport	
	Administrateurs	Comités	Administrateurs	Comités		Administrateurs	Comités
Monsieur Gérard Basini	6 500	5 000	6 286	5 000		6 500	5 000
Monsieur Thierry Bourgeron	3 583		3 714			4 000	
Monsieur Didier Carlier	8 000	5 000	8 000	5 000	684 500	8 000	5 000
Monsieur André Crestey	8 000	15 000	7 143	15 000	100 000	8 000	15 000
Monsieur Jacques Dumas	8 000	5 000	8 000	5 000	20 000	2 000	1 250
Monsieur Yves Guichard	8 000	5 000	8 000	5 000	15 000	8 000	5 000
Monsieur Gérard Koenigheit	-	-	-	-	392 200	4 000	
Monsieur Michel Savart	8 000		7 143		594 000	8 000	
Madame Catherine Soubie	8 000		8 000		660 000	8 000	3 750

(1) Aucune rémunération n'a été versée par les sociétés contrôlées.

(2) Rallye, société mère contrôlant directement et indirectement la société Groupe GO Sport.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS EXERCÉES

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie par les sociétés qu'elle contrôle. Les options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties, en 2007, aux mandataires sociaux par la société sont les suivantes :

Options de souscription et d'achat d'actions consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux

	Nombre d'options	Nature des options	Prix d'exercice (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance
Monsieur Didier Carlier	3 000	Souscription	70,59	22-05-2007	21-11-2012
Monsieur Jean-Paul Giraud ⁽¹⁾	7 500	Souscription	70,59	22-05-2007	21-11-2012
Monsieur Pierre Letzelter	34 333	Souscription	64,43	05-12-2007	04-06-2013
Monsieur François Neukirch	20 000	Souscription	64,43	05-12-2007	04-06-2013
Monsieur Jean-Louis Raynard ⁽¹⁾	5 500	Souscription	70,59	22-05-2007	21-11-2012
Monsieur Michel Savart	3 000	Souscription	70,59	22-05-2007	21-11-2012
Madame Catherine Soubie	3 000	Souscription	70,59	22-05-2007	21-11-2012

(1) Messieurs Jean-Paul Giraud et Jean-Louis Raynard ont cessé leur fonction respective de président du conseil d'administration et de directeur général le 13 juillet 2007.

En application des nouvelles dispositions de l'article L 225-185 du code de commerce, le conseil d'administration a décidé de fixer à 10% de la dotation initiale de Messieurs Pierre LETZELTER président du conseil d'administration et de François NEUKIRCH, directeur général, le nombre d'actions issues des options qui demeureront incessibles jusqu'à la cessation de leurs fonctions de dirigeants.

Les informations concernant les options de souscription d'actions exercées par les mandataires sociaux en 2007 sont détaillées au paragraphe V du présent rapport.

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la société, des membres du conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés.

Messieurs Didier Carlier, André Crestey, Gérard Koenigheit, Michel Savart et Madame Catherine Soubie, administrateurs ou représentants permanents de sociétés du groupe Rallye, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés du groupe Rallye et Euris et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.

Les missions confiées au comité d'audit et au comité des nominations et des rémunérations au sein desquels siègent des administrateurs indépendants permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de prêt ou garantie accordés ou constitués par la société en faveur des membres du conseil d'administration.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les commissaires aux comptes établissent le rapport spécial sur les conventions réglementées qui relatent les conventions conclues entre la société et le président-directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Groupe GO Sport comprend deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants.

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG

Associée signataire : Madame Catherine Chassaing (depuis l'exercice 2004).

Date du premier mandat : 25 juin 1982.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Ernst & Young Audit

Associé signataire : Monsieur Nicolas Sabran (depuis l'exercice 2005).

Date du premier mandat : 24 mai 2005.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

SCP Jean Claude André

Suppléant de KPMG.

Date du premier mandat : 27 avril 2000.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Monsieur Nicolas Job

Suppléant de Ernst & Young Audit.

Date du premier mandat : 24 mai 2005.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre commissaires aux comptes des principales filiales de la société.

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2007 et 2006

(en euros)

	Ernst & Young				KPMG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Groupe GO Sport	89 500	67 500	40 %	25 %	76 200	58 480	57 %	28 %
- Filiales intégrées globalement	126 200	126 200	60 %	47 %	77 500	77 680	43 %	37 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Groupe GO Sport		75 000	0 %	28 %		75 000	0 %	36 %
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	215 700	268 700	100 %	100 %	153 700	211 160	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	215 700	268 700	100 %	100 %	153 700	211 160	100 %	100 %

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des limitations apportées aux pouvoirs du directeur général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Il intègre également les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport, joint au rapport de gestion sur l'activité de la société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale annuelle.

I – CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a adopté le mode d'exercice dissocié des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 13 juillet 2007, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a nommé Monsieur François Neukirch, en qualité de directeur général.

À la même date, Madame Catherine Soubie a été désignée président du conseil d'administration, fonction qu'elle a exercée jusqu'à la nomination de Monsieur Pierre Letzelter le 30 octobre 2007.

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui regroupe, précise et complète les différentes règles d'organisation qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la société. Il intègre également les principes de « gouvernement d'entreprise », auxquels la société adhère et dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit ainsi le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du conseil d'administration et des comités spécialisés institués en son sein, le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement intérieur précise les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la société. Il rappelle également l'inscription des administrateurs sur la liste des initiés permanents établie par la société dans le cadre des nouvelles dispositions visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés et à harmoniser en Europe les législations en vigueur.

Le règlement intérieur comprend également les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les dirigeants, les personnes assimilées aux dirigeants ainsi que les personnes qui leur sont « étroitement liées » lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions de ses réunions et délibérations et prévoit la possibilité de la participation des administrateurs aux séances du conseil par visioconférence ou de télécommunication. Chaque administrateur s'engage à détenir un nombre d'actions de la société correspondant à un montant au moins équivalent à une année de jetons de présence.

MISSIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes sociaux de la société et des comptes consolidés, annuels et semestriels ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales ; il établit les documents prévisionnels de gestion, il fixe la rémunération des dirigeants et décide l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le conseil d'administration a décidé, dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise, d'instaurer des limitations aux pouvoirs du directeur général et à titre de mesure interne de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées ci-après.

Ainsi, le conseil d'administration doit autoriser toutes les opérations susceptibles d'affecter substantiellement la stratégie de la société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tout accord commercial de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires. Il convoque ainsi les réunions du conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise, et suivant les recommandations du rapport Bouton, le conseil d'administration veille au maintien de l'indépendance de ses administrateurs, il a ainsi examiné la situation des administrateurs au regard des relations qu'ils entretiennent avec la société de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels et, à cet effet, a apprécié leur indépendance à partir des critères proposés par ledit rapport.

Le comité des nominations et des rémunérations a présenté ses conclusions au conseil d'administration lors de sa séance du 19 février 2008.

Le conseil d'administration comporte deux membres indépendants, Messieurs Gérard Basini et Yves Guichard, proche du seuil du tiers préconisé pour les sociétés contrôlées, étant noté que la société Groupe GO Sport est contrôlée à plus des deux tiers en capital et à plus des trois quarts en droits de vote par la société Rallye.

La bonne gouvernance d'entreprise est également assurée par la diversité des compétences, des expériences et des origines des administrateurs, leur disponibilité et leur implication.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du conseil d'administration sont informés, préalablement à la réunion du conseil, des éléments indispensables, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le conseil d'administration.

En outre, le directeur général donne communication au conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, des chiffres d'affaires, d'un compte rendu de l'activité, de l'état d'endettement de la société et de ses filiales ainsi que des lignes de crédit dont elles disposent et d'un état de leurs effectifs.

Le conseil d'administration examine également, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Au cours de l'année 2007, il s'est réuni huit fois. Le taux moyen de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 87%.

Arrêté des comptes – activité de la société et de ses filiales

Le conseil d'administration a examiné les comptes provisoires et les comptes définitifs de l'exercice clos le 31 décembre 2006, des comptes définitifs du premier semestre 2007 ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Il a également arrêté les rapports et résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 mai 2007.

Le conseil a pris connaissance chaque trimestre de l'activité du Groupe et des effectifs du Groupe ainsi que de l'endettement et des financements disponibles.

Le conseil d'administration a approuvé différentes opérations soumises à son autorisation notamment la mise en place de lignes de crédits, l'octroi de cautions et garanties au profit des filiales de la société.

Le conseil d'administration a également approuvé la cession d'actifs immobiliers correspondant aux murs de sept magasins en France suivie d'une prise à bail de six de ces magasins. Dans ce cadre il a également autorisé le cautionnement de la société Groupe GO Sport au profit des bailleurs.

Le conseil d'administration a mis à jour le règlement intérieur du conseil d'administration, d'une part, afin de préciser, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les modalités de participation par télécommunication et par visioconférence des administrateurs aux délibérations du conseil, et d'autre part, afin de prendre en compte les augmentations des plafonds financiers de limitation des pouvoirs du directeur général.

Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration par ailleurs examiné sa propre situation au regard des principes de gouvernance d'entreprise : composition et organisation du conseil d'administration et des comités techniques, indépendance des administrateurs. Il a examiné la proposition de nomination d'un nouvel administrateur, d'un nouveau membre du comité des nominations et des rémunérations, du renouvellement du directeur général. À cet égard, il a pris connaissance des recommandations du comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations, a mis fin au mandat de président du conseil d'administration de Monsieur Jean-Paul Giraud et a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Louis Raynard de ses fonctions de directeur général.

Organisation du conseil d'administration

Le conseil d'administration, suivant l'avis formulé par le comité des nominations et des rémunérations, a maintenu la dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale et nommé à effet du 13 juillet 2007 Monsieur François Neukirch, en qualité de directeur général, et Madame Catherine Soubie, en qualité de président du conseil d'administration. Lors de sa réunion du 30 octobre 2007 le conseil d'administration a nommé Monsieur Pierre Letzelter en qualité de président du conseil d'administration, en remplacement de Madame Catherine Soubie.

Rémunérations

Le conseil d'administration, après avis favorable du comité des nominations et des rémunérations, a fixé la rémunération forfaitaire et variable du directeur général ainsi que celle du président du conseil d'administration. Il a également examiné les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et la rémunération des membres des comités techniques. Il a décidé l'attribution d'options de souscription d'actions aux dirigeants et salariés du Groupe et des sociétés liées.

Le conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités qui sont détaillés ci-après.

COMITÉS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a constitué deux comités techniques spécialisés en 2002, en vue de l'assister et de concourir efficacement à la préparation de ses décisions : le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration a désigné, parmi les administrateurs, les membres composant ces comités dont il a également fixé les règles de fonctionnement et les attributions.

Le comité d'audit

Composition

Le comité d'audit est composé de trois membres dont un membre indépendant : Messieurs André Crestey, président, Yves Guichard (membre indépendant) et Didier Carlier, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Mission

Le comité est notamment chargé d'apporter son assistance au conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés et des rapports y afférents, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes, ainsi que d'apporter son assistance à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société ou de ses filiales, en termes d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours.

À cet effet, le comité d'audit entend les commissaires aux comptes. Il prend connaissance de leurs travaux, avis et recommandations et s'assure de leur indépendance. Il dispose également de la collaboration et de la participation des directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe.

Le directeur financier de la société Groupe GO Sport participe, s'il y a lieu, aux réunions du comité.

Les règles d'organisation et de fonctionnement et les attributions et missions du comité ont été fixées dans le règlement intérieur du conseil d'administration ; elles ont été précisément décrites et complétées dans une charte adoptée en mars 2004.

Activité en 2007

Au cours de l'exercice 2007, le comité d'audit s'est réuni deux fois. Le taux de participation a atteint 100%. Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance des observations et conclusions des commissaires aux comptes sur les opérations de consolidation et sur les comptes de la société.

Le comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que les évolutions juridiques et comptables applicables.

Il a été informé des travaux mis en œuvre dans le cadre de la préparation du rapport du président du conseil

d'administration sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le président du comité a rendu compte des travaux de chacune des réunions du comité d'audit au conseil d'administration.

Le comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres dont un membre indépendant : Messieurs André Crestey, président, Gérard Basini (membre indépendant) et Madame Catherine Soubie, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Missions

Le comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de direction générale et la sélection des administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société.

Le comité des nominations et des rémunérations a établi une charte, adoptée en 2004, venue confirmer ses pouvoirs et attributions notamment au regard de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie, en particulier celles issues du règlement intérieur du conseil.

Activité en 2007

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni six fois en 2007. Le taux de participation a atteint 100 %.

Le comité des nominations et des rémunérations a été saisi, d'une part, de la proposition de cooptation d'administrateurs, de la proposition de nomination du directeur général et du président du conseil d'administration, d'autre part, de la composition du conseil d'administration et des comités techniques. Il a été appelé à examiner les conditions de cessation des fonctions du président du conseil d'administration. Le comité veille à la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et, à cet effet, a examiné la situation d'indépendance des administrateurs au regard des recommandations formulées par le rapport Bouton.

Par ailleurs, le comité a été saisi des modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration ainsi que de la rémunération des membres des comités techniques. Le comité a examiné également, d'une part, les modalités de fixation de la rémunération fixe et variable du directeur général et du président du conseil d'administration et, d'autre part, des propositions d'attribution d'options de souscription d'actions.

Il a proposé au conseil d'administration d'augmenter la limitation des pouvoirs du directeur général et en conséquence la modification du règlement intérieur.

Le comité a également proposé la modification du règlement intérieur du conseil d'administration concernant les modalités de participation par télécommunication et par visioconférence des administrateurs aux délibérations du conseil, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Le président du comité a rendu compte des travaux du comité des nominations et des rémunérations au conseil d'administration.

Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Le mode et le montant de la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité des nominations et des rémunérations.

Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie variable dont les modalités de détermination sont arrêtées chaque année par le conseil d'administration après avis du comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, après études réalisées par les consultants extérieurs. La part variable est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs propres à la société.

Ainsi, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 mars 2007, a fixé les modalités de détermination concernant la rémunération variable pour 2007 comme suit :

La rémunération variable du président du conseil d'administration et du directeur général

La partie variable de la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général, qui peut atteindre respectivement 100 % et 40 % de leur rémunération fixe, est fondée sur la base de critères à la fois quantitatifs à concurrence de 60 % et qualitatifs à concurrence de 40 %.

Les objectifs quantitatifs s'articulent autour de quatre critères en ligne avec le budget visant la croissance des chiffres d'affaires et du résultat opérationnel courant. Les objectifs qualitatifs sont déterminés en fonction d'une appréciation générale concernant notamment l'élaboration et l'actualisation de la stratégie, le management général de l'entreprise ainsi que la mise en place et le suivi des actions à mener au cours de l'année concernée.

Le conseil d'administration détermine également le nombre et le prix d'exercice des options de souscription d'actions qui sont éventuellement consenties au président du conseil d'administration et au directeur général. Le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations, fixe les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs ainsi que la rémunération des membres des comités techniques.

Les règles de répartition de l'exercice 2007 identiques à celles de l'exercice 2006 sont les suivantes :

- un jeton de présence de base individuel comprenant une partie forfaitaire de 2 000 € et une partie variable en fonction des présences aux réunions du conseil de 6 000 € ;
- un jeton de présence complémentaire versé aux membres des comités d'un montant forfaitaire de 5 000 €, augmenté de 2 500 € pour le président.

Évaluation des conditions de fonctionnement du conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit la réalisation à intervalle régulier d'un débat et d'une évaluation formalisée sur le fonctionnement du conseil d'administration confiée au comité des nominations et des rémunérations, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

Une nouvelle évaluation sera mise en œuvre au cours de l'année 2008.

II – POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi lui attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil d'administration a cependant décidé, à titre de mesure d'ordre interne, et dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 décembre 2007 et suivant avis du comité des nominations et des rémunérations, a augmenté les plafonds des pouvoirs du directeur général.

Ainsi le directeur général ne peut sans l'autorisation préalable du conseil d'administration effectuer :

- toutes opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à 7 (sept) M€ et notamment :
 - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
 - tout crédit-bail sur immeuble et/ou matériels d'équipement,
 - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
 - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
 - toute transaction et tout compromis, en cas de litige.

Toutefois, le seuil de 7 (sept) M€ ne s'applique pas aux opérations ci-après, lesquelles doivent être préalablement autorisées au-delà d'un montant de 4 (quatre) M€ :

- les souscriptions et les achats de valeurs mobilières, les prises de participations immédiates ou différées dans tout groupement ou société, de droit ou de fait ;
- les apports ou échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
- les cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers ;
- les cessions totales ou partielles de participations.

L'autorisation préalable du conseil d'administration de Groupe GO Sport est également requise à titre de mesure interne au Groupe lorsque les mêmes opérations sont envisagées par les sociétés françaises ou étrangères que Groupe GO Sport contrôle directement ou indirectement.

III – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le processus de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe tient compte des avis et des recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le présent rapport a été rédigé en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur les valeurs moyennes.

Le contrôle interne de la société est un processus conduit par la direction générale et mis en œuvre par l'ensemble des collaborateurs de la société et de ses filiales. Les procédures de contrôle interne sont ainsi constituées de règles et directives en place au sein de l'organisation, visant à s'assurer de :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements.

Par ailleurs, le comité d'audit, dont les missions et le fonctionnement sont décrits dans la première partie du présent rapport, est un acteur à part entière du contrôle par les avis et recommandations ainsi que par les analyses et les investigations qu'il est susceptible de mettre en œuvre ou de faire réaliser.

L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

L'environnement de contrôle de la société, rigoureusement conçu et appliqué, vise à maîtriser l'ensemble des risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. Chaque membre de la société est responsable à son niveau du système de contrôle interne. À cet effet, des délégations de pouvoirs ont été mises en place pour les principaux managers du Groupe, leur permettant ainsi d'exercer leur responsabilité tout en s'assurant du respect des règles du Groupe, notamment concernant l'engagement vis-à-vis des tiers.

La politique de ressources humaines contribue à l'amélioration de l'environnement du contrôle interne notamment par la mise en place de descriptions de fonctions, d'un système d'évaluation des collaborateurs et des investissements en formation.

ÉVALUATION ET TRAITEMENT DES RISQUES

Les principaux risques financiers et juridiques sont précisés dans le document de référence, ainsi que la politique de gestion des risques et d'assurances.

Le processus d'identification et d'évaluation des risques s'est poursuivi au cours de l'exercice 2007 au sein des deux enseignes du Groupe.

LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Le contrôle opérationnel

La société fonctionne avec un comité de direction animé par le directeur général dans lequel les principales fonctions de l'entreprise sont représentées : directions des ventes, direction des achats, direction de la supply chain, direction des ressources humaines, direction marketing et communication et direction administrative, financière et informatique.

Le comité de direction se réunit en moyenne deux fois par mois, chaque réunion faisant l'objet d'un compte rendu formalisé. Les sujets abordés sont étendus et concernent principalement l'analyse et le suivi de l'activité et des résultats financiers du Groupe dans le cadre du plan financier prévisionnel et annuel présenté au conseil d'administration.

Autour du comité de direction, il existe des comités spécialisés (comité de pilotage des projets informatiques, comité de développement), regroupant tout ou partie des membres du comité de direction. Ces comités ont pour vocation de centraliser les décisions notamment en matière d'investissements. Cette centralisation renforce la séparation des fonctions et des tâches dans les processus majeurs de la société : achats, ventes, investissements.

Les conséquences opérationnelles, le cas échéant, sont suivies et contrôlées périodiquement par le service du contrôle de gestion lors des réunions post - arrêté comptable mensuel, réalisées avec chaque membre du comité de direction.

Par ailleurs, il existe des procédures d'approbation d'engagement de frais à partir d'un certain niveau de dépenses ainsi que des délégations de pouvoirs et de signatures individuelles dans lesquelles sont précisées la nature des délégations et les limitations de pouvoirs.

Les procédures les plus significatives quant à leur impact sur le patrimoine ou les résultats de la société sont les suivantes :

- manuel de procédures de contrôle interne à destination des magasins et visant la justification complète du chiffre d'affaires, la sécurité des flux de marchandises et des stocks, la sécurité des données informatiques, les procédures d'engagements ;
- mémento social visant au respect des lois et règlements en matière de législation du travail ;
- procédures d'engagement (développement, achats, investissements...).

Par ailleurs, la société en tant que société mère gère de façon centralisée la trésorerie et assure le suivi de l'endettement financier du Groupe et le contrôle financier de ses filiales.

Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et de gestion

La direction administrative et financière du Groupe est notamment responsable de l'établissement des comptes de la société.

Elle s'appuie, d'une part, sur une organisation comptable par filiale dans laquelle un responsable comptable est assisté d'une équipe et, d'autre part, sur un service de consolidation des comptes. L'organisation des travaux et des structures comptables s'appuie sur le principe de séparation des fonctions et des tâches.

Le directeur des comptabilités assure la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes et le respect des plannings de clôture des comptes en fonction des échéances fixées par le conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

Le service contrôle de gestion du siège, composé de 11 personnes, est chargé d'effectuer le suivi des indicateurs clés de l'activité du Groupe, le suivi des plans actions, le contrôle budgétaire, la participation aux arrêtés comptables, ainsi que la liaison avec les commissaires aux comptes lors de leurs contrôles. Un reporting mensuel est réalisé à destination de la direction générale.

L'élaboration des comptes sociaux et consolidés

La société applique les procédures des référentiels comptables en vigueur et contrôle notamment les procédures liées à son activité et à son patrimoine qui sont relatives :

- au suivi de la gestion des stocks et de la dépréciation ;
- à la gestion des encaissements et au suivi du cash ;
- au suivi et à l'évaluation des actifs incorporels et corporels ;
- au suivi et à l'évaluation des provisions pour risques et charges ;
- au suivi des engagements hors bilan.

Les principales étapes de consolidation des comptes sont les suivantes :

- l'élaboration d'un planning de clôture et de remontée des comptes et des informations par entité juridique jusqu'aux comptes consolidés du Groupe ;
- l'élaboration d'une note détaillant les travaux et les documents à réaliser.

L'élaboration des comptes se fait dans le respect des règles comptables et fiscales ; le cas échéant les options comptables et fiscales sont validées par la direction financière, la direction générale et les commissaires aux comptes.

Les opérations de consolidation sont documentées afin de permettre la traçabilité des retraitements, des éliminations effectuées et des contrôles réalisés (notamment les comptes de résultat, les bilans, les tableaux des flux de trésorerie, les tableaux de variation des capitaux propres, les tableaux de « tax-proof » et les tableaux de rapprochements divers). Les comptes consolidés ainsi préparés sont revus successivement par le directeur des comptabilités et le directeur financier pour leurs mises en forme finales.

Les comptes sociaux et consolidés sont réalisés à partir de progiciels comptables externes.

Les engagements hors bilan de la société concernent principalement les engagements locatifs, les contrats commerciaux d'échanges de marchandises contre des prestations de services ou de fournitures et les cautions de la société au profit de ses filiales, ces dernières étant examinées et autorisées lors des réunions du conseil d'administration. La société réalise un suivi spécifique et individualisé de chaque engagement hors bilan soumis aux commissaires aux comptes et présenté au comité d'audit lors des réunions sur la clôture des comptes semestriels et annuels. Les engagements hors bilan sont annexés aux comptes ou retraités en consolidation selon les normes applicables en France.

La communication financière

Préalablement à sa communication, l'information financière fait l'objet d'une validation tant interne qu'externe.

Les éléments de communication financière sont préparés par la direction financière et sont diffusés conformément à la loi et au règlement de l'Autorité des marchés financiers (AMF) :

- publication au BALO des chiffres d'affaires trimestriels, des comptes sociaux et consolidés avec les annexes et rapports du conseil d'administration à l'issue des clôtures semestrielles et annuelles des comptes du Groupe ;
- deux présentations des résultats du Groupe lors de réunions sous l'égide de la Société française des analystes financiers (résultats annuels et semestriels) ;
- communiqués de presse lors des clôtures des comptes semestriels et annuels et lors d'événements jugés significatifs et pouvant avoir un impact sur le cours du titre ;
- site Internet : www.groupegosport.com

Par ailleurs, la société publie systématiquement un document de référence déposé auprès de l'AMF selon la procédure de contrôle a posteriori applicable depuis 2002. L'élaboration de ce document de référence suit une procédure de contrôle interne à différents stades du processus de confection jusqu'à sa distribution physique et diffusion électronique sur le site Internet de la société.

Depuis le 20 janvier 2007, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la directive européenne dite « Transparence » (directive 2004/109/CE), Groupe Go Sport met à disposition sur son site Internet une rubrique « Information réglementée » (<http://www.groupegosport.com/pages/documentation.htm>) et transmet cette information par voie électronique à un diffuseur professionnel (Business Wire).

Dans cette rubrique, sont publiés et archivés pendant cinq ans les documents relevant de l'information réglementée à compter de 2007 et qui sont les suivants :

- rapports financiers annuels ;
- rapports financiers semestriels ;
- informations financières trimestrielles ;
- rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
- communiqués relatifs aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;
- informations mensuelles relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social de la société ;
- descriptifs des programmes de rachat d'actions propres ;
- communiqués publiés par les émetteurs au titre de l'obligation d'information permanente ;
- communiqués précisant les modalités de mise à disposition de prospectus ;
- communiqués précisant les modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires aux assemblées générales ;
- communiqués mensuels regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions.

Des missions de contrôles externes intermédiaires (inventaires de marchandises, audits de processus internes, entretiens avec les intervenants du contrôle interne, informations financières publiées) sont en outre réalisées par les commissaires aux comptes tout au long de l'exercice.

La conformité aux lois et règlements

La direction juridique communique régulièrement à la direction générale et à la direction administrative et financière l'état des principaux litiges concernant la société et ses filiales ainsi que les risques encourus. La société dispose également de l'assistance de la direction de l'audit juridique de la société Rallye, maison mère, afin de procéder à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire et relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans les activités de la société et de ses filiales.

PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE

L'audit interne

L'audit interne, placé sous l'autorité hiérarchique du directeur administratif et financier est composé de six personnes. Le comité de direction décide des missions confiées à l'audit interne.

Les missions d'audit s'étendent à l'ensemble des domaines d'activité de l'entreprise et de ses filiales.

Les principales activités de l'audit interne concernent :

- le recensement et l'évaluation des risques de contrôle interne conformément à la loi de sécurité financière ;
- l'élaboration et la mise à jour permanente des manuels de procédures magasin visant à garantir un niveau minimum et suffisant de contrôle interne ;
- l'évaluation du contrôle interne par des audits de magasin, de département, de filiale et/ou de processus ;
- le suivi du contrôle interne, par une analyse mensuelle des indicateurs clés de contrôle interne et proposition de plan d'actions correctives.

Le service audit a un rôle actif dans le suivi des recommandations issues des rapports qu'il établit à destination du directeur général et du comité de direction et peut être sollicité également par les commissaires aux comptes lors de leurs interventions en cours d'année.

Le comité d'audit peut également saisir le service d'audit interne.

Tous les audits opérationnels donnent lieu à des plans actions spécifiques au niveau des magasins, des directions régionales et du Groupe.

Afin d'en assurer un suivi mensuel, l'audit interne transmet aux directions régionales des indicateurs clés couvrant les principales zones sensibles de son domaine d'activité. Cette analyse mensuelle permet de mettre en place des plans d'actions correctifs.

Par ailleurs, chaque audit opérationnel magasin fait l'objet d'une notation visant à évaluer le niveau de contrôle interne. Ce système de notation permet d'évaluer dans le temps, les progrès des magasins.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Groupe GO Sport SA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe GO Sport SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes
Paris-La Défense, le 20 février 2008

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Catherine Chassaing
Associée

ERNST & YOUNG Audit

Nicolas Sabran
Associé

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2007

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31-12-2007	31-12-2006
Actif non courant		133 943	139 850
Immobilisations incorporelles	2	40 571	38 080
Immobilisations corporelles	3	63 906	76 860
Actifs financiers non courants	5	12 100	11 816
Autres actifs non courants	5	3 816	3 822
Impôts différés actifs	6	13 550	9 272
Actif courant		235 692	255 480
Stocks et en-cours	7	175 334	196 152
Clients et autres débiteurs	8	42 186	45 171
Actif d'impôt exigible		0	32
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	16 220	14 125
Actifs détenus en vue de la vente	10	1 952	0
TOTAL DES ACTIFS		369 635	395 330

Passif

	Notes	31-12-2007	31-12-2006
Capitaux propres part du Groupe	11	98 133	81 995
Capital émis		15 110	15 169
Primes d'émission		52 807	53 685
Autres réserves		17 336	25 315
Bénéfice (perte) de l'exercice		12 880	- 12 174
Intérêts minoritaires		4	5
Total des capitaux propres		98 137	82 000
Passif non courant		6 797	13 952
Dettes financières à plus d'un an	13	3 174	10 669
Impôts différés passif	6	659	783
Provisions	12	2 964	2 500
Passif courant		264 701	299 378
Dettes financières à moins d'un an	13	54 012	84 386
Fournisseurs et autres créditeurs	13	143 815	158 336
Provisions	12	3 295	2 366
Passif d'impôt exigible		4 399	0
Autres passifs courants	13	59 180	54 290
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente		0	0
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		369 635	395 330

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Notes	31-12-2007		31-12-2006	
			% CA		% CA
Chiffres d'affaires	15	773 131	100,0	771 246	100,0
Autres produits de l'activité		4 296		2 461	
Produits des activités ordinaires	16	777 427		773 707	
Coût de revient des ventes	17	- 477 294		- 477 945	
Marge commerciale		300 133	38,8	295 762	38,3
Frais de personnel	18	- 116 005	- 15,0	- 118 138	- 15,3
Charges externes	19	- 153 324	- 19,8	- 151 346	- 19,6
Amortissements et provisions		- 20 047	- 2,6	- 23 893	- 3,1
Autres charges d'exploitation		- 14 133	- 1,8	- 14 324	- 1,9
Résultat opérationnel courant		- 3 376	- 0,4	- 11 939	- 1,5
Autres charges et produits opérationnels	20	20 475	2,6	- 436	- 0,1
Résultat opérationnel		17 099	2,2	- 12 375	- 1,6
Coût de l'endettement financier	21	- 4 705	- 0,6	- 3 778	- 0,5
Autres charges et produits financiers	22	862	0,1	- 37	0,0
Résultat avant impôt		13 256	1,7	- 16 190	- 2,1
Produit (charge) d'impôt sur le résultat	23	- 376	0,0	4 016	0,5
RÉSULTAT NET		12 880	1,7	- 12 174	- 1,6
Résultat par action (en euros)	24	3,46		- 3,33	
Résultat dilué par action (en euros)	24	3,45		- 3,33	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Capitaux attribuables aux actionnaires de la société mère					Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Primes	Écarts de conversion	Actions propres	Réserves et résultats consolidés			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2006	14 850	49 263	586	- 4 208	29 921	90 412	7	90 419
Écarts de change			- 15			- 15		- 15
Autres charges reconnues directement dans les capitaux propres					- 137	- 137	- 2	- 139
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			- 15		- 137	- 152	- 2	- 154
Autres mouvements		1 179				1 179		1 179
Résultat de l'exercice					- 12 174	- 12 174		- 12 174
Total des produits et charges de l'exercice		1 179	- 15		- 12 311	- 11 147	- 2	- 11 149
Dividendes								
Variation du capital et des primes	319	3 243				3 562		3 562
Actions propres				- 832		- 832		- 832
Capitaux propres au 31 décembre 2006	15 169	53 685	571	- 5 040	17 610	81 995	5	82 000
Écarts de change			12			12		12
Autres produits reconnus directement dans les capitaux propres					143	143	- 1	142
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			12		143	155	- 1	154
Autres mouvements		51				51		51
Résultat de l'exercice					12 880	12 880		12 880
Total des produits et charges de l'exercice		51	12		13 023	13 086	- 1	13 085
Dividendes								
Variation du capital et des primes	- 59	- 928				- 987		- 987
Actions propres				4 039		4 039		4 039
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007	15 110	52 808	583	- 1 001	30 633	98 133	4	98 137

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS

au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	2007	2006
Plus-value sur cessions d'actions propres	553	- 15
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	12	- 15
Partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de change	- 626	- 189
Charge nette d'impôt sur le résultat comptabilisée directement en capitaux propres	215	65
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	154	- 154
Résultat de la période	12 880	- 12 174
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE	13 034	- 12 328
Attribuables aux :		
- porteurs de capitaux propres du Groupe	13 033	- 12 327
- intérêts minoritaires	1	- 1

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31-12-2007	31-12-2006
Résultat de la période	12 880	- 12 174
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	24 196	23 424
Impôts différés	- 4 140	- 4 016
Charges et produits liés aux stock-options	51	1 179
Plus-values de cessions nettes d'impôt	- 18 527	569
Marge brute d'autofinancement	14 460	8 982
(Augmentation) diminution des stocks nets	21 722	- 313
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	3 030	4 470
Augmentation (diminution) des dettes d'exploitation	- 13 137	11 060
(Paiement) remboursement d'impôt sur le résultat	- 1	- 42
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	26 073	24 157
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	- 26 268	- 30 568
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	37 130	2 364
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	10 862	- 28 204
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Augmentation (diminution) des capitaux propres	3 605	2 674
Émissions d'emprunts	2	6
Remboursements d'emprunts	- 11 145	- 6 907
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	- 7 538	- 4 228
Incidence des variations des taux de change	165	6
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	29 562	- 8 269
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	- 65 539	- 57 270
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	- 35 977	- 65 539
La trésorerie au 31 décembre est constituée de :		
Trésorerie active	16 220	14 125
Disponibilités	16 220	14 125
Trésorerie passive	- 52 197	- 79 664
Concours bancaires courants	- 52 197	- 79 664
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	- 35 977	- 65 539

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2007

PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR

Groupe GO Sport (ci-après dénommé avec ses filiales « le Groupe » ou « Groupe GO Sport ») est une société anonyme spécialisée dans la distribution d'articles de sport et de loisirs au capital de 15 110 092 € dont le siège social est à Sassenage (38360), 17, avenue de la Falaise, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 958 808 776.

Groupe GO Sport est cotée sur le marché Euronext Paris compartiment B.

En date du 19 février 2008, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Groupe GO Sport pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera réunie le 20 mai 2008.

Les états financiers consolidés comprennent la société Groupe GO Sport et ses filiales, l'ensemble étant désigné comme « le Groupe ».

PREMIÈRE PARTIE : RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date et telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêt de ces comptes.

B. BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ils sont préparés sur la base des coûts historiques à l'exception des instruments financiers dérivés.

Ils sont présentés en euros, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leur pays respectif. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le Groupe.

Ces principes, exposés ci-dessous, ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les normes, amendements et interprétations suivants adoptés dans l'Union européenne sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007 :

- norme IFRS 7 « Instruments financiers » sur les informations à fournir concernant les actifs et passifs financiers ;

- amendements à l'IAS 1 « Informations à fournir sur le capital ».

L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois, elles ont engendré des notes annexes complémentaires.

Les principaux effets de ces changements sont présentés ci-après :

- IFRS 7 – « Instruments financiers » – Informations à fournir :

cette norme requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers. Les nouvelles informations à présenter sont incluses dans les états financiers. Bien que sans incidence sur la performance ou la situation financière, l'information comparative a été revue.

- IAS 1 – « Présentation des états financiers » :

cet amendement requiert que le Groupe présente de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Groupe. Ces nouvelles informations sont données en note 11.1.

Groupe GO Sport n'a pas opté pour une application anticipée au 31 décembre 2007 des normes dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2008. Ainsi, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les options, interprétations ou normes suivantes et dont l'application est obligatoire après le 31 décembre 2007 :

- adoptées par l'Union européenne :
 - norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».
- non encore adoptées par l'Union européenne :
 - norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »,
 - norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt »,
 - norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels »,
 - norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises »,
 - amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisitions et annulations »,
 - interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupe »,
 - interprétation IFRIC 12 « Contrats de concession »,

- interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélité clients »,
- interprétation IFRIC 14 « IAS 19 – Limite relative à l'actif au titre des prestations définies, les obligations minimales de financement et leur interaction ».

Le Groupe n'attend aucune incidence significative sur ses états financiers actuels, de l'application de ces textes dans le futur.

C. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des jugements et des estimations, et faire des hypothèses qui peuvent affecter les états financiers. Il revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'impact relatif aux changements d'estimation comptable est enregistré sur la période au cours de laquelle l'évolution est relevée et au cours des périodes ultérieures si celles-ci en sont également affectées.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la dépréciation des créances douteuses ;
- la dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ;
- les provisions ;
- la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés et aux dirigeants salariés ou non ;
- les impôts différés.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

D. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les filiales sont placées sous le contrôle de la société mère et sont donc consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif et jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels, qui sont actuellement exerçables ou convertibles, sont pris en considération.

Identification des entreprises rentrant dans le périmètre de consolidation :

Sociétés	Siège social	N° Siren	% de contrôle	% d'intérêt
Groupe GO Sport SA	38360 Sassenage	958 808 776	Mère	Mère
Club Sport Diffusion SA	1050 Bruxelles	425 520	99,87 %	99,87 %
Courir France SAS	38360 Sassenage	428 559 967	100,00 %	100,00 %
Delort Sports SARL	38360 Sassenage	344 720 115	100,00 %	100,00 %
GO Sport.com SAS	38360 Sassenage	431 734 193	100,00 %	100,00 %
GO Sport France SAS	38360 Sassenage	428 560 031	100,00 %	100,00 %
GO Sport International SAS	38360 Sassenage	428 560 221	100,00 %	100,00 %
GO Sport Les Halles SNC	38360 Sassenage	329 021 463	99,99 %	99,99 %
GO Sport Polska SP ZOO	02801 Varsovie	RHB 54266	100,00 %	100,00 %
Grand Large Sport SAS	38360 Sassenage	412 271 421	100,00 %	100,00 %
Les Buissières SAS	38360 Sassenage	067 500 397	100,00 %	100,00 %
Limpat Investments BV	1102 Amsterdam	33 240 269	100,00 %	100,00 %

Au cours de l'exercice, la société GO Sport Hungary Kft est sortie du périmètre de consolidation, suite à sa dissolution en date du 25 octobre 2007.

Le périmètre de consolidation et les pourcentages d'intérêts vis-à-vis des autres filiales sont inchangés par rapport au 31 décembre 2006.

Toutes les sociétés du périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les transactions intragroupe portent essentiellement :

- sur les achats de marchandises et sur les prestations logistiques effectuées par GO Sport International pour les sociétés opérationnelles ;
- sur les refacturations de charges et les prestations de Groupe GO Sport SA à ses filiales.

Elles sont éliminées lors de la préparation des états financiers consolidés.

E. CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Comptabilisation des opérations en devises dans les sociétés consolidées

Les charges et produits en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les dettes et créances exprimées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture et leur compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice.

Les différences de conversion ainsi dégagées sont comptabilisées dans les capitaux propres, sous la rubrique « Écarts de conversion ».

F. ÉCARTS D'ACQUISITION

Lors de la prise de contrôle d'une société, un écart d'acquisition est calculé par différence entre le coût d'acquisition des titres de la société concernée et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et à chaque indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de dépréciation sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs » ci-après.

Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale.

G. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément par le Groupe sont comptabilisées au coût, et celles acquises par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur, diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur (voir « Dépréciation des actifs » ci-après). Il n'est tenu compte d'aucune valeur résiduelle en fin de période d'utilisation.

Elles comprennent principalement :

- les logiciels liés au déploiement des systèmes d'information. Ils sont amortis sur une période de trois à cinq ans en mode linéaire, selon la durée d'utilisation estimée ;
- les droits au bail. Ils correspondent au prix versé lors de la prise de nouveaux baux. Ils sont rattachés à des contrats dont la durée minimale peut être renouvelée par tacite reconduction et n'ont, de ce fait, pas une durée de vie définie. Ils ne sont donc pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur, effectués au moins une fois par an, qui peuvent amener la société à constater une dépréciation ;
- les marques acquises. Elles ne sont pas amorties, en raison de leur durée de vie indéfinie, mais peuvent également être dépréciées dans le cadre de tests annuels de perte de valeur. Les marques, notices, listes de clients générées en interne et autres éléments similaires en substance ne sont pas comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles.

H. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (voir « Dépréciation des actifs » ci-après).

Lors de la première application des normes IFRS, aucune réévaluation n'a été effectuée.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation attendue pour chaque catégorie de biens.

La date de début d'amortissement est la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

Il n'est tenu compte d'aucune valeur résiduelle en fin de période d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Terrains	non amortissables
Constructions	20 ans
Matériel, outillage	3 à 8 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 8 ans
Matériel de transport	5 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans

Des tests de dépréciation sont effectués si des indices de perte de valeur apparaissent.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées dans le poste « Amortissements et provisions » du compte de résultat.

I. CONTRATS DE LOCATION

Contrats de location simple

Ces contrats ne font pas l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Contrats de location-financement

Le Groupe comptabilise à l'actif du bilan les biens acquis à travers des contrats de location-financement. Ces contrats sont qualifiés de contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété et, par conséquent, si au moins un des indicateurs prévus par la norme IAS 17 est respecté et notamment :

- transfert de la propriété au terme de la durée du bail ;
- transfert de propriété hautement probable à la date de conclusion du contrat, eu égard aux conditions de levées d'option de rachat ;
- durée du bail couvrant l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- valeur actualisée des paiements minimaux proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du bail ;
- utilisation par le seul loueur en raison de la spécificité des actifs.

Les montants financés à l'origine sont inscrits en compte d'immobilisation en contrepartie d'un emprunt au passif.

Conformément à la norme IAS 17, c'est le montant le plus faible entre la juste valeur du bien et la somme des paiements actualisés qui est montré à l'actif du bilan.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette.

La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

Les biens en contrat de location-financement sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie utile estimée de manière similaire aux autres immobilisations de même nature, si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Dans le cas contraire, ils sont dépréciés sur la base de la durée la plus courte entre leur durée d'utilisation et la durée du contrat.

J. PRIX DE REVIENT DES IMMOBILISATIONS

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles et incorporelles, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Selon le traitement de référence d'IAS 23, les coûts d'emprunt directement rattachables aux immobilisations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

K. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

La norme IAS 36 définit la procédure qu'une entreprise doit appliquer afin de s'assurer que la valeur comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant recouvré par leur utilisation ou leur vente.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer individuellement la valeur recouvrable des actifs, ceux-ci sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles cette valeur est alors déterminée.

En dehors de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

L'UGT retenue pour effectuer les tests de perte de valeur est le magasin. La valeur comptable d'un magasin est constituée de l'écart d'acquisition, du droit au bail et des immobilisations corporelles qui lui sont affectés.

La dépréciation éventuelle d'une UGT résulte de la comparaison entre sa valeur comptable et sa valeur recouvrable. Cette dernière se définit comme étant la plus élevée entre :

- le prix de vente net des coûts de cession ; et
- la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie actualisés, obtenus à partir de la méthode des Discounted Cash Flow (DCF), et attendus sur les actifs concernés.

Afin de suivre la valeur recouvrable des UGT et d'identifier les changements défavorables significatifs, des indicateurs sont suivis lors de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Ces indicateurs, calculés pour chaque magasin, sont, d'une part, la rentabilité de l'emplacement et, d'autre part, l'évolution de son chiffre d'affaires appréciée sur plusieurs exercices.

En complément de l'analyse systématique par UGT, une étude complémentaire individualisée des magasins concernés par une perte de valeur est effectuée et la dépréciation est, le cas échéant, ajustée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges, dans le poste « Amortissements et provisions », en priorité sur l'écart d'acquisition.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes ne peut être reprise, en cas de changement d'estimation de la valeur recouvrable, que si la valeur comptable de l'actif augmentée de la reprise n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée dans le cas où aucune perte de valeur n'aurait été constatée. Une perte de valeur constatée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

Si le Groupe cède une partie d'une UGT, la quote-part correspondante de l'écart d'acquisition est également sortie de l'actif.

L. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs évalués en juste valeur par résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

À l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers non courants sont composés essentiellement des dépôts de garantie versés aux bailleurs. Ils sont valorisés au coût historique.

Les actifs financiers courants sont essentiellement composés de créances qui sont comptabilisées initialement à leur juste valeur. Compte tenu des échéances de paiement courtes, la juste valeur correspond en général à la valeur nominale de la créance. Ces créances sont ensuite évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur des montants non recouvrables.

Les créances dont les échéances sont supérieures aux délais habituellement pratiqués par l'entreprise sont actualisées. Ces créances sont classées au bilan en « Autres actifs non courants ».

Le montant comptabilisé en produits (chiffre d'affaires ou équivalent) correspond à la valeur actualisée.

La différence entre cette valeur actualisée et le montant nominal de la contrepartie constitue un produit financier qui est constaté jusqu'à extinction de la créance.

M. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût, estimé selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Les prix d'achat sont majorés d'un coefficient de frais d'approche et minorés du taux de ristourne de l'exercice. Les frais d'approche comprennent :

- les frais de logistique incluant les coûts de réception, de reconditionnement et d'approvisionnement des magasins ;
- les frais de centrale d'achats intégrant les coûts de fonctionnement de la centrale d'achats facturés par GO Sport International aux sociétés qui exploitent les magasins sous enseigne GO Sport, Courir et Moviesport.

La valeur de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les profits internes inclus dans les stocks des sociétés du Groupe sont éliminés et l'effet de l'impôt correspondant a été reconnu.

N. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue.

Ces éléments ne font l'objet d'aucune restriction.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

La gestion de la trésorerie est assurée essentiellement par des lignes de crédits confirmés utilisées en fonction des besoins du Groupe.

O. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Parallèlement, le Groupe estime si la présentation d'un résultat des activités abandonnées est nécessaire.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme « Détenu en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements et, pour les coentreprises ou les entreprises associées, l'arrêt de la prise en compte du résultat.

P. CAPITAUX PROPRES

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres sont éliminées lors de la consolidation par les capitaux propres. Lors de leur cession, la contrepartie est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

Paiement en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'actions. Ces plans sont comptabilisés comme des transactions réglées en instruments de capitaux propres.

En conséquence, la juste valeur des options est évaluée à la date d'attribution et est constatée en charges dans le compte de résultat par étalement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en contrepartie d'une augmentation de la situation nette dans un compte spécifique.

Conformément à la norme IFRS 2, le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées après le 7 novembre 2002 et non exerçables au 1^{er} janvier 2004.

Q. PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions significatives non courantes sont actualisées. L'effet de la désactualisation est placé en résultat opérationnel.

Une provision pour restructuration est reconnue lorsqu'une obligation implicite de restructurer existe et répond aux conditions suivantes :

- l'entreprise a un plan formalisé et détaillé de restructuration précisant au moins :
 - l'activité ou la partie d'activité concernée,
 - les principaux sites affectés,
 - la localisation, la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de la fin de leur contrat de travail,
 - les dépenses qui seront engagées,
 - la date à laquelle le plan sera mis en œuvre ;
- l'entreprise a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée sur le fait qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

R. ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ASSIMILÉS

Il n'existe pas, pour le Groupe, de régime de retraite à prestations définies autre que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies (c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations) sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision, figurant dans les comptes consolidés, est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et prend en compte les charges sociales afférentes. Les taux de charges utilisés varient selon les sociétés en fonction des catégories de personnel.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramené à leur valeur actuelle.

La variation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en résultat en application de la méthode du corridor. Ainsi, la part des écarts qui excède 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture est reconnue dans le compte de résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

S. PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables, et sont postérieurement comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

T. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires correspond aux ventes et prestations réalisées dans les magasins.

Les autres produits de l'activité concernent divers produits réalisés de manière accessoire et notamment ceux liés à l'activité de franchise.

U. MARGE COMMERCIALE

Le coût de revient des ventes intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks, les coûts logistiques et les frais de centrale d'achats.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée par le Groupe (frais de stockage, de manutention et de transport engagés à la réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt).

Les variations de stocks s'entendent des variations positives ou négatives nettes des dépréciations.

V. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste concerne les charges d'impôts et taxes de l'exercice.

W. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs. En pratique, il s'agit principalement des résultats provenant de sorties d'actifs, cessions et mises au rebut, effectuées au cours de l'exercice, après prise en compte des reprises de dépréciations pour perte de valeur associées aux actifs cédés.

X. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Ce poste est constitué de l'ensemble des résultats produit par les éléments constitutifs de l'endettement financier net de la période.

L'endettement financier net est composé des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Y. AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Il s'agit des charges et produits de nature financière ne faisant pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont notamment compris dans cette rubrique les résultats de change et les résultats d'actualisation.

Z. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé en capitaux propres.

Impôts exigibles

Depuis 2000, Groupe GO Sport SA a opté pour le régime fiscal de groupe.

Les modalités de répartition de l'impôt sont les suivantes :

- l'impôt pris en charge par chaque filiale est le même que celui qu'elle aurait supporté si elle n'avait pas été intégrée fiscalement ;
- Groupe GO Sport SA prend en compte l'économie ou la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts calculés individuellement et l'impôt dû conformément au résultat fiscal d'ensemble.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, sur les reports fiscaux déficitaires jugés récupérables et sur certains retraitements de consolidation.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielles de la méthode du report variable et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés résultant d'un changement de taux sont inscrits en compte de résultat sauf s'ils se rapportent à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont, de fait, exclus de l'obligation de comptabilisation d'impôt différé.

AA. INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IAS 14, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur géographique, le second, par secteur d'activité. Cette présentation est fondée sur les systèmes internes d'organisation et sur la structure de gestion du Groupe.

Le secteur d'activité correspond aux deux types de magasins exploités par le Groupe : les magasins à enseigne GO Sport d'une part, et les magasins à enseigne Courir et Moviesport d'autre part.

BB. RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, excluant les actions propres, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions (Treasury Stock Method) qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options de souscription d'actions), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

CC. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu.

DEUXIÈME PARTIE : COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DES COMPTES

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En France, le Groupe a ouvert en propre 5 magasins à enseigne GO Sport et 1 magasin à enseigne Courir. Il a procédé à la fermeture de 20 magasins dont 3 GO Sport, 15 Courir et 2 Moviesport. À l'international, 7 magasins franchisés ont été ouverts, dont 5 GO Sport et 2 Courir ainsi qu'un magasin GO Sport en propre. Le Groupe a également procédé à la cession d'ensembles immobiliers correspondant aux murs de 6 magasins à enseigne GO Sport exploités en France.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.1. Écarts d'acquisition

Mouvements de l'exercice 2006

(en milliers d'euros)	2005	Augmentations	Diminutions	2006
Écarts d'acquisition	2 818			2 818
Dépréciation		-160		- 160
VALEUR NETTE	2 818	- 160	0	2 658

Mouvements de l'exercice 2007

(en milliers d'euros)	2006	Augmentations	Diminutions	2007
Écarts d'acquisition	2 658			2 658
Dépréciation ⁽¹⁾		- 216		- 216
VALEUR NETTE	2 658	- 216	0	2 442

(1) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 4.

2.2. Autres immobilisations incorporelles

Mouvements de l'exercice 2006

(en milliers d'euros)	2005	Augmentations	Diminutions	2006
Concessions, brevets, licences	5 044	2 871	4	7 911
Droits au bail	34 522	60	560	34 022
Autres immobilisations incorporelles	2 017	510	762	1 765
Valeur brute	41 583	3 441	1 326	43 698
Amortissement des concessions et licences	- 4 376	- 372		- 4 748
Amortissement des autres immobilisations	- 630	- 180	- 74	- 736
Dépréciation des concessions et licences	- 679			- 679
Dépréciation des droits au bail	- 1 047	- 1 820	- 754	- 2 113
VALEUR NETTE	34 851	1 069	498	35 422

Mouvements de l'exercice 2007

(en milliers d'euros)	2006	Augmentations	Diminutions	2007
Concessions, brevets, licences	7 911	1 275	0	9 186
Droits au bail	34 022	130	1 787	32 365
Autres immobilisations incorporelles	1 765	4 137	534	5 368
Valeur brute	43 698	5 542	2 321	46 919
Amortissement des concessions et licences	- 4 748	- 553	0	- 5 301
Amortissement des autres immobilisations	- 736	- 126	- 38	- 824
Dépréciation des concessions et licences	- 679			- 679
Dépréciation des droits au bail ⁽¹⁾	- 2 113	- 623	- 749	- 1 987
VALEUR NETTE	35 422	4 240	1 534	38 128

(1) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 4.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Mouvements de l'exercice 2006

(en milliers d'euros)	2005	Augmentations	Diminutions	2006
Terrains	507			507
Terrains en location-financement	1 217			1 217
Constructions	16 064	815	41	16 838
Constructions en location-financement	15 034			15 034
Installations techniques	63 507	6 119	5 266	64 360
Agencements, matériels et mobiliers	139 014	15 237	8 216	146 035
Valeur brute	235 343	22 171	13 523	243 991
Amortissement des constructions	- 7 937	- 1 202	- 34	- 9 105
Amortissement des constructions en location-financement	- 6 232	- 1 011		- 7 243
Amortissement des installations	- 49 056	- 5 670	- 4 780	- 49 946
Amortissement des agencements et mobiliers	- 95 227	- 11 091	- 7 596	- 98 722
Dépréciation des installations	- 2	- 101	- 2	- 101
Dépréciation des agencements et mobiliers	- 2 076	- 1 052	- 1 114	- 2 014
VALEUR NETTE	74 813	2 044	- 3	76 860

Mouvements de l'exercice 2007

(en milliers d'euros)	2006	Augmentations	Diminutions	2007
Terrains	507		272	235
Terrains en location-financement	1 217		1 065	152
Constructions	16 838	3	8 688	8 153
Constructions en location-financement	15 034		6 518	8 516
Installations techniques	64 360	8 707	4 504	68 563
Agencements, matériels et mobiliers	146 035	13 089	10 601	148 523
Transfert d'immobilisations au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾			3 761	- 3 761
Valeur brute	243 991	21 799	35 409	230 381
Amortissement des constructions	- 9 105	- 520	- 4 830	- 4 795
Amortissement des constructions en location-financement	- 7 243	- 399	- 3 505	- 4 137
Amortissement des installations	- 49 946	- 5 548	- 4 246	- 51 248
Amortissement des agencements et mobiliers	- 98 722	- 12 402	- 8 307	- 102 817
Transfert d'amortissements au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾			- 1 809	1 809
Dépréciation des installations	- 101	0	- 101	0
Dépréciation des agencements et mobiliers ⁽²⁾	- 2 014	- 4 210	- 936	- 5 288
VALEUR NETTE	76 860	- 1 280	11 675	63 905

(1) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 10.

(2) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 4.

NOTE 4 : DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS

La valeur d'utilité des UGT a été évaluée en tenant compte des paramètres suivants :

- les flux de trésorerie ont été projetés à l'infini au bout d'une période de quatre années sur la base des budgets approuvés par la direction (le taux de croissance retenu est de 2%) ;
- un taux d'actualisation de 9% avant impôt a été appliqué à ces projections ;
- la valeur de marché des immobilisations corporelles a été estimée à 20% des valeurs nettes comptables pour les magasins à enseigne GO Sport et Courir et 0% pour les magasins à enseigne Moviesport.

Les magasins ayant moins de deux ans d'activité à la date de clôture ne font pas l'objet de dépréciation.

La perte nette de valeur constatée au 31 décembre 2007 est de - 7 491 k€, contre - 4 288 k€ au 31 décembre 2006.

Le complément de dépréciation de l'exercice a été principalement comptabilisé en produit sur le poste « Amortissements et provisions » pour 199 k€ et en charge sur le poste « Autres produits et charges opérationnels » pour 3 561 k€ (voir note 20 ci-après).

À la fin de l'exercice la perte de valeur s'impute pour 216 k€ sur les écarts d'acquisition, pour 1 987 k€ sur les immobilisations incorporelles et pour 5 288 k€ sur les immobilisations corporelles.

NOTE 5 : ACTIFS FINANCIERS

Exercice 2006

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs
Valeurs mobilières de placement	1 128	1 128			1 128	
Prêts	159	159		159		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	10 529	10 529	10 529			
Dépréciation						
Actifs financiers non courants	11 816	11 816	10 529	159	1 128	0
Créances clients et comptes rattachés	7 409	7 409		7 409		
Dépréciations	- 418	- 418		- 418		
Clients et comptes rattachés	6 991	6 991	0	6 991	0	0
Autres créances	30 856	30 856				30 856
Dépréciations	- 564	- 564				- 564
Autres créances	30 292	30 292	0	0	0	30 292
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur	48	48				48
Autres actifs financiers courants	48	48	0	0	0	48
Disponibilités	14 125	14 125				14 125
TRÉSORERIE	14 125	14 125	0	0	0	14 125

Exercice 2007

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs
Valeurs mobilières de placement	1 015	1 015			1 015	
Prêts	141	141		141		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	10 944	10 944	10 944			
Dépréciation						
Actifs financiers non courants	12 100	12 100	10 944	141	1 015	0
Créances clients et comptes rattachés	5 314	5 314		5 314		
Dépréciations	- 132	- 132		- 132		
Clients et comptes rattachés	5 182	5 182	0	5 182	0	0
Autres créances	28 737	28 737				28 737
Dépréciations	- 48	- 48				- 48
Autres créances	28 689	28 689	0	0	0	28 689
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur						
Autres actifs financiers courants	0	0	0	0	0	0
Disponibilités	16 220	16 220				16 220
TRÉSORERIE	16 220	16 220	0	0	0	16 220

NOTE 6 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

6.1. Impôts différés actifs

(en milliers d'euros)

	2007	2006
Situation en début d'exercice	9 272	5 499
Produit (charge) de l'exercice	4 014	3 705
Variations de change, de périmètre et reclassements	264	68
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	13 550	9 272

6.2. Impôts différés passifs

(en milliers d'euros)

	2007	2006
Situation en début d'exercice	- 783	- 1 094
Produit (charge) de l'exercice	124	311
Variations de change, de périmètre et reclassements		
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	- 659	- 783

6.3. Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)

	Bilan		Compte de résultat	
	2007	2006	2007	2006
Actifs d'impôts différés				
Immobilisations	0	0	0	878
Dépréciation des actifs	2 505	1 456	- 1 049	- 380
Stocks	246	289	43	- 13
Autres actifs	0	0	0	7
Emprunts sur locations-financement	1 003	1 901	898	281
Avantages au personnel	525	465	- 60	- 110
Provisions	731	537	- 194	- 452
Autres passifs	2 496	2 160	- 74	- 273
Reports fiscaux déficitaires	9 677	7 512	- 2 165	- 2 783
	17 183	14 320		
Passifs d'impôts différés				
Immobilisations en location-financement	- 1 207	- 2 493	- 1 286	- 861
Autres immobilisations	- 2 656	- 2 858	- 202	- 351
Amortissements dérogatoires	- 206	- 401	- 195	- 38
Autres passifs	- 223	- 79	144	79
	- 4 292	- 5 831		
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	12 891	8 489		
Impôts différés actifs au bilan	13 550	9 272		
Impôts différés passifs au bilan	- 659	- 783		
Solde net	12 891	8 489		
CHARGE (PRODUIT) D'IMPÔT DIFFÉRÉ			- 4 140	- 4 016

Au 31 décembre, le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires, activés dans les comptes, dont l'échéance se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2006
2008		96
2009	256	239
2010	152	142
2011	154	104
Sans limite	9 115	6 931
TOTAL	9 677	7 512

Les reports fiscaux déficitaires qui sont activés concernent les filiales françaises et polonaises pour lesquelles un retour proche à une situation bénéficiaire est attendu.

Les impôts différés actifs non reconnus s'appliquent aux éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Base d'impôt différé		Impôt différé non reconnu	
	2007	2006	2007	2006
Reports fiscaux déficitaires	6 608	5 764	2 232	1 854
TOTAL	6 608	5 764	2 232	1 854

NOTE 7 : STOCKS

Les stocks sont constitués essentiellement de marchandises.

(en milliers d'euros)

	2007		2006	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Articles de sport	184 116	8 782	175 334	196 152

Les stocks ont été dépréciés à hauteur de 8 782 k€ afin de tenir compte de leur valeur probable de réalisation, cette dépréciation s'élevait à 6 747 k€ au 31 décembre 2006.

NOTE 8 : CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	2007	2006
Créances clients et comptes rattachés	5 314	7 409
Dépréciations des clients et compte rattachés	- 132	- 418
Créances clients nettes	5 182	6 991
Avances et acomptes versés	3 457	1 833
Créances sociales et fiscales	8 547	8 037
Autres créances	16 733	21 034
Dépréciations des autres créances	- 48	- 564
Charges constatées d'avance	8 315	7 840
Sous-total Autres débiteurs	37 004	38 180
TOTAL	42 186	45 171

Les créances clients et comptes rattachés concernent principalement des facturations aux clients franchisés, clients magasins ainsi que des participations publicitaires.

NOTE 9 : DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

9.1. Dépréciation des clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2007	2006
Situation au 1^{er} janvier	- 418	- 306
Dotations aux provisions	- 109	- 188
Reprises de provisions	395	76
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	- 132	- 418

9.2. Dépréciation des autres créances

(en milliers d'euros)	2007	2006
Situation au 1^{er} janvier	- 564	- 582
Dotations aux provisions	- 4	- 30
Reprises de provisions	520	48
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	- 48	- 564

NOTE 10 : ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Une partie des actifs immobiliers du Groupe est présentée en tant qu'actifs destinés à être cédés. La direction du Groupe avait annoncé en avril 2007 la conclusion d'accords portant sur la cession d'actifs immobiliers correspondant aux murs de sept magasins en France, six de ces actifs ont été cédés au cours de l'exercice. La finalisation de ce programme d'externalisation est en cours.

La vente est attendue sur l'exercice 2008.

Les actifs destinés à être cédés concernent l'enseigne GO Sport France.

Au 31 décembre 2007, le groupe d'actifs restant à céder se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2007
Terrains	17
Constructions	3 016
Agencements, matériels et mobiliers	728
VALEUR BRUTE	3 761
Amortissement des constructions	- 1 119
Amortissement des agencements et mobiliers	- 690
VALEUR NETTE	1 952

NOTE 11 : CAPITAUX PROPRES

11.1. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres totaux et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Groupe GO Sport a mis en œuvre en mai 2006 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AFEI afin d'assurer l'animation du marché.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale, Groupe GO Sport est autorisé à procéder à l'achat d'actions de la société en vue notamment de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants, d'assurer l'animation du marché des titres de la société, de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10 % du capital social.

11.2. Capital et dividendes

Le capital est constitué par 3 777 523 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur unitaire de 4 €.

Toutes les actions sont de même catégorie. Il n'existe aucun droit, privilège ou restriction attribué à ces actions.

	Nombre d'actions	Capital (en euros)
Au 31 décembre 2005	3 712 526	14 850 104
Émission dans le cadre de plans d'options	79 762	319 048
Au 31 décembre 2006	3 792 288	15 169 152
Émission dans le cadre de plans d'options	32 900	131 600
Réduction de capital suite à l'annulation d'actions propres	- 47 665	- 190 660
AU 31 DÉCEMBRE 2007	3 777 523	15 110 092

La société possède 14 746 actions propres dont 2 154 ont été acquises au cours de l'exercice.

Ces actions, représentant 924 k€, sont annulées dans les capitaux propres.

La société a procédé au cours de l'exercice à une réduction de capital par l'annulation de 47 665 actions détenues en propre.

Les capitaux propres du Groupe augmentent de 3,6 M€ sous l'effet de l'exercice d'options de souscription d'actions pour 1,4 M€, de l'exercice d'options d'achat d'actions pour 2,4 M€ et de l'annulation des 2 154 actions acquises au cours de l'exercice pour 0,2 M€.

Au cours de l'année 2007, la société n'a pas distribué de dividendes.

11.3. Autres réserves

Les autres réserves enregistrent :

- les bénéfices accumulés non distribués ;
- les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères ;
- l'impact négatif sur les capitaux propres provenant de la détention d'actions propres.

11.4. Paiement en actions

Au 31 décembre 2007, il existait 231 933 options de souscription non exercées et attribuées aux dirigeants ainsi qu'aux salariés du Groupe.

Le détail des différents plans attribués depuis le 7 novembre 2002 et en cours de validité figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	03-04-2003	25-05-2004	20-04-2005	24-03-2006	22-05-2007	05-12-2007
Date d'échéance	03-10-2008	25-11-2009	20-10-2010	24-09-2011	21-11-2012	04-06-2013
Nombre de bénéficiaires à l'origine	53	62	78	74	76	5
Nombre d'options accordées à l'origine	76 900	112 400	114 400	109 000	78 400	58 833
Nombre d'options auquel il a été renoncé	51 000	55 300	80 700	57 200	13 100	0
Nombre d'options exercées	23 400	37 300	0	0	0	0
Nombre d'options restant en fin de période	2 500	19 800	33 700	51 800	65 300	58 833
Prix d'exercice en euros	38,22	64,18	66,10	69,71	70,59	64,43
Valorisation des options :						
Juste valeur à l'attribution en euros	11,70	22,83	22,89	16,75	21,76	19,09
Modèle de valorisation utilisé	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial
Volatilité	38,15%	34,09%	32,49%	22,66%	22,52%	20,88%
Dividende projeté	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Durée de vie de l'option	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois
Taux d'intérêt	3,50%	3,69%	2,93%	3,47%	4,33%	4,33%

Ces options sont exerçables au terme de la troisième année suivant leur date d'attribution pour les plans antérieurs à 2007. À compter de l'année 2007, les options accordées sont exerçables au terme de trois ans et trois mois suivant leur date d'attribution.

L'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par la société s'élève respectivement à 1 179 k€ et 51 k€ pour 2006 et 2007.

Le montant total de la provision des paiements en actions s'élève à 3 006 k€ au 31 décembre 2007.

L'évolution du nombre d'options et de leur prix moyen d'exercice est la suivante :

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation en début de période	262 800	60,74	207 950	60,74
Options attribuées	137 233	67,95	109 000	69,71
Options auxquelles il a été renoncé	114 400	67,88	47 150	61,41
Options exercées	53 700	56,25	7 000	38,22
Options expirées	0		0	
Options en circulation en fin de période	231 933	67,28	262 800	60,74
dont options exerçables	22 300		19 900	

NOTE 12 : PROVISIONS

Mouvements de l'exercice 2006

(en milliers d'euros)

	2005	Augmentations	Diminutions		2006
			Utilisées	Non utilisées	
Litiges	1 554	3 020	488	11	4 075
Réorganisation	292	34	248	18	60
Indemnités de départ à la retraite et droit individuel à la formation	426	304			730
TOTAL	2 272	3 358	736	29	4 865
Dont passif non courant	1 260				2 500
Dont passif courant	1 012				2 365
Impact sur le résultat 2006, net de charges			174	29	

Mouvements de l'exercice 2007

(en milliers d'euros)

	2006	Augmentations	Diminutions		2007
			Utilisées	Non utilisées	
Litiges ⁽¹⁾	4 075	1 809	724	241	4 919
Réorganisation ⁽²⁾	60	255			315
Indemnités de départ à la retraite et droit individuel à la formation	730	295			1 025
TOTAL	4 865	2 359	724	241	6 259
Dont passif non courant ⁽³⁾	2 500				2 964
Dont passif courant	2 365				3 295
Impact sur le résultat 2007, net de charges				384	

(1) Des litiges, apparus en 2003, 2006 et 2007, opposent GO Sport France et Courir France à des administrations. Bien que les sociétés contestent les positions retenues par ces administrations, les montants notifiés ont fait l'objet d'une provision.

De plus, une provision pour réparation des dégradations progressives d'un bien loué a été constatée en 2006.

Les autres litiges sont liés à l'activité courante. Ils sont provisionnés en fonction de la nature des risques encourus et de l'expérience constatée par le passé.

(2) La provision est destinée à couvrir certains coûts liés à la réorganisation du parc magasins.

(3) Au 31 décembre 2007, aucune provision n'est actualisée.

Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 650 k€ au 31 décembre 2007.

Cette évaluation a été réalisée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 5,25 % (4,40 % en 2006) ;
- augmentation des salaires de 1 % (hors inflation) (pourcentage identique en 2006) ;
- tables de mortalité (Insee 02-04) (table Insee 00-02 en 2006) ;
- taux de turnover estimés en fonction de l'âge des salariés et des catégories de personnel.

La dotation de l'exercice a été comptabilisée en charges pour 160 k€ dans le poste « Frais de personnel ».

Cette charge se répartit de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Coût des services rendus	105	44
Coût de l'actualisation	37	19
(Gain) Perte actuarielle comptabilisée sur la période	18	1
CHARGE (PRODUIT) DE L'EXERCICE	160	64

La société ne couvre pas l'engagement de retraite par des versements à un fonds. Il n'y a donc pas de taux de rendement des actifs correspondants.

Il n'existe pas de retraite complémentaire pour les dirigeants.

Le montant des écarts actuariels amortis selon la méthode du corridor s'élève à 29 k€ au 31 décembre 2007.

Droit individuel à la formation

	Nombre d'heures
Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF	135 615
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande de DIF	124 785

Compte tenu des estimations d'utilisation de ces heures, une provision a été constatée au bilan à hauteur de 375 k€ au 31 décembre 2007 (240 k€ au 31 décembre 2006).

NOTE 13 PASSIFS FINANCIERS

13.1. Ventilation par catégories d'instruments

Exercice 2006

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments	
			Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti
Passifs financiers non courants	10 669	10 669		10 669
Passifs financiers courants	84 386	84 386		84 386
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	158 336	158 336		158 336
Autres dettes	54 290	54 290		54 290
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	307 681	307 681	0	307 681

Exercice 2007

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments	
			Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti
Passifs financiers non courants	3 174	3 174		3 174
Passifs financiers courants	54 012	54 012		54 012
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	143 815	143 815		143 815
Autres dettes	63 579	63 579		63 579
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	264 580	264 580	0	264 580

Le passif financier enregistré dans les comptes correspond à la juste valeur de la dette dans la mesure où les dettes financières sont rémunérées au taux variable.

13.2. Décomposition de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)

	2007	2006
Emprunts	0	5 324
Contrats de location-financement	2 534	4 710
Autres dettes financières non courantes	640	635
Passifs financiers non courants	3 174	10 669
Emprunts	1 411	3 882
Contrats de location-financement	404	840
Concours bancaires et crédits confirmés	52 197	79 664
Passifs financiers courants	54 012	84 386
Total de la dette financière	57 186	95 055
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 220	14 125
DETTE FINANCIÈRE NETTE	40 966	80 930

Au 31 décembre 2006, le Groupe avait négocié plusieurs lignes de crédit. En date du 13 décembre 2007, le Groupe a souscrit auprès d'un syndicat de banque une ligne de crédit d'un montant maximum de 120 M€ pour une durée de cinq ans, à un taux basé sur l'Euribor majoré d'une marge variable selon le niveau d'un ratio financier. Cette ligne de crédit est utilisée à la clôture à hauteur de 42 M€.

Une commission de mise en place a été réglée à la signature de la transaction et est étalée sur la durée de vie de la ligne de crédit. Par ailleurs, le Groupe a remboursé sur l'exercice l'essentiel de ses emprunts (se référer à la note 13.3 ci-après).

13.3. Détail des emprunts bancaires

(en milliers d'euros)

	Devise	Taux	Taux d'intérêt nominal	Échéance initiale	2007		2006		
					Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	
Emprunts bancaires									
Banque de l'économie	EUR	variable	Euribor 3M + 0,5%	2007			500	500	
Banque de l'économie	EUR	variable	Euribor 3M + 0,5%	2009			3 000	3 000	
Calyon	PLN	variable	Wibor 3M + 0,4%	2008	1 392	1 392	2 610	2 610	
Calyon	EUR	variable	Euribor 12M + 0,25%	2009			3 000	3 000	
CBC Banque	EUR	variable	Belgian rate + 0,6%	2007			40	40	
CBC Banque	EUR	variable	Belgian rate + 0,6%	2008	19	19	56	56	
Emprunts relatifs à des contrats de location financement									
	EUR		TAM + marge	2010-2025	3 978	2 939	7 593	5 550	
TOTAL DES PASSIFS PORTANTS INTÉRÊTS					5 389	4 350	16 799	14 756	

13.4. Risque de taux

(en milliers d'euros)

	Échéance à moins de 1 an
Emprunts	1 411
Contrats de location-financement	404
Concours bancaires et crédits confirmés	52 197
Autres dettes financières	0
Total dettes	54 012
Disponibilités	16 220
Total actif	16 220
Position nette avant gestion	37 792
Hors bilan	
Position nette après gestion	37 792
Position nette à renouveler à moins de un an	37 792
Variation de 1 %	378
Durée restant à courir d'ici à la fin de l'exercice	1
Variation des frais financiers	378
Frais financiers nets 2006	4 705
Impact de l'évolution des taux sur les frais financiers	8,03 %

Les emprunts bancaires souscrits par le Groupe sont libellés en taux variable. Aucune opération de couverture de taux n'est en cours au 31 décembre 2007.

13.5. Fournisseurs et autres passifs courants

(en milliers d'euros)

	2007	2006
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 815	158 336
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 738	1 594
Dettes fiscales et sociales	46 701	44 486
Passif d'impôt exigible	4 399	0
Dettes sur immobilisations	5 677	3 403
Autres dettes	4 993	4 662
Produits constatés d'avance	71	145
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	207 394	212 626
Dont part à plus d'un an en valeur brute	0	0

Les autres dettes incluent des instruments dérivés de couverture de change pour un montant de 758 k€, ce montant s'élevait à 297 k€ au 31 décembre 2006.

NOTE 14 GESTION DES RISQUES

Toutes les activités du Groupe impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de crédit, de liquidité et les risques de marché. Les risques de marché recouvrent les risques de change et de taux d'intérêt.

14.1. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de crédits clients.

Le risque de crédit se concentre autour de trois types de clients répondant à des caractéristiques particulières :

- les contrats de franchises ;
- les contrats envers les fournisseurs (participations publicitaires, ristournes) ;
- les clients magasins (clubs sportifs, associations...).

Ces clients font l'objet d'un suivi régulier par les services comptables et opérationnels concernés.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs.

L'antériorité des créances commerciales à la date clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Non échues	4 007	5 779
Échues depuis 30 jours au plus	54	689
Échues depuis plus de 30 jours mais moins de 60 jours	211	191
Échues depuis plus de 60 jours	1 041	750
TOTAL	5 313	7 409

Sur la base de son expérience, le Groupe estime qu'aucune perte de valeur n'est à comptabiliser au titre des créances non échues.

14.2. Risque de liquidité

La structure financière de la société préserve le Groupe d'un risque de liquidité, notamment par le montant des crédits confirmés accordés par les établissements bancaires.

Le Groupe détermine en fonction de son activité ses besoins en trésorerie sur une période d'un an glissant. Grâce à ces prévisions, Groupe GO Sport s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer les dépenses opérationnelles.

Ainsi, le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmé provenant de la signature d'un crédit syndiqué au cours de l'exercice pour un montant de 120 M€.

Au 31 décembre 2007, la dette financière nette du Groupe s'élève à 41,0 M€.

Les ratios financiers à respecter aux dates d'arrêtés dans le cadre du crédit syndiqué sont : le rapport de l'endettement net consolidé sur les capitaux propres consolidés et le rapport de l'endettement net consolidé sur l'EBITDA. Au 31 décembre 2007, les ratios financiers sont respectés.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

Au 31 décembre 2006

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Emprunts bancaires	9 206	- 9 730	- 4 151	- 5 579	
Emprunts relatifs à des contrats de location-financement	5 550	- 7 593	- 1 074	- 2 653	- 3 866
Autres dettes financières	635	- 635			- 635
Concours bancaires et crédits confirmés	79 644	- 79 644	- 79 644		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	158 336	- 158 336	- 158 336		
Passifs financiers dérivés					
CAP sur taux d'intérêt utilisés comme couverture :					
Sortie de trésorerie	20	20	20		
Entrée de trésorerie	- 1	- 1	- 1		
Contrat de change à terme utilisés comme couverture :					
Sortie de trésorerie	277	- 6 289	- 6 289		
Entrée de trésorerie	- 47	6 259	6 259		
TOTAL	253 620	- 255 949	- 243 216	- 8 232	- 4 501

Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Emprunts bancaires	1 411	- 1 411	- 1 411		
Emprunts relatifs à des contrats de location-financement	2 939	- 3 978	- 529	- 1 218	- 2 231
Autres dettes financières	640	- 640			- 640
Concours bancaires et crédits confirmés	52 197	- 52 197	- 52 197		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	143 815	- 143 815	- 143 815		
Passifs financiers dérivés					
CAP sur taux d'intérêt utilisés comme couverture :					
Sortie de trésorerie					
Entrée de trésorerie					
Contrat de change à terme utilisés comme couverture :					
Sortie de trésorerie	758	- 16 505	- 16 505		
Entrée de trésorerie		15 747	15 747		
TOTAL	201 760	- 202 799	- 198 710	- 1 218	- 2 871

14.3. Risque de marché

Le risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les achats de marchandises importées qui sont libellés essentiellement en dollars américains (USD).

Groupe GO Sport se couvre à 100 % en fonction des dates prévisionnelles de paiement des achats importés. Pour mener sa politique de couverture, Groupe GO Sport utilise des contrats de change à terme ainsi que des options d'achat, dont les échéances sont inférieures à un an à la date de clôture. Les couvertures sont déclenchées en fonction des opportunités de marché, l'objectif étant de protéger le cours de référence. Toutes les opérations de couverture sont traitées par la trésorerie Groupe avec des contreparties bancaires de première catégorie.

En conséquence le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

La comptabilité de couverture a conduit à constater un produit de 116 k€ dans les comptes au 31 décembre 2007.

Les contrats de crédit contractés par Groupe GO Sport sont libellés en euros et donc ne comportent aucun risque de change.

Groupe GO Sport pour sa filiale GO Sport Polska a établi trois contrats de prêts libellés en zlotys. Le Groupe n'a pas de couverture de change sur ces contrats.

Le risque de taux

Le Groupe a décidé de ne pas couvrir le risque de taux sur sa dette à taux variable. Par conséquent il n'y a aucun instrument dérivé susceptible d'être concerné par la comptabilité de couverture telle que définie dans la norme IAS 39.

Le risque de taux est estimé à la note 13.4.

NOTE 15 : INFORMATION SECTORIELLE

15.1. Secteur primaire : ventilation par zones géographiques

Exercice 2006

(en milliers d'euros)

	France	Belgique	Pologne	Total 2006
Chiffre d'affaires sectoriel	708 889	24 802	37 555	771 246
Résultat opérationnel courant avant amortissements, provisions et intérêts	11 307	237	410	11 954
Amortissements et provisions	- 21 820	- 859	- 1 214	- 23 893
Résultat sectoriel	- 10 513	- 622	- 804	- 11 939
Valeur nette comptable des actifs sectoriels	360 086	11 112	24 132	395 330
Passifs sectoriels	262 812	15 746	34 772	313 330
Coût des investissements	28 492	286	1 790	30 568
Effectifs	5 181	164	693	6 038

Exercice 2007

(en milliers d'euros)

	France	Belgique	Pologne	Total 2007
Chiffre d'affaires sectoriel	700 262	23 409	49 460	773 131
Résultat opérationnel courant avant amortissements, provisions et intérêts	14 668	- 498	2 501	16 671
Amortissements et provisions	- 17 853	- 824	- 1 370	- 20 047
Résultat sectoriel	- 3 185	- 1 322	1 131	- 3 376
Valeur nette comptable des actifs sectoriels	335 575	11 949	22 112	369 636
Passifs sectoriels	221 424	18 282	31 793	271 499
Coût des investissements	24 991	910	368	26 269
Effectifs	5 132	135	696	5 963

Les pertes de valeur sur les actifs ne concernent que la France. L'impact sur le compte de résultat est une charge de 3 147 k€ pour l'exercice 2007 (charge de 1 160 k€ pour l'exercice 2006).

15.2. Secteur secondaire : ventilation par enseignes

Exercice 2006

(en milliers d'euros)

	GO Sport	Courir et Moviesport	Total 2006
Chiffre d'affaires sectoriel	613 124	158 122	771 246
Valeur nette comptable des actifs sectoriels	326 188	69 142	395 330
Coût des investissements	25 074	5 494	30 568

Exercice 2007

(en milliers d'euros)

	GO Sport	Courir et Moviesport	Total 2007
Chiffre d'affaires sectoriel	613 680	159 451	773 131
Valeur nette comptable des actifs sectoriels	299 790	69 846	369 636
Coût des investissements	20 670	5 598	26 268

NOTE 16 : PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les droits acquis par les détenteurs de cartes de fidélité sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires pour un montant de 69 k€, suivant leur taux probable de réalisation et pour le montant de l'avantage accordé.

NOTE 17 : PRIX DE REVIENT DES VENTES

(en milliers d'euros)

	2007	2006
Achats	411 507	433 369
Variation des stocks	19 691	256
Variation des dépréciations des stocks	2 031	- 391
Coûts logistiques	33 217	34 828
Frais de centrale d'achats	10 848	9 883
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	477 294	477 945

Les frais de centrale d'achats et les coûts logistiques intègrent des frais de personnel à hauteur de 7341 k€ et des charges externes pour 35 939 k€.

NOTE 18 : PERSONNEL

(en milliers d'euros)

	2007	2006
Salaires et traitements	88 403	87 476
Charges sociales	25 416	27 176
Participation des salariés	499	620
Charges liées aux paiements en actions	51	1 179
Charges postérieures à l'emploi	160	64
Autres charges de personnel	1 476	1 623
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	116 005	118 138

NOTE 19 : CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2007	2006
Frais de publicité	15 393	13 365
Locations immobilières	64 241	61 134
Charges locatives	20 640	19 706
Entretien, énergie et fournitures	12 305	13 825
Autres charges externes	40 745	43 316
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	153 324	151 346

NOTE 20 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2007	2006
Résultat sur immobilisations cédées ou mises au rebut ⁽¹⁾	24 775	- 963
Dépréciation nette de reprises des actifs de certains magasins ⁽²⁾	- 3 561	948
Frais de démolition nets de reprises	- 739	- 421
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	20 475	- 436

(1) Sur l'exercice, le Groupe a cédé les actifs immobiliers de six magasins générant une plus-value de cession de 27,5 M€.

(2) Les dépréciations non récurrentes dans l'exploitation des magasins ont été classées en « Autres produits et charges opérationnels », pour un montant de 4 184 k€.

NOTE 21 : COÛT DE L'ENDETTEMENT NET

(en milliers d'euros)	2007	2006
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	73	311
Charges d'intérêts sur opérations de financement	- 4 515	- 3 798
Charges financières sur location-financement	- 263	- 291
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	- 4 705	- 3 778

L'augmentation des charges d'intérêts sur opérations de financement s'explique notamment par la hausse des taux d'intérêts bancaires.

NOTE 22 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2007	2006
Gains de change	929	176
Variation positive de juste valeur des dérivés	116	
Autres produits	23	88
Sous-total des autres produits financiers	1 068	264
Pertes de change	- 206	- 180
Autres charges	0	- 121
Sous-total des autres charges financières	- 206	- 301
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	862	- 37

NOTE 23 : CHARGE D'IMPÔT

23.1. Décomposition de l'impôt

(en milliers d'euros)	2007	2006
Impôts exigibles ⁽¹⁾	- 4 516	
Impôts différés	4 140	4 016
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	- 376	4 016

(1) Les impôts exigibles comprennent la taxation au taux réduit de 17,04 % de la plus-value de cession dégagée sur la cession des murs de six magasins.

23.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(en milliers d'euros)	2007	2006
Résultat net	12 879	- 12 174
(Charge) produit d'impôt	- 376	4 016
Résultat avant impôt	13 255	- 16 190
Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾	34,43 %	34,43 %
(Charge) produit d'impôt théorique	- 4 564	5 575
Charges non déductibles	- 162	- 900
Charge d'impôt sur exercices antérieurs		
Reports déficitaires des sociétés étrangères non activés	- 399	- 416
Variation de taux ⁽²⁾	4 749	- 243
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT RÉEL	- 376	4 016

(1) Le taux d'impôt utilisé est celui en vigueur en France pour chaque exercice concerné.

(2) La variation de taux est générée principalement par la taxation de plus-values de cessions à taux réduit.

NOTE 24 : RÉSULTAT NET PAR ACTION

	2007	2006
Résultat net, part du Groupe (en milliers d'euros)	12 880	- 12 174
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	3 727 559	3 658 535
Équivalents actions provenant des :		
Plans d'options de souscription et d'achat	151 887	263 626
Instruments non dilutifs (hors marché)	- 91 696	- 77 956
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	60 191	185 670
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽¹⁾	- 57 310	- 164 250
Effet de dilution des plans d'options de souscription et d'achat	2 881	21 420
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	3 730 440	3 679 955
Résultat net par action (en euros)	3,46	- 3,33
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)⁽²⁾	3,45	- 3,33

(1) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

(2) Dans le cas d'un résultat net par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en action ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

NOTE 25 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

25.1. Engagements liés à l'activité courante

(en milliers d'euros)	2007	2006
Lignes de crédit confirmées non utilisées	67 859	31 804
Total des engagements reçus	67 859	31 804
Cautions et garanties données	2 152	2 309
Total des engagements donnés	2 152	2 309
Achats de devises ⁽¹⁾	16 505	6 289
Autres engagements réciproques	12 638	11 354
Dont lettres de crédit	6 862	9 736
Dont engagements publicitaires	5 776	1 618
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	29 143	17 643

(1) Couverture en dollars américains pour achats futurs à l'importation : 23 000 000 USD au taux moyen de 1,3935 USD pour 1 €.

25.2. Échéancier des obligations contractuelles

[en milliers d'euros]	Total	Paiements dus par période		
		À moins de un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes à long terme	2 051	1 411	640	0
Obligations en matière de location-financement ⁽¹⁾	2 939	404	982	1 553
Obligations contractuelles figurant au bilan	4 990	1 815	1 622	1 553
Contrats de location simple	261 578	50 831	172 846	37 901
TOTAL	266 568	52 646	174 468	39 454
(1) Loyers restant à payer en matière de location-financement.	3 978	530	1 217	2 231

Contrats de location-financement

Les contrats concernés sont :

- les contrats de crédit-bail ;
- les contrats de locations immobilières qui répondent à au moins un des critères définis par la norme IAS 17.

Après analyse des contrats de locations des sociétés du Groupe, un contrat de locations immobilière répond à au moins un de ces critères et, notamment, celui concernant la durée de location qui couvre la majeure partie de la durée économique du bien.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

[en milliers d'euros]	Montant initial	Durée du contrat	Taux d'actualisation	Durée d'amortissement de l'actif	Durée de remboursement de l'emprunt	Taux d'emprunt
Contrat de location financière à long terme	2 754	27 ans	4,5 %	20 ans	27 ans	4,15 %

Contrats de location simple

Ces contrats concernent la quasi-totalité des locations immobilières du Groupe.

Les dispositions générales de ces contrats sont les suivantes :

- durée de location pour trois ans renouvelables ;
- loyer indexé annuellement sur l'indice Insee du coût de la construction ; ou
- pour les magasins situés en centres commerciaux, loyer correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires.

NOTE 26 : COURS DES DEVISES

Les cours retenus pour l'exercice 2007 et exprimés en euros sont les suivants :

Devises	Cours au début de l'exercice	Cours moyen de l'exercice	Cours à la fin de l'exercice
Zloty polonais	0,261028	0,264331	0,278280
Forint hongrois	0,003972	0,003979	0,003941

NOTE 27 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont :

- les sociétés mères ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les coentreprises ;
- les membres du conseil d'administration et membres du comité de direction.

27.1. Transactions avec la société mère

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société Rallye, société mère de Groupe GO Sport SA.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. N° Siren : 054 500 574

Date de clôture de l'exercice : 31-12-2007

Il n'y a pas eu de transactions entre le Groupe et la société Rallye au cours de l'exercice 2007.

27.2. Transactions avec d'autres parties liées

Le personnel dirigeant est constitué des membres du conseil d'administration et du comité de direction du Groupe.

Rémunérations du personnel dirigeant du Groupe :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Avantages à court terme	2 062	1 766
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Indemnités de fin de contrat	145	226
Paiements en actions	- 165	809
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL DIRIGEANT	2 042	2 801

Options d'actions accordées aux dirigeants au cours de l'exercice :

(en nombre d'options)	2007	2006
Options d'achat d'actions	0	14 900
Options de souscription d'actions	80 533	49 000
TOTAL DES OPTIONS	80 533	63 900

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe GO Sport SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Lors de l'arrêté de ses comptes, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment la dépréciation des actifs non courants (note « K. Dépréciation des actifs » de la première partie de l'annexe « Règles et méthodes comptables »), la dépréciation des stocks (note « M. Stocks »), l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux (note « Z. Impôt sur les sociétés ») ainsi que l'évaluation des provisions (note « Q. Provisions »).

Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Paris-La Défense, le 20 février 2008

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Catherine Chassaing
Associée

ERNST & YOUNG Audit

Nicolas Sabran
Associé

BILAN SOCIAL

au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)

	Notes	Valeur brute	Amortissement et provisions	Montant net 31-12-2007	Montant net 31-12-2006
ACTIF					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, licences, marques		14 199	6 337	7 862	3 332
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels		113	113	0	0
Autres immobilisations corporelles		1 778	1 689	89	148
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées		176 296	12 856	163 440	164 872
Autres immobilisations financières		2 022	75	1 947	1 959
ACTIF IMMOBILISÉ	4/7	194 408	21 070	173 338	170 311
Créances clients et comptes rattachés		10 003		10 003	9 002
Autres créances		10 985	270	10 715	2 613
Valeurs mobilières de placement				0	4 208
Disponibilités		23		23	96
ACTIF CIRCULANT	5	21 011	270	20 741	15 919
Charges constatées d'avance	6	1 451		1 451	382
TOTAL DE L'ACTIF		216 870	21 340	195 530	186 612

	Notes	31-12-2007	31-12-2006
PASSIF			
Capital	7-1	15 110	15 169
Primes		49 802	50 730
Réserve légale		1 535	1 535
Réserves réglementées			
Report à nouveau		93 807	76 271
Résultat de l'exercice		16 798	17 536
Provisions réglementées		1	
CAPITAUX PROPRES	7-2	177 053	161 241
Provisions pour risques et charges	7-3	94	879
Emprunts auprès des établissements de crédit	8	1 520	4 620
Autres emprunts et dettes financières	8	607	10 728
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	5 735	5 219
Dettes fiscales et sociales	8	6 405	2 003
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8	379	330
Autres dettes et comptes de régularisation	8	3 737	1 592
TOTAL DU PASSIF		195 530	186 612

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Notes	31-12-2007	31-12-2006
Chiffre d'affaires net hors taxes	12	26 859	28 256
Reprises sur amortissements et provisions		125	23
Autres produits		9 522	9 607
Total des produits d'exploitation		36 506	37 886
Consommations en provenance des tiers		- 16 562	- 14 976
Impôts, taxes et versements assimilés		- 554	- 579
Charges de personnel		- 3 048	- 3 413
Dotations aux amortissements et provisions		- 892	- 1 026
Autres charges		- 101	- 1 300
Total des charges d'exploitation		- 21 157	- 21 294
Résultat d'exploitation		15 349	16 592
Bénéfice attribué		346	289
Résultat financier	13	- 839	497
Résultat courant avant impôt		14 856	17 378
Résultat exceptionnel	16	509	- 1 054
Participation des salariés aux résultats		- 131	- 236
Impôts sur les bénéfices	14	1 564	1 448
RÉSULTAT NET		16 798	17 536

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE SOCIAUX

au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31-12-2007	31-12-2006
Résultat de la période	16 798	17 536
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	1 939	1 960
Plus-values de cessions nettes d'impôt		
Marge brute d'autofinancement	18 737	19 496
(Augmentation) diminution des stocks nets		
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	- 2 867	186
Augmentation (diminution) des dettes d'exploitation	7 063	3 227
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	22 933	22 908
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	- 6 362	- 39 054
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	4 869	260
Incidence des fusions et apports		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 1 493	- 38 794
Dividendes versés aux actionnaires		
Augmentation (diminution) des capitaux propres	- 987	3 561
Émissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	- 3 500	- 3 918
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	- 4 487	- 356
Variation de trésorerie	16 953	- 16 242
Trésorerie d'ouverture		
Disponibilités	1 961	19 643
Concours bancaires courants	- 11 849	- 13 289
Trésorerie de clôture		
Disponibilités	9 192	1 961
Concours bancaires courants	- 2 127	- 11 849
Variation de trésorerie	16 953	- 16 242
La trésorerie au 31 décembre est constituée de :		
Trésorerie active	9 192	1 961
Comptes courants actifs	9 169	1 865
Disponibilités	23	96
Trésorerie passive	- 2 127	- 11 849
Comptes courants passifs	- 607	- 10 728
Concours bancaires courants	- 1 520	- 1 120
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	7 065	- 9 888

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2007

La présente annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 apporte les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 195 529 721 € et au compte de résultat qui se solde par un bénéfice de 16 798 095 €.

Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative. Sauf mention particulière, les données chiffrées sont indiquées en milliers d'euros (k€).

PREMIÈRE PARTIE : RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

NOTE 1 : RÈGLES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX APPLIQUÉS

Les comptes de l'exercice 2007 ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan comptable général.

Les conventions suivantes ont notamment été appliquées :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

NOTE 2 : COMPARABILITÉ DES COMPTES ET CHANGEMENTS DE MÉTHODE

2-1 Faits marquants de l'exercice

Nous avons procédé à la dissolution de notre sous-filiale GO Sport Hungary Kft, sans activité. La situation nette de cette filiale ayant été provisionnée sur les exercices antérieurs, cette dissolution ne génère aucun impact sur le résultat au 31 décembre 2007.

2-2 Changements de méthode comptable

Néant.

2-3 Comparabilité des comptes

Les états financiers de la société sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

NOTE 3 : MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3-1 Actif

3-1-1 Immobilisations incorporelles

Concessions, brevets et marques :

Ce poste comprend les marques acquises et le coût des développements informatiques ou des licences de logiciels, et notamment ceux liés à la future mise en place du progiciel SAP au sein du Groupe. La valeur brute correspond au prix d'acquisition majoré des frais accessoires.

3-1-2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond soit au prix d'acquisition, soit, pour les biens repris à la suite de fusions par voie d'absorption, à leur valeur brute dans les sociétés absorbées.

3-1-3 Amortissement et dépréciation des immobilisations

Les marques non utilisées, comprises dans les immobilisations incorporelles, sont intégralement provisionnées.

L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économique.

L'écart entre les amortissements linéaire et dégressif est considéré comme dérogatoire et fait l'objet d'une provision réglementée.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- logiciels : un à sept ans ;
- constructions : vingt ans ;
- matériel-outillage : trois à huit ans ;
- mobilier-matériel de bureau : trois à dix ans ;
- agencements-aménagements : cinq à dix ans.

3-1-4 Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation comprennent les participations acquises et reçues par voie d'apport.

La quote-part de pertes des filiales est constatée par voie de provisions constituées d'abord sur les titres détenus, puis sur les avances en compte courant et les créances clients et, si besoin, par dotation d'une provision pour risques et charges.

Les dépréciations par voie de provisions sont calculées en tenant compte de la quote-part d'actif net réévalué détenue par Groupe GO Sport dans ses filiales ainsi que des événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

Les créances rattachées sont constituées de prêts accordés à GO Sport Polska.

3-1-5 Autres immobilisations financières

Ce poste comprend les dépôts de garantie des locaux du siège social ainsi que les titres acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 31 décembre, ces titres représentent la valeur d'achat de 14 746 actions Groupe GO Sport et de 49 Sicav.

3-1-6 Valeurs mobilières de placement

Ce poste a été soldé en 2007 par l'exercice de 37 300 options d'achat d'actions Groupe GO Sport et par l'annulation de 47 665 actions Groupe GO Sport résiduelles.

L'impact de l'exercice d'options se solde par une plus-value de 546 k€ et l'annulation des actions propres détenues réduit le capital social de 191 k€.

3-1-7 Autres actifs circulants

Les autres actifs circulants sont inscrits pour leur valeur nominale sous déduction, le cas échéant, de provisions destinées à les ramener à leur valeur actuelle.

3-2 Passif

3-2-1 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges incluent :

- les provisions pour litiges ;
- les provisions pour indemnités de départ à la retraite ;
- les provisions pour risques fiscaux et sociaux.

Les risques fiscaux sont provisionnés dès leur notification s'ils ne sont pas contestés.

La provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 45 k€ au 31 décembre 2007. La dette actuarielle a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation tient compte des impacts de la loi Fillon et a été réalisée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation (5,25 %) ;
- augmentation des salaires (1,00 % hors inflation) ;
- tables de mortalité (Insee 02-04) ;
- taux de turnover : les taux de turnover ont été estimés en fonction de l'âge des salariés et des catégories de personnel.

3-2-2 Dettes et créances en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées au cours de clôture de l'exercice et les pertes de change latentes sont provisionnées.

Aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 2007.

3-3 Compte de résultat

3-3-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont principalement constitués des facturations effectuées aux filiales dans le cadre des contrats de prestations de services mis en place avec elles.

Les droits d'entrée encaissés au titre des contrats de franchise sont enregistrés en produits d'exploitation nets des coûts à engager lors de l'ouverture du premier magasin. Ces coûts correspondent à l'assistance en matière commerciale, informatique et à la formation, et sont enregistrés en produits constatés d'avance jusqu'à l'ouverture du magasin.

3-3-2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes.

3-3-3 Impôt sur les bénéfices

La société a opté depuis 2000 pour le régime fiscal de groupe. Dans le cadre de ce régime, Groupe GO Sport SA intervient comme un organisme collecteur de l'impôt sur les sociétés auprès des filiales et devient seul redevable de cet impôt auprès du Trésor public.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

- l'impôt pris en charge par chaque filiale est le même que celui qu'elle aurait supporté si elle n'avait pas été intégrée fiscalement ;
- Groupe GO Sport SA prend en compte l'économie ou la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés comme si elles avaient payé elles-mêmes leur impôt et l'impôt dû à raison du résultat fiscal d'ensemble.

DEUXIÈME PARTIE : COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

NOTE 4 : ACTIF IMMOBILISÉ

4-1 Décomposition des immobilisations

(en milliers d'euros)	2007	2006
Immobilisations incorporelles		
Valeur brute	14 199	8 862
Amortissements/provisions	- 6 337	- 5 530
VALEUR NETTE	7 862	3 332
Immobilisations corporelles		
Valeur brute	1 891	1 875
Amortissements/provisions	- 1 802	- 1 727
VALEUR NETTE	89	148
Immobilisations financières		
Valeur brute	178 318	177 922
Amortissements/provisions	- 12 931	- 11 091
VALEUR NETTE	165 387	166 831
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES	173 338	170 311

4-2 Variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2005	149 695	- 17 140	132 555
Augmentations	39 223	- 1 208	38 015
Diminutions	- 259	0	- 259
Au 31 décembre 2006	188 659	- 18 348	170 311
Augmentations ⁽¹⁾	6 410	- 2 747	3 663
Diminutions	- 661	25	- 636
AU 31 DÉCEMBRE 2007	194 408	- 19 270	173 338

(1) Les augmentations de l'exercice 2007 incluent principalement les coûts de développement du progiciel SAP mis en place en 2008 au sein du Groupe.

NOTE 5 : ACTIF CIRCULANT

5-1 État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant total	A - de 1 an	A + de 1 an
Créances de l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	10 003	10 003	
Autres créances	10 985	10 985	
Charges constatées d'avance	1 451	411	1 040
TOTAL	22 439	21 399	1 040

5-2 Produits à recevoir rattachés aux créances

(en milliers d'euros)	2007	2006
Créances clients et comptes rattachés	133	65
Autres créances	1 405	679
TOTAL	1 538	744

5-3 Évaluation des éléments fongibles de l'actif circulant

Il n'existe pas de différence d'estimation significative entre l'évaluation au bilan et la valeur du marché des éléments fongibles de l'actif circulant.

NOTE 6 : COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	2007	2006
Charges constatées d'avance		
Commissions sur frais d'emprunts	1 190	
Entretien, locations et divers	261	382
TOTAL	1 451	382

Les commissions sur frais d'emprunts sont étalées linéairement sur la durée du crédit syndiqué, soit cinq ans.

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

7-1 Composition du capital social

Le capital est constitué par 3 777 523 actions ordinaires d'une valeur nominale de 4 €.

Toutes les actions sont de même catégorie.

La société a procédé au cours de l'exercice à une réduction de capital par l'annulation de 47 665 actions détenues en propre.

L'impact sur le capital social de la société est une diminution de 191 k€.

La différence constatée entre la valeur nette comptable de ces actions et leurs valeurs nominales a été imputée à hauteur de 2 170 k€ au compte de primes.

Au cours de l'exercice, 32 900 options ont été exercées et ont donné lieu à la création de 32 900 nouvelles actions d'une valeur nominale de 4 €.

Au 31 décembre 2007, il existait 231 933 options de souscription non exercées, attribuées par le conseil d'administration dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales du 27 décembre 2000 et du 22 mai 2003.

Ces options pourront donner droit à la souscription de 231 933 actions.

7-2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	2007	2006
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	161 241	140 144
Levées d'options	1 374	3 561
Réduction de capital par annulation des actions propres détenues	- 2 361	
Variation des provisions réglementées	1	
Résultat de l'exercice	16 798	17 536
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	177 053	161 241

L'affectation des résultats de l'exercice 2006 a été effectuée conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2007.

7-3 Provisions

Provisions pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)

	Début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	679			679
Titres de participations et créances rattachées	10 540	516		11 056
Autres immobilisations financières	0	35		35
Clients et autres créances	16	369		385
2006	11 235	920	0	12 155
Immobilisations incorporelles	679			679
Titres de participations et créances rattachées ⁽¹⁾	11 056	1 800		12 856
Autres immobilisations financières	35	65	- 25	75
Clients et autres créances	385	10	- 125	270
2007	12 155	1 875	- 150	13 880

(1) La dotation aux dépréciations de l'exercice concerne notre filiale CSD GO Sport Belgique et vise à ramener la valeur nette de la participation à la meilleure estimation de la valeur recouvrable au 31 décembre 2007.

Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Fin d'exercice
			utilisées	non utilisées	
Litiges	80	95	- 80		95
Indemnités de départ à la retraite	46			- 1	45
Autres provisions pour risques	1	738			739
2006	127	833	- 80	- 1	879
Litiges	95		- 47		48
Indemnités de départ à la retraite	45				45
Autres provisions pour risques ⁽¹⁾	739			- 738	1
2007	879	0	- 47	- 738	94
Impact 2007, net de charges					
Sur le résultat d'exploitation					
Sur le résultat exceptionnel				738	

(1) La reprise concerne une reprise de provision sur la situation nette négative de la filiale Limpert Investments BV.

NOTE 8 : DETTES

8-1 État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant total	A - de 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 519	1 519		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 342	6 342		
Dettes fiscales et sociales	6 405	6 405		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	379	379		
Autres dettes	3 737	3 737		
TOTAL	18 382	18 382	0	0
Dont dettes financières à taux variable	1 498	1 498		

Les dettes financières à moins d'un an incluent des découverts bancaires à hauteur de 1 498 k€.

Les autres dettes incluent un écart de conversion passif de 888 k€ sur un prêt accordé à la filiale polonaise pour 37 M€.

8-2 Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)	2007	2006
Postes du bilan		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21	11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 287	2 986
Dettes fiscales et sociales	973	968
Autres dettes	2 799	1 287
TOTAL	6 080	5 252

NOTE 9 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

9-1 Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	2007	2006
Cautions sur engagements locatifs des filiales	2 152	2 309
Cautions sur emprunts souscrits par les filiales	43 411	42 288
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	45 563	44 597
Lignes de crédit confirmées non utilisées	78 000	8 950
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	78 000	8 950

9-2 Échéancier des obligations contractuelles

(en milliers d'euros)	Montant total	A - de 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Contrats de location immobilière	886	432	454	
TOTAL	886	432	454	0

TROISIÈME PARTIE : COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 10 : RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant des rémunérations versées, au cours de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à 1,9 M€.

Le montant des engagements contractés pour pensions de retraite à leur profit s'élève à 12 k€.

NOTE 11 : RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SALARIÉ

Il s'agit de l'effectif employé par la société au 31 décembre 2007.

	Effectif salarié
Cadres	17
Agents de maîtrise	1
TOTAL	18

NOTE 12 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué quasi exclusivement de prestations de services fournies aux filiales du Groupe.

Le chiffre d'affaires à l'exportation est composé uniquement des redevances et droits d'entrée liés aux contrats de franchise pour 739 k€.

NOTE 13 : CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2007	2006
Produits financiers des participations		
(Dotations) reprises sur provisions ⁽¹⁾	- 1 840	- 551
Autres charges financières nettes	1 001	1 048
RÉSULTAT FINANCIER	- 839	497

(1) Les dotations et reprises sur provisions financières sont constituées des provisions détaillées dans la note 7-3.

NOTE 14 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

14-1 Intégration fiscale

Groupe GO Sport SA est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale de huit sociétés :

Sociétés	Siège social	N° Siren
Groupe GO Sport SA	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	958 808 776
Courir France SAS	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	428 559 967
Delort Sports SARL	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	344 720 115
GO Sport.com SAS	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	431 734 193
GO Sport France SAS	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	428 560 031
GO Sport International SAS	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	428 560 221
Grand Large Sport SAS	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	412 271 421
Les Buissières SAS	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	067 500 397

Groupe GO Sport a enregistré un produit d'impôt sur les résultats de certaines filiales et sous-filiales à hauteur de 7312 k€.

Le montant des déficits constatés pour l'exercice 2007 s'élève à 27956 k€ donnant un impôt restituable aux filiales de 9626 k€.

Le solde des déficits restituables aux filiales cumulés au 31 décembre 2007 s'élève à 128373 k€ donnant un impôt restituable de 44203 k€.

14-2 Ventilation de l'impôt

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	14 856	- 5 801	9 055
Résultat exceptionnel	509	- 28	481
Participation des salariés	- 131	81	- 50
Rappel d'impôt sur exercices antérieurs			0
Gains nets sur résultats des filiales intégrées		7 312	7 312
RÉSULTAT NET	15 234	1 564	16 798

**NOTE 15 : ACCROISSEMENT OU ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE
RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES**

15-1 Fiscalité différée

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice		Fin de l'exercice	
Source de fiscalité différée	Base	Impôt	Base	Impôt
Impôts différés à payer				
Amortissements dérogatoires			1	0
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS À PAYER	0	0	1	0
Impôts payés d'avance				
Participation des salariés	235	81	131	45
Provisions pour risques et charges	783	270	46	16
Autres charges à payer	965	332	563	194
TOTAL IMPÔTS PAYÉS D'AVANCE	1 983	683	740	255

La fiscalité différée au 31 décembre 2007 tient compte de l'incidence de la contribution additionnelle d'IS de 3,3%.

15-2 Fiscalité latente

Voir la note 14-1.

NOTE 16 : CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

2007

Produits exceptionnels

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2
Prix de vente des immobilisations cédées	
Reprises de provisions pour risques et dépréciations	785
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	787

Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 277
Valeur nette des immobilisations cédées ou détruites	
Dotations aux provisions pour risques et dépréciations	- 1
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 278

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

509

QUATRIÈME PARTIE : AUTRES INFORMATIONS

NOTE 17 : CONSOLIDATION

La société établit des comptes consolidés.

Les comptes de la société sont consolidés par la société Rallye, société mère de Groupe GO Sport SA.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Siren : 054 500 574.

Date de clôture de l'exercice : 31 décembre 2007.

NOTE 18 : ENTREPRISES LIÉES

Les opérations réalisées avec les entreprises liées sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

Entreprises liées

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées (valeur nette)	153 143
Prêts et autres immobilisations financières	10 314

Créances

Clients et comptes rattachés	9 746
Autres créances	9 436

Dettes

Fournisseurs et comptes rattachés	1 991
Autres dettes	3 305

Produits d'exploitation

Chiffre d'affaires	26 120
Autres produits	9 522

Charges d'exploitation

Achats et charges externes	12 325
Dotations aux provisions	10

Produits financiers

Intérêts et produits assimilés	1 408
--------------------------------	-------

Charges financières

Dotations aux provisions	1 800
--------------------------	-------

Produits exceptionnels

Reprises sur provisions	738
-------------------------	-----

NOTE 19 : INFORMATION SUR LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Nombre d'heures

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF	613
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande de DIF	527

NOTE 20 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A – FILIALES (50% AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)										
GO Sport Les Halles SNC	750	0	100,0	762	762			1 750	325	346
Les Buisnières SAS	150	1 350	100,0	3 163	3 163			544	339	
Grand Large Sport SAS	14 400	3 306	100,0	14 429	14 429		497	1 397	4 364	
GO Sport International SAS	40	5 348	100,0	40	40			59 645	1 476	
GO Sport France SAS	50 000	- 26 317	100,0	75 267	75 267		17 000	569 535	- 4 915	
Courir France SAS	30 037	- 15 499	100,0	53 717	53 717		25 000	160 420	- 8 506	
CSD GO Sport Belgique	5 500	- 2 109	99,9	7 565	5 765		19	23 409	- 1 449	
Limpart Investments	1 946	- 2 928	100,0	10 603	0				728	
GO Sport.com SAS	1 512	- 1 539	100,0	454	0				- 6	
B – PARTICIPATIONS (10% À 50% DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)										
Néant										

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe GO Sport SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.1.4 « Titres de participation et créances rattachées » de la première partie des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que la note 7.3 « Provisions » de l'annexe aux états financiers donne une information appropriée sur la dépréciation retenue par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes
Paris-La Défense, le 20 février 2008

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Chassaing
Associée

ERNST & YOUNG Audit
Nicolas Sabran
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Avec la société GO Sport France

Personne concernée

M. Jean-Louis Raynard, directeur général du 1^{er} janvier au 13 juillet 2007, puis M. François Neukirch, directeur général à compter du 13 juillet 2007.

a. Nature et objet

Votre société s'est portée caution personnelle, solidaire et indivisible de sa filiale, la société GO Sport France, au profit du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes (Casra), dans le cadre d'une ligne de crédit d'un montant de 3 M€.

Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2007.

b. Nature et objet

Dans le cadre de la cession d'actifs immobiliers correspondant aux murs de 7 magasins, la société ou ses filiales ont conclu, avec les acheteurs des murs, des baux commerciaux pour 6 magasins.

À ce titre, votre société s'est portée caution solidaire (sans bénéfice de discussion et de division) de sa filiale, la société GO Sport France, au profit des bailleurs, pour garantir le paiement de toutes sommes dues (loyers, charges, indemnités, etc.) par les preneurs au titre des contrats de baux pour toute la durée de ceux-ci (à l'exclusion de tout renouvellement) pour un montant maximal de 434,27 k€ au titre de l'année 2007.

Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2007.

c. Nature et objet

Votre société s'est portée caution personnelle, solidaire et indivisible de sa filiale, la société GO Sport France, au profit de la Banque de l'Économie, dans le cadre d'un découvert bancaire d'un montant de 1,5 M€.

Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2007.

1.2 Avec la société GO Sport Polska

Personne concernée

M. François Neukirch, directeur général.

Nature et objet

Votre société s'est portée caution personnelle, solidaire et indivisible de sa filiale, la société GO Sport Polska, au profit de Fortis, dans le cadre d'une ligne de crédit d'un montant de MPLN 20 (soit environ 5 M€).

Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2007.

1.3 Avec les sociétés GO Sport France et Courir France

Personne concernée

M. François Neukirch, directeur général.

Nature et objet

Votre société s'est portée garante des sociétés GO Sport France et Courir France, sous forme d'une garantie autonome à première demande, à concurrence d'un montant maximal de 120 M€, dans le cadre de la conclusion avec les banques Natixis, Calyon, BCME, BECM, BNP, Banque Populaire des Alpes, BRED, Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes et HSBC d'un emprunt bancaire syndiqué.

Modalités

Cette garantie est accordée pour une durée s'étendant du 13 décembre 2007 au 13 décembre 2012 et est rémunérée au taux de 0,4% l'an sur la base des montants utilisés.

À ce titre votre société a facturé la somme de 26,6 K€ au titre de l'exercice 2007.

1.4 Avec M. François Neukirch, directeur général (nommé au cours du conseil d'administration du 13 juillet 2007)

a. Nature et objet

Le conseil d'administration de votre société, lors de sa séance du 19 février 2008, a mis en conformité avec la loi du 21 août 2007 la convention portant sur une indemnité de rupture versée à M. François Neukirch, directeur général, en cas de révocation (sauf pour faute lourde ou grave), en la soumettant à des critères de performance. Le principe de cette indemnité de rupture a été décidé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 13 juillet 2007.

Modalités

L'indemnité de rupture autorisée correspond à neuf mois de salaire forfaitaire brut, soit actuellement 262,5 K€, sous condition du respect des critères de performance retenant deux indicateurs qui seront cumulatifs, le résultat courant opérationnel et le ratio maximal de dette nette/EBITDA.

b. Nature et objet

Le conseil d'administration de votre société, lors de sa séance du 19 février 2008, a autorisé le versement à M. François Neukirch, directeur général, en cas de départ (sauf renonciation de la part de votre société, durant une période de deux ans suivant la cessation de ses fonctions au sein du Groupe, et ce dans tous les pays où sont implantées votre société et ses filiales), d'une indemnité de non-concurrence et de non-sollicitation.

Modalités

L'indemnité autorisée de non-concurrence et de non-sollicitation correspond à douze mois de salaire forfaitaire brut, soit actuellement 350 K€.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Avec les sociétés GO Sport France, Courir France, Grand Large Sport, Club Sport Diffusion et GO Sport Polska

Nature et objet

Cautions et garanties antérieurement données pour le compte de filiales de votre société au profit de différents établissements bancaires :

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montants et nature des garanties	Conseil d'administration	Échéances
Calyon ⁽¹⁾	GO Sport France	5 M€ cautionnement	31 août 2004	13 décembre 2007
BNP Paribas ⁽¹⁾	GO Sport France	10 M€ cautionnement	31 août 2004	13 décembre 2007
Calyon*	GO Sport France	20 M€ cautionnement	11 septembre 2002	1 ^{er} juillet 2007
BNP Paribas ⁽¹⁾	GO Sport France	8 M€ cautionnement	22 février 2006	13 décembre 2007
Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes ⁽¹⁾	GO Sport France	7,5 M€ cautionnement	22 février 2006	13 décembre 2007
HSBC ⁽¹⁾	GO Sport France	6,5 M€ cautionnement	22 février 2006	13 décembre 2007
HSBC ⁽¹⁾	GO Sport France	5 M€ cautionnement	24 mars 2006	13 décembre 2007
Banque de l'Économie ⁽¹⁾	GO Sport France	5 M€ cautionnement	24 mars 2006	13 décembre 2007
BNP Paribas ⁽¹⁾	Courir France	5 M€ cautionnement	22 février 2006	13 décembre 2007
BCME ⁽¹⁾	Courir France	15 M€ cautionnement	22 février 2006	13 décembre 2007
Banque de l'Économie ⁽¹⁾	Courir France	5 M€ cautionnement	24 mars 2006	13 décembre 2007
HSBC ⁽¹⁾	Courir France	5 M€ cautionnement	24 mars 2006	13 décembre 2007
Immobanque	Grand Large Sport	1,9 M€ cautionnement	1 ^{er} septembre 1998	mars 2010
CBC Banque	Club Sport Diffusion	2,5 M€ cautionnement	22 mai 2003	31 décembre 2009
Crédit Lyonnais Polska	GO Sport Polska	MPLN 20 cautionnement	10 décembre 2003	31 décembre 2008

* Cautions et/ou garanties ayant pris fin au cours de l'exercice.

(1) Cautions et/ou garanties ayant pris fin lors de la conclusion de l'emprunt bancaire syndiqué mis en place le 13 décembre 2007.

Modalités

Ces cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4% l'an sur la base des montants utilisés. Votre société a facturé la somme globale de 280 152 € au cours de l'exercice 2007.

2.2 Avec la société GO Sport International

Nature et objet

Prise en location-gérance par la société GO Sport International :

- de la partie du fonds de commerce de votre société correspondant à l'activité d'approvisionnement, de marketing, de publicité, de communication et de développement du réseau de magasins « Courir » et « Moviesport » exploités par la société Courir France;
- du fonds de commerce de votre société relatif à la centralisation des achats et aux relations avec les fournisseurs ainsi qu'à sa clientèle et ses savoir-faire en matière de services (informatique, approvisionnement, publicité, marketing, formation, recherche et développement commercial, gestion des ressources humaines, etc.).

Modalités

Votre société a perçu une somme de 1 392 221 € euros au cours de l'exercice 2007 au titre de cette convention.

2.3 Avec les filiales détenues à plus de 90 %

Nature et objet

Le conseil d'administration du 5 décembre 2007 a renouvelé, en vertu des dispositions de l'article R. 225-28 du Code de commerce, tout pouvoir au directeur général de donner la garantie de votre société pour ses filiales, au profit des établissements bancaires et de l'administration du Trésor en supplément des cautions particulières déjà consenties.

Modalités

Cette autorisation est donnée pour une année dans la limite de 5 M€ en une ou plusieurs fois et concerne toutes les filiales du groupe détenues à plus de 90 %.

Dans le cadre de l'autorisation générale conférée par le conseil d'administration lors de sa séance du 5 octobre 2006, votre société s'est portée caution de la société GO Sport Polska, au titre de l'année 2007, au profit de Calyon Bank Polska pour un montant total de 2,5 M€.

Votre société a perçu une somme de 10 082 € au cours de l'exercice 2007 au titre de cette convention.

3. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ET NON AUTORISÉS PRÉALABLEMENT

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société GO Sport Magyarorszag Kft.

Personnes concernées

M. Jean-Louis Raynard, directeur général du 1^{er} janvier au 31 juillet 2007.

Nature et objet

En date du 30 juin 2007, une convention d'abandon de créances est intervenue entre votre société et la société GO Sport Magyarorszag Kft.

Modalités

Au titre de cette convention, votre société a décidé d'abandonner une créance de 290 565 €.

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, la convention et engagement ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes
Paris-La Défense, le 26 février 2008

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Catherine Chassaing
Associée

ERNST & YOUNG Audit

Nicolas Sabran
Associé

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

[Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales]

(en euros)	31-12-2003	31-12-2004	31-12-2005	31-12-2006	31-12-2007
Situation financière en fin d'exercice ⁽¹⁾					
Capital social	15 348 780	15 348 780	14 850 104	15 169 152	15 110 092
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 837 195	3 837 195	3 712 526	3 792 288	3 777 523
Nombre maximal d'actions futures à créer par l'exercice de droit de souscription	292 518	215 032	240 667	201 605	231 933
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	20 823 163	21 783 416	26 586 904	28 225 800	26 859 464
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	22 855 694	17 539 647	19 907 894	18 652 919	17 188 441
Impôt sur les bénéfices	6 857 275	- 1 108 500	- 1 309 438	- 1 447 836	- 1 563 862
Participation des salariés	224 647	189 843	220 073	235 531	130 485
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14 872 860	16 021 398	19 375 761	17 535 691	16 798 095
Résultat distribué	4 604 634				
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	4,11	4,81	5,66	5,24	4,93
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,88	4,18	5,22	4,62	4,45
Dividende attribué à chaque action	1,20				
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	22	22	22	23	16
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 672 523	1 431 675	1 605 654	2 429 764	2 118 011
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	675 624	621 237	686 303	982 809	930 309

(1) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net comptable de 16 798 094,96 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2007 et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 12 879 886 €.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de la société

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10 % du capital social, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 16 798 094,96 € au compte « Report à nouveau ».

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont énoncées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Approbation de l'engagement pris au bénéfice du directeur général dans le cadre de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes approuve l'engagement pris au bénéfice du directeur général portant sur la détermination des critères de performance conditionnant le versement de l'indemnité susceptible d'être due à raison de la révocation du directeur général.

SIXIÈME RÉOLUTION

Ratification de la nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite par le conseil d'administration du 13 juillet 2007 de Madame Catherine Soubie, en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Ratification de la nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite par le conseil d'administration du 30 octobre 2007 de Monsieur Pierre Letzelter, en qualité d'administrateur.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

HUITIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, la société Matignon Sablons dont le siège social est à Paris (75008), 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Ce mandat sera d'une durée de quatre (4) années et expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur André Crestey. Ce mandat d'une durée de quatre (4) années expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Omnium de Commerce et de Participations. Ce mandat d'une durée de quatre (4) années expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

ONZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Rallye. Ce mandat d'une durée de quatre (4) années expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à une charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 100 €.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la société à plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 379 228 actions représentant un montant maximal de 37 922 800 €.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

L'assemblée générale décide que la société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiés par la société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2008 et au plus tard le 20 novembre 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 221-3 et des articles 241-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société diffusera le descriptif du programme de rachat.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration informera l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2008

Mesdames, Messieurs

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation les propositions suivantes :

- l'autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre ;
- la délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- l'autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions.
- l'autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société Groupe GO Sport et des sociétés liées.

I – AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE

Nous vous proposons, en vertu de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de réitérer la délégation de pouvoir au conseil d'administration, consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2006, afin de procéder à la réduction du capital social de la société par annulation des actions qu'elle viendra à acquérir dans le cadre d'achat de ses propres actions approuvé par l'assemblée générale ordinaire. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre total des actions détenues en propre et pouvant être annulées ne pourra excéder 10 % du capital social et ce, dans un délai maximal de vingt-quatre mois suivant leur date d'acquisition.

Il convient que vous confériez au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de cette ou ces opérations de réduction de capital.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

II – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES, PRIMES OU AUTRES SOMMES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE

Nous vous précisons que cette autorisation que vous aviez précédemment conférée au conseil d'administration arrive à échéance et nous vous proposons de la renouveler.

Le conseil d'administration sera autorisé à augmenter le capital social par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission ou l'attribution d'actions gratuites et/ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités en une ou plusieurs opérations successives dans la limite d'un montant maximal de 100 M€.

Cette autorisation sera donnée, à compter de la présente assemblée, pour une période de vingt-six mois.

III – AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 23 mai 2006 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions, pour une durée de trente-huit (38) mois.

Afin de permettre à votre société de poursuivre sa politique d'association et de prise en compte du mérite des salariés, cadres et dirigeants du groupe, il paraît souhaitable de renouveler cette autorisation.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres de son personnel, du personnel de sociétés dont elle détient au moins 10 % du capital et de sociétés dont elle est directement ou indirectement la filiale ainsi que certains de leurs dirigeants et mandataires pour une durée de trente-huit mois (38) à compter de la présente assemblée.

Le nombre total d'options consenties et non encore levées ne pourra être supérieur à 8 % (huit pour cent) du nombre des actions de la société au moment où elles sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de celles déjà attribuées en vertu d'une autorisation antérieure.

Les options devront être levées dans un délai maximal de 7 (sept) ans à compter du jour où elles seront consenties.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le conseil d'administration, sans que le prix d'émission ne puisse être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties ni, en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la société.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces autorisations.

IV – AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 mai 2005 a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites pour une durée de trente-huit (38) mois. Nous vous demandons de renouveler l'autorisation à votre conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membre du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêts économiques liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions gratuites de la société, existantes ou à émettre, ou la combinaison des deux, et ce pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée.

Le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 3% du capital.

La durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires devra être de deux ans.

La durée minimale de conservation des actions, à compter de leur attribution définitive devra également être de deux ans.

Le conseil d'administration aura tout pouvoir notamment pour déterminer l'identité des bénéficiaires ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

V – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GO SPORT

Nous vous précisons que la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le conseil d'administration

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, décide en vertu des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration, afin de procéder, à tout moment, à la réduction du capital social par annulation, dans la limite de 10% du capital social, des actions que la société viendrait à acquérir en vertu d'une autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire et, ce, par périodes de vingt-quatre mois.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser cette ou ces opérations de réduction du capital social dans les limites ci-dessus fixées.

Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans à compter de la présente assemblée.

D'une manière générale, le conseil d'administration prendra toutes les mesures nécessaires pour mener à bonne fin ces opérations et procédera à l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires ainsi qu'à la modification des statuts.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, délègue au conseil d'administration ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités. Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 100 M€.

L'assemblée générale confère au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, notamment à l'effet :

- d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et, notamment, fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à compter de laquelle l'élévation de la valeur nominale prendra effet ;
- de prendre toutes les mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital au jour de l'augmentation de capital ;
- d'arrêter les conditions d'utilisation des droits formant rompus et, notamment, décider que ces droits ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués ;
- de constater l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions, modifier les statuts en conséquence et procéder à toutes formalités de publicité requises ;
- et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les assemblées générales précédentes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce à consentir au bénéfice des membres du personnel de la société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi que de leurs mandataires sociaux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital.

Le nombre total des actions auxquelles les options de souscription consenties et non encore levées donneront droit ne pourra être supérieur à 8 % (huit pour cent) des actions composant le capital de la société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des assemblées générales extraordinaires du 27 décembre 2000, 22 mai 2003 et 23 mai 2006.

Pour l'appréciation de la limite de 8 % (huit pour cent) qui précède, il sera cependant tenu compte des attributions d'options d'achat d'actions, émises dans le cadre de la résolution qui suit.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à 38 (trente-huit) mois à compter de ce jour.

L'assemblée générale donne tout pouvoir au conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à 7 (sept) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option.

Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital social supérieure à 10 %.

Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties.

Les actionnaires renoncent expressément, au profit des bénéficiaires des options, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la société réalise l'une des opérations prévues par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être souscrites par l'exercice des options.

La présente autorisation met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2006.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et pour constater les augmentations successives du capital social et effectuer les modifications statutaires corrélatives.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Autorisation au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce à consentir au bénéfice des membres du personnel de la société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi que de leurs mandataires sociaux, des options donnant droit à l'achat d'actions provenant d'un achat préalable par la société.

Le nombre total des actions auxquelles les options d'achat consenties et non encore levées donneront droit, ne pourra être supérieur à 8 % (huit pour cent) des actions composant le capital social de la société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des assemblées générales extraordinaires du 27 décembre 2000, 22 mai 2003 et 23 mai 2006.

Pour l'appréciation de la limite de 8 % (huit pour cent) qui précède, il sera cependant tenu compte des options de souscription d'actions émises dans le cadre de la précédente résolution.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à 38 (trente-huit) mois à compter de ce jour. L'assemblée générale donne tout pouvoir au conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à 7 (sept) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option.

Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital supérieure à 10 %.

Le prix d'achat sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur ni à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties ni à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société.

Si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la société réalise l'une des opérations prévues par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être achetées par l'exercice des options.

La présente autorisation met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2006. L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la société Groupe GO Sport et des sociétés liées

L'assemblée générale, après pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre ;
- décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 3% du capital.
- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :
- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce, et/ou
- à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées, prend acte et décide, en tant que de besoin, que l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le conseil d'administration emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'assemblée générale :

- fixe à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce ; toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès ;
- fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

- de déterminer l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10% du capital social, et que l'attribution d'actions gratuites ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10% du capital social,
- de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns,
- de fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective,
- de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans les limites fixées ci-dessus par l'assemblée,
- d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité, et la durée de celle-ci,
- de lever l'indisponibilité des actions durant la période de conservation en cas de licenciement, de mise à la retraite, d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues par les dispositions de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, ou de décès,
- de doter une réserve indisponible, affectée aux droits des attributaires, d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvements des sommes nécessaires sur toutes réserves dont la société a la libre disposition,
- de procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires,

- en cas d'augmentation de capital, de modifier les statuts en conséquence, et de procéder à toutes formalités nécessaires,
- en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa, du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par le 3° dudit article.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-197-4 et L. 225-197-5 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

L'assemblée générale fixe à trente-huit (38) mois le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation.

SIXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE GROUPE GO SPORT – GESTION DES RISQUES

I – PRÉSENTATION DE GROUPE GO SPORT

Groupe GO Sport est né fin 2000 de la fusion des sociétés Courir et GO Sport, toutes deux filiales du Groupe Rallye. Les deux enseignes créées au début des années 1980, auxquelles est venue s'ajouter l'enseigne Moviesport en 1999, forment un groupe cohérent de 368 magasins à fin décembre 2007 et génèrent un chiffre d'affaires de 773,1 M€ HT.

Historique du Groupe

GO Sport

- 1976 :** Création par Genty-Cathiard de la Société Alpine de Sport avec l'ouverture de magasins à l'enseigne Team 5.
- 1983 :** Genty-Cathiard prend le contrôle de GO Sport (11 points de vente) et de Segmas (6 magasins à l'enseigne Team 5)
- 1984 :** Fusion de GO Sport, Société Alpine de Sport et Segmas, GO Sport devenant le nom de l'enseigne et de la société commune.
- 1986 :** Introduction en Bourse de GO Sport.
- 1987 :** Absorption de Sport Sud, Sparty et Fnac Sport, portant le nombre de magasins à 54.
- 1989 :** GO Sport prend le contrôle de SPAO, qui exploite des magasins de sport en périphérie des grandes villes, puis l'absorbe en 1994.
- 1999 :** Ouverture des 3 premiers magasins à l'enseigne en Pologne. À fin 1999, GO Sport compte 94 magasins en France, 10 en Belgique et 3 en Pologne.

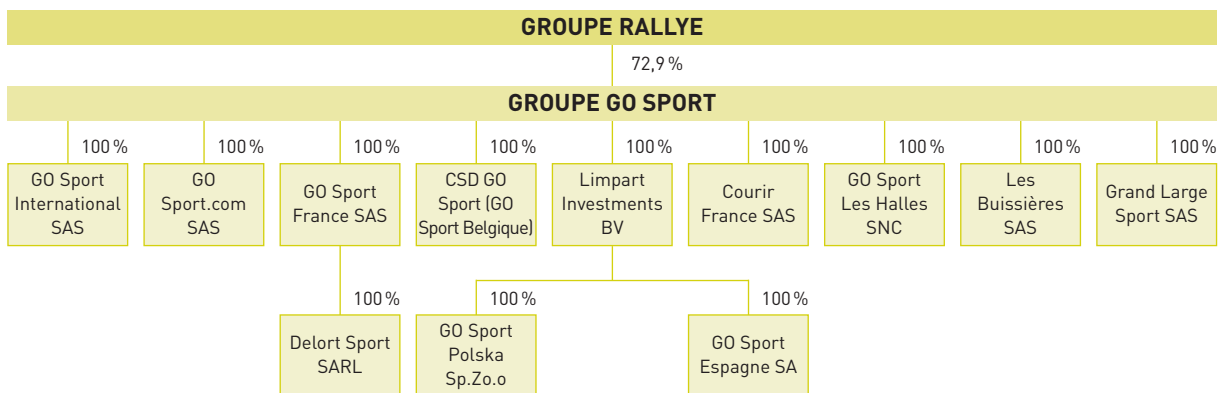
Courir

- 1980 :** Ouverture du premier magasin Courir dans le centre commercial les Ulis 2.
- 1988 :** Rachat par Genty-Cathiard et développement du premier réseau français de magasins spécialisés dans la distribution de chaussures de sport sous l'enseigne Courir.
- 1995 :** Rachat des 8 magasins à enseigne Run Up et accélération du développement de la chaîne.
- 1999 :** Introduction en Bourse de Courir et lancement du nouveau concept Moviesport. À fin 1999, la société compte 133 magasins Courir et 3 Moviesport.

Groupe GO Sport

- 2000 :** Absorption de la société GO Sport par la société Courir qui prend alors le nom de Groupe GO Sport et devient ainsi le deuxième Groupe de distribution spécialisé sur le marché du sport en France. L'année est également marquée par la restructuration juridique du Groupe et l'ouverture de 38 nouveaux points de vente (10 GO Sport, 25 Courir et 3 Moviesport).
- 2001 et 2002 :** Évolution du positionnement commercial de l'enseigne GO Sport et mise en œuvre opérationnelle de la fusion marquent les deux exercices. Dans le même temps, le Groupe ouvre 45 nouveaux magasins (15 GO Sport, 26 Courir et 4 Moviesport).
- 2003 :** Accélération du développement à l'international avec l'ouverture de 12 magasins en Pologne, dont 11 repris à l'italien Giacomelli, qui permet à Groupe GO Sport de devenir leader de la distribution d'articles de sport dans ce pays. Le Groupe signe également ses deux premiers contrats de franchise au Moyen-Orient et dans les Départements d'outre-mer. Au 31 décembre 2003, le Groupe compte 346 magasins (143 GO Sport, 193 Courir et 10 Moviesport).
- 2004 :** Poursuite du développement à l'international avec l'ouverture de 2 nouveaux magasins en Pologne. Le Groupe a également ouvert ses 4 premiers magasins franchisés à enseigne Courir en Arabie saoudite. Au 31 décembre 2004, le Groupe compte 360 magasins (148 GO Sport, 201 Courir et 11 Moviesport).
- 2005 :** Élaboration d'un nouveau concept GO Sport déployé dans les 7 ouvertures et dans les 6 remodeling complets de la région parisienne. Création d'un nouveau concept Courir et sa mise en place dans 11 magasins. Développement des franchises avec 7 nouveaux magasins ouverts dont 5 en Arabie saoudite, 1 en Guadeloupe et 1 à Dubaï. Au 31 décembre 2005, le Groupe compte 368 magasins (156 GO Sport, 203 Courir et 9 Moviesport).
- 2006 :** Déploiement de la nouvelle signalétique (le « kit GO ») dans la totalité des magasins GO Sport en France. Remodeling complet de 7 magasins à l'enseigne GO Sport, dont 1 en Pologne, et de 22 magasins à l'enseigne Courir. Le développement des franchises se poursuit avec l'ouverture de 10 nouveaux magasins, dont 8 en Arabie saoudite (Courir) et 2 aux Émirats arabes unis (GO Sport). Au 31 décembre 2006, le Groupe compte 374 magasins (160 GO Sport, 209 Courir et 5 Moviesport).
- 2007 :** Poursuite de la modernisation et de la rationalisation du parc de magasins : remodeling complet de 22 magasins à l'enseigne Courir et de 4 magasins à l'enseigne GO Sport, fermeture de 20 magasins à contribution négative en France. Développement de la franchise avec l'ouverture de 7 nouveaux magasins (2 Courir en Arabie saoudite, et 5 GO Sport au Koweït, à la Guadeloupe, à la Réunion, et en Arabie saoudite). Au 31 décembre 2007, le Groupe compte 368 magasins (168 GO Sport, 197 Courir et 3 Moviesport).

Structure du Groupe au 31 décembre 2007



- **Groupe GO Sport** : holding, propriétaire des actifs stratégiques : marques et savoir-faire, notamment en matière de centrale d’achat, d’informatique, de logistique.
- **GO Sport International** : société de service au profit des unités commerciales assurant, à travers un contrat de location-gérance, les fonctions de centrale d’achat, d’informatique, de logistique, de développement, de marketing et de formation.
- **GO Sport Les Halles** : société propriétaire du fonds de commerce Paris Les Halles donné en location-gérance à la société GO Sport France SAS.
- **Les Buisnières** : société propriétaire du siège social de Sassenage.
- **Grand Large Sport** : société destinée à abriter des actifs immobiliers du Groupe.
- **Limpart Investments** : société destinée à détenir les participations des filiales à l’étranger.
- **GO Sport France** : société qui assure l’exploitation de 126 magasins à enseigne GO Sport en France.
- **GO Sport Belgique** : société qui assure l’exploitation de 10 magasins en Belgique, dont 10 à enseigne GO Sport et 1 à enseigne Courir.
- **GO Sport Polska** : société qui assure l’exploitation de 21 magasins à l’enseigne GO Sport en Pologne.
- **GO Sport Espagne** : société sans activité.
- **Courir France** : société qui assure l’exploitation de 179 magasins à l’enseigne Courir et 3 magasins à l’enseigne Moviesport, en France.
- **Delort Sport** : sans activité.
- **GO Sport.com** : cette société, dont l’activité de vente en ligne a cessé depuis décembre 2001, est détenue à 100% par Groupe GO Sport.

II – POLITIQUE D’INVESTISSEMENTS

Groupe GO Sport s’est engagé depuis plusieurs années dans un programme d’assainissement de son parc de magasins qui l’a conduit à se séparer de magasins ne répondant plus aux critères de la société en termes de taille, de rentabilité ou de localisation géographique.

Le parc de magasins du Groupe a évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

	GO Sport	Courir	Moviesport	Total
Ouvertures en 2006	6	12		
Fermetures en 2006	2	6	4	
Au 31 décembre 2006	160	209	5	374
Ouvertures en 2007	11	3		
Fermetures en 2007	3	15	2	
Au 31 décembre 2007	168	197	3	368

La superficie moyenne des magasins à l’enseigne GO Sport est de 1 500 m² en 2007.
 La surface moyenne des magasins à l’enseigne Courir est de plus de 100 m² en 2007.

Les investissements/désinvestissements financés essentiellement par autofinancement ont évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

Investissements nets Groupe GO Sport consolidés

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Incorporels et corporels	- 11,1	26,1	15,9
Financiers	0,3	2,1	0,5
Situation en fin d'exercice	- 10,9	28,2	16,4

III – RISQUES DE L'ÉMETTEUR

III.1 Dépendance de la société à l'égard de certains clients

Compte tenu du mode de distribution, la société ne dépend d'aucun de ses clients.

III.2 Dépendance de la société à l'égard de certains fournisseurs

La société développe un partenariat avec ses fournisseurs, qui s'appuient sur le positionnement et le concept des réseaux GO Sport et Courir pour promouvoir leurs marques.

Les quatre principaux fournisseurs du Groupe (Nike, Adidas, Puma, Asics) représentent globalement 43% des achats réceptionnés.

III.3 Risque de marché

III.3.1 Risque de change, risque de crédit, risque de liquidité

Cette partie est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés au niveau de la note 14 : « Gestion des risques ».

III.4 Saisonnalité du chiffre d'affaires et des résultats

Les rendez-vous traditionnels de consommation (rentrée des classes et Noël) permettent de réaliser une part significative du chiffre d'affaires annuel.

III.5 Risques liés à la structure opérationnelle du Groupe

L'organisation du Groupe est basée sur la responsabilisation et l'autonomie des filiales opérationnelles. Néanmoins, certaines cautions et garanties sont données par Groupe GO Sport à ses filiales.

La société Groupe GO Sport SA assure le contrôle des filiales opérationnelles par l'intermédiaire des directions comptables et consolidation, contrôle de gestion et trésorerie.

Ces contrôles s'expriment à l'occasion de reportings mensuels ou de missions ponctuelles et sont décrits dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne présenté page 51 du présent document.

III.6 Risques de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.

Décathlon, Intersport, Sport 2000 et Foot Locker constituent les principaux concurrents de Groupe GO Sport. Dans ce contexte concurrentiel, Groupe GO Sport veille à adapter les concepts des magasins GO Sport et Courir.

Les résultats commerciaux des magasins ayant fait l'objet d'un remodeling montrent une évolution positive et supérieure à l'évolution du marché, confirmant le déploiement des nouveaux concepts comme repositionnement efficace des enseignes par rapport aux attentes du marché.

III.7 Risques juridiques

À la connaissance de la société, il n'existe aucun fait exceptionnel ni procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage risquant d'affecter ou ayant récemment affecté significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou la rentabilité de la société et du Groupe.

III.8 Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas directement concerné par les risques industriels et environnementaux autres que ceux décrits dans le rapport de gestion.

III.9 Assurance – Couverture des risques éventuels généraux et particuliers

Groupe GO Sport a souscrit à toutes les assurances obligatoires et nécessaires à la couverture de l'ensemble des risques encourus.

Groupe GO Sport bénéficie notamment des polices d'assurances suivantes :

III.9.1 Police « Multirisque industrielle »

La police multirisque industrielle (assurance dommages et pertes d'exploitation) garantit l'ensemble des risques liés aux meubles ou immeubles, aux aménagements immobiliers ou mobiliers, mobiliers personnels, matériels et marchandises et à la perte d'exploitation.

Les capitaux assurés (hors « perte d'exploitation ») atteignent le montant total de 310,6 M€ et ceux de la « perte d'exploitation » s'établissent à 301,4 M€ pour le Groupe.

Le montant des franchises réglées en 2007 s'élève à 66 936 € pour le Groupe.

La prime payée au titre de l'exercice 2007 s'est élevée à 540 255 €.

III.9.2 Police « Responsabilité civile »

Cette police garantit le Groupe de l'ensemble des conséquences des dommages corporels et matériels causés aux tiers pendant l'exploitation ou après la livraison des produits et l'achèvement des prestations. Aucune franchise n'a été réglée au cours de l'exercice 2007.

La prime payée au titre de l'exercice 2007 s'est élevée à 40 000 € TTC.

III.9.3 Police « Tous risques informatiques »

Cette police garantit toutes les disparitions, détériorations ou destructions causées aux biens assurés.

Le montant des capitaux assurés s'élève à 1,563 M€ pour l'ensemble du Groupe.

Aucune franchise n'a été réglée au cours de l'exercice 2007.

III.10 Opération de titrisation et entités « ad hoc »

Le Groupe n'est pas engagé dans ce type d'opérations.

III.11 Autres risques particuliers

Néant.

IV – CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des deux derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

V – ÉVOLUTION RÉCENTE

Néant.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT GROUPE GO SPORT

DÉNOMINATION SOCIALE ET SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : Groupe GO Sport
Siège social : 17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration, de droit français, régie par le livre II du Code de commerce.

DATE DE LA CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Date de constitution : 18 décembre 1936.
Date d'expiration : 31 décembre 2056.
Durée : 50 ans à compter du 23 mai 2006, date de sa deuxième prorogation.

OBJET SOCIAL – ARTICLE 3 DES STATUTS

La société a pour objet en tous pays, soit pour son compte soit pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers :

- l'achat et la vente d'articles de sport et de loisirs, de vêtements et de tous articles pour l'habillement de la personne, de tous équipements, matériels et accessoires sportifs ou de loisirs de toute nature ;
- la prestation de tous services en relation directe ou indirecte avec son activité ;
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France ou à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut prendre toutes participations financières et tous intérêts dans toutes sociétés et affaires françaises ou étrangères quel qu'en soit l'objet.

Elle peut agir en tout pays directement ou indirectement pour son compte ou celui de tiers, soit seule soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés, et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 958 808 776.

CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société.

Les conventions faisant l'objet de la procédure prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

EXERCICE SOCIAL – ARTICLE 32 DES STATUTS

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES – ARTICLE 33 DES STATUTS

33.1 Le compte de résultat fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est pas atteinte ;
- toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire ou diminué du report déficitaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être en totalité ou en partie, réparti entre les actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserve ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

33.2 Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées sur sa décision pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

33.3 L'assemblée générale extraordinaire peut, dans les conditions légales, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au premier dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Modes de convocation – article 27 des statuts

27.1 Sauf exceptions prévues par la loi, l'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Trente-cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, il est inséré au *Bulletin des annonces légales et obligatoires* (BALO) un avis contenant les mentions prévues par la loi.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social. En outre, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis au moins un mois à la date de cet avis sont convoqués par lettre ordinaire.

Composition de l'assemblée générale – article 25 des statuts

25.2 Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en vertu d'un pouvoir.

Les mineurs et les incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité ou par une personne spécialement habilitée à cet effet ou, à défaut, par son représentant permanent au sein du conseil d'administration, qui est réputé de plein droit avoir mandat à cet effet.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-107-1 et L. 228-1 du Code de commerce, le propriétaire d'actions de la société n'ayant pas son domicile en France peut se faire représenter par l'intermédiaire régulièrement inscrit comme détenteur de ses actions.

25.3 Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité, de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes nominatifs tenus par la société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- et, le cas échéant, de fournir à la société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments de son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

25-4 En application de l'article L. 225-107 du Code de commerce, le conseil d'administration a la faculté de permettre, lors de chaque assemblée, aux actionnaires de participer par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication transmettant au moins la voix et garantissant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Conditions d'exercice du droit de vote – article 28 des statuts

28.3 Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

28.4 Les votes sont exprimés soit par main levée soit par appel nominal ou par bulletin de vote avec lecture optique ou par vote électronique.

Toutefois, sous réserve qu'aucun actionnaire ne participe à l'assemblée par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication dans les conditions prévues à l'article 25.4 ci-dessus, il doit être procédé à un scrutin secret sur la demande des membres de l'assemblée représentant un dixième au moins du capital présent ou représenté à ladite assemblée.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance, dans les conditions légales. Ils peuvent également voter par des moyens électroniques de communication sur un site créé par la société exclusivement consacré à cette fin. Dans ce cas, ils ne pourront accéder à ce site qu'après s'être identifiés au moyen d'un Code préalablement à l'assemblée.

Droit de vote double – article 28 des statuts

(Institué par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1999)

28.3 Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute cession ou transmission d'actions entraîne la perte du droit de vote double, sauf transmission à un ayant droit par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, laquelle n'interrompt pas le délai nécessaire à l'acquisition du droit de vote double.

Franchissement de seuils – article 10 des statuts

10.2 Outre le respect de l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote y attachés, toute personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, seule ou de concert, au sens des articles L. 233-9 et L. 233-10 du Code de commerce, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 1 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction jusqu'à 50 %, doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient. De la même manière, cette personne doit informer la société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

Ces obligations d'information cessent de s'appliquer en cas de détention, directement ou indirectement, seul ou de concert, de plus de 50 % des droits de vote.

En cas de non-respect de ces obligations d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent pas être exercés à toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

En vertu des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, le défaut de déclaration par l'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers, conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, est sanctionné par la privation des droits de vote et du paiement du dividende attachés aux titres de la société pour lesquels il est inscrit en compte, dans les conditions prévues par l'article L. 228-3-3 du Code de commerce.

Titres au porteur identifiables – article 10 des statuts

10.3 En vue d'identifier les détenteurs de titres au porteur et conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, les noms ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société a également la faculté, dans les conditions fixées par les articles L. 228-2-II et L. 228-3 et suivants du Code de commerce, de demander aux détenteurs de titres de la société s'ils les détiennent pour leur propre compte ou pour le compte de tiers et, dans ce dernier cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers.

À défaut de révélation de l'identité des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

En outre, en vertu de l'article L. 228-3-1-II du Code de commerce, tout actionnaire personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote est tenu sur simple demande de la société de lui faire connaître l'identité des personnes physiques et/ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, plus d'un tiers de son capital ou de ses droits de vote.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LA SOCIÉTÉ

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et les droits respectifs des diverses catégories d'actions dans la mesure où elles sont plus restrictives que les prescriptions légales.

Il n'existe pas d'autres conditions que les prescriptions légales.

Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qu'il représente, avec mention de leurs caractéristiques principales :

Montant du capital au 31 décembre 2007	15 110 092 €
Montant du capital au 29 février 2008	15 110 092 €
Nombre d'actions au 31 décembre 2007	3 777 523
Nombre d'actions au 29 février 2008	3 777 523
Nominal de l'action	4 €

Toutes les actions sont libérées et de même catégorie.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

L'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2007 a renouvelé les délégations et autorisations conférées au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou ces valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créance.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2008 est appelée à renouveler la délégation de compétence au conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes, dont la capitalisation serait admise :

Type d'émission	AGE	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal ⁽⁴⁾
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de primes, de bénéfices	20-05-2008 ⁽⁵⁾	26 mois	20-07-2010	100 M€
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription ⁽³⁾	22-05-2007	26 mois	22-07-2009	50 M€ ⁽¹⁾ 300 M€ ⁽²⁾
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription ⁽³⁾	22-05-2007	26 mois	22-07-2009	50 M€ ⁽¹⁾ 300 M€ ⁽²⁾
Autorisation d'émission d'actions ou valeurs mobilières en cas d'offre publique initiée par la société	22-05-2007	26 mois	22-07-2009	50 M€ ⁽¹⁾ 300 M€ ⁽²⁾
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	22-05-2007	26 mois	22-07-2009	50 M€ ⁽¹⁾ 300 M€ ⁽²⁾
Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées	20-05-2008 ⁽⁵⁾	38 mois	20-07-2011	3% du nombre total des actions de la société au moment de l'émission ⁽³⁾
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un PEE de la société ou des sociétés qui lui sont liées	22-05-2007	26 mois	22-07-2009	5% du nombre total des actions de la société au moment de l'émission

(1) Au titre des émissions d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

(2) Au titre de l'emprunt.

(3) Le conseil d'administration peut augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% des émissions initiales et au même prix que ces dernières.

(4) Montants autorisés égaux aux montants résiduels en l'absence d'utilisation.

(5) Sous réserve de l'approbation de la résolution de l'AGE du 20 mai 2008.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2008 est appelée à renouveler l'autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée.

Le nombre total d'options consenties et non encore levées ne pourra être supérieur à 8% (huit pour cent) du nombre des actions de la société au moment où elles sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de celles déjà attribuées en vertu d'une autorisation antérieure.

Les options devront être levées dans un délai maximal de 7 (sept) ans à compter du jour où elles seront consenties. Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le conseil d'administration, sans que le prix d'émission ne puisse être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties.

CAPITAL POTENTIEL AU 29 FÉVRIER 2008

Le capital potentiel au 29 février 2008 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions	3 777 523
Exercice d'options de souscription d'actions	231 933
Nombre d'actions potentiel	4 009 456

L'effet dilutif en cas de levée de l'intégralité des options s'élève à 5,8% pour l'actionnaire détenant 1% du capital au 29 février 2008.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Date	Origine de l'opération	Nb d'actions créées ou annulées	Nominal (en euros)	Prime (en euros)	Nouveau capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions
1997	Levée d'options	1 304	39 758,70	341 692,21		
31-12-1997					1 252 429,65	41 077
1998	Levée d'options	1 699	51 802,18	484 235,09		
	Incorporation de primes	128 328	3 912			
	Division du nominal par 8	1 197 728	695,50			
31-12-1998					5 216 927,33	1 368 832
1999	Levées d'options	25 248	96 225,82	273 743,25		
	Annulation d'actions	(10 899)	(41 538,55)	(562 748,47)		
31-12-1999					5 271 614,60	1 383 181
2000	Levées d'options	66 944	255 138,68	876 554,41		
	Apport-fusion GO Sport	2 383 320	9 083 369,79	59 664 065,63		
31-12-2000					14 610 123,07	3 833 445
2001	Levées d'options	3 750	14 292,10	312 497,90		
	Conversion du capital en euros		724 364,83			
31-12-2001					15 348 780,00	3 837 195
2005	Levée d'options	100	400,00	4 127,00		
	Annulation d'actions	(124 769)	(499 076,00)	(122 097,14)		
31-12-2005					14 850 104,00	3 712 526
2006	Levée d'options	79 762	319 048,00	3 242 427,74		
31-12-2006					15 169 152,00	3 792 288
2007	Levée d'options	32 900	131 600,00	1 242 163,00		
	Annulation d'actions	(47 665)	(190 660,00)	(2 170 187,45)		
31-12-2007					15 110 092,00	3 777 523
29-02-2008					15 110 092,00	3 777 523

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2007

Nombre total d'actions : 3 777 523.

Répartition du capital et des droits de vote au 29 février 2008

Nombre total d'actions : 3 777 523.

Nombre d'actionnaires

Plus de 900, sur la base des recherches de titres au porteur identifiables réalisées en mai 2006.

Compte tenu des informations dont la société a connaissance, la répartition en capital et en droits de vote des actions, au 29 février 2008, se présente comme suit :

	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Groupe Rallye ⁽¹⁾	2 749 698	72,79	5 499 396	78,91
Actions autodétenues ⁽²⁾	22 176	0,59	-	-
Darty	458 860	12,15	917 720	13,17
Tocqueville Finance	229 105	6,06	229 105	3,29
Autres actionnaires ⁽³⁾	317 684	8,41	322 524	4,63
- dont au nominatif	28 250	0,75	33 090	0,47
- dont au porteur	289 434	7,66	289 434	4,15
TOTAL	3 777 523	100,00	6 968 745	100,00

(1) Dont société Rallye : 1 684 517 – Société Miramont Finance et Distribution : 965 181 – Société MFD Finance (ex. Finaviv) : 100 000.

(2) Affectées au contrat de liquidité mis en œuvre le 22 mai 2006.

(3) À la connaissance de la société, aucun « autre actionnaire » ne détient directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Franchissements de seuils notifiés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 29 février 2008

Au cours de l'année 2007, la société Tocqueville Finance a franchi successivement :

- le seuil de 3% des droits de vote de la société Groupe GO Sport :
 - à la hausse en date du 29 mars 2007 ;
- le seuil de 6% du capital de la société Groupe GO Sport :
 - à la hausse en date du 28 août 2007,
 - à la baisse en date du 18 septembre 2007,
 - à la hausse en date du 25 septembre 2007.

Nantissement du capital

100 actions Groupe GO Sport inscrites au nominatif pur étaient nanties au 31 décembre 2007.

Pacte d'actionnaires et actions de concert

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de pacte d'actionnaires ni de personnes ou groupe de personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la société.

Les mandataires sociaux, au même titre que l'ensemble des collaborateurs du Groupe, sont soumis à un Code de bonne conduite relatif aux opérations sur les titres de la société effectuées à titre personnel. Il leur est notamment interdit d'acquérir ou de céder des titres pendant la période de trente jours précédant la publication des résultats annuels et semestriels.

Opérations avec des apparentés

Ces opérations sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant à la page 100 du document de référence 2007.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'assemblée générale du 22 mai 2007 étant valable jusqu'au 22 novembre 2008, l'assemblée générale en date du 20 mai 2008 est appelée à reconduire ce programme d'achat d'actions.

Part du capital détenue par la société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la société

À la date du 29 février 2008, la Société détient 22 176 actions propres, intégralement au titre du contrat de liquidité AFEI, soit 0,59 % du capital.

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme d'achat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF ;
- les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société, soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2008.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la société se propose d'acquérir et prix maximal d'achat

Groupe GO Sport aura la faculté d'acquérir 10% de son capital, soit à la date du 29 février 2008, 377 752 actions de 4 € de valeur nominale chacune. Compte tenu des 22 176 actions propres déjà détenues au 29 février 2008, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 355 576, correspondant à un investissement maximal théorique de 35 557 600 € sur la base du prix maximal d'achat de 100 € prévu dans la douzième résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2008.

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est reconduit pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2008 et au plus tard le 20 novembre 2009.

Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme	3 797 079
Capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme (en titres / en pourcentage)	89 634/2,36 %
Informations cumulées depuis le début du programme jusqu'à la date du 29 février 2008	
Nombre de titres achetés	25 518
Nombre de titres vendus	8 011
Nombre de titres transférés	37 300
Nombre de titres annulés	0
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10% du capital ou des dirigeants	0
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	47 665
Nombre de titres détenus au 29 février 2008 (en titres / en pourcentage)	22 176/0,59 %
Valeur comptable du portefeuille au 29 février 2008	1,4 M€
Valeur de marché du portefeuille au 29 février 2008	1,1 M€

MODIFICATION DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

L'évolution du capital au cours des trois dernières années a été la suivante :

Actionnariat	Situation au 31-12-2007			Situation au 31-12-2006			Situation au 31-12-2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Groupe Rallye	2 751 986	72,85	78,90	2 751 986	72,57	79,67	2 751 986	74,13	80,44
Actions autodétenues	14 746	0,39	-	97 557	2,57	-	84 965	2,29	-
Darty	458 860	12,15	13,16	458 860	12,10	13,28	458 860	12,36	13,41
Tocqueville Finance	229 105	6,06	3,28	199 402	5,26	2,89	-	-	-
Autres actionnaires	322 826	8,55	4,66	284 483	7,50	4,16	416 715	11,22	6,15
TOTAL	3 777 523	100,00	100,00	3 792 288	100,00	100,00	3 712 526	100,00	100,00

Organigramme simplifié au 29 février 2008



(1) La société Euris (ex-Groupe Euris) est contrôlée par M. Jean-Charles Naouri.

(2) 91,07% des droits de vote.

(3) 71,59% des droits de vote.

(4) 78,98% des droits de vote.

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Le titre Groupe GO Sport (code ISIN FR00072456) est coté au marché Euronext Paris (compartiment B). L'évolution des cours est présentée ci-dessous pour la période de janvier 2007 à février 2008⁽¹⁾.

Années/mois	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume (nombre d'actions échangées)	Capitaux échangés (en euros)
2007				
Janvier	65,20	62,50	3 693	235 487,80
Février	65,90	61,90	9 116	578 505,90
Mars	66,09	63,30	14 510	942 441,04
Avril	72,95	64,60	10 567	716 126,43
Mai	74,90	68,70	17 803	1 266 369,55
Juin	70,50	66,00	16 013	1 104 943,95
Juillet	71,20	66,61	40 260	2 799 836,66
Août	77,00	70,00	18 066	1 347 412,04
Septembre	74,00	65,00	13 158	907 270,66
Octobre	68,20	63,70	5 964	387 217,34
Novembre	65,05	63,50	23 797	1 543 711,15
Décembre	65,00	60,50	15 025	938 715,96
2008				
Janvier	60,00	46,50	5 260	281 233,21
Février	52,00	46,62	7 459	369 512,60

[1] Source : Euronext Paris.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES – DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Groupe GO Sport a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

	Nombre d'actions	Résultat distribué (en euros)	Dividende net par action	Avoir fiscal (en euros) ⁽¹⁾
2002	3 837 195	4 604 634,00	1,20	0,60
2003	3 837 195	4 604 634,00	1,20	0,60
2004	3 837 195	-	-	-
2005	3 712 526	-	-	-
2006	3 792 288	-	-	-

[1] Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le dividende distribué aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est intégralement éligible à l'abattement de 50% prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

La politique de distribution des dividendes est fonction de la situation financière du Groupe et de ses besoins financiers prévisionnels.

Aucune garantie ne peut être fournie concernant le montant des dividendes qui seront distribués au titre d'un exercice donné.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont reversés, conformément aux articles L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État, au Trésor public.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC – INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

Les documents sociaux relatifs aux deux derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des assemblées générales, feuilles de présence à ces assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes, statuts, etc.) et, le cas échéant, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société, les informations financières historiques de la société pour les deux derniers exercices, notamment les comptes consolidés établis selon les normes françaises, peuvent être consultés au siège social de Groupe GO Sport.

Deux fois par an, les analystes et journalistes sont conviés aux présentations des résultats de la société sous l'égide de la Société française des analystes financiers – SFAF (résultats annuels et semestriels).

Les rapports annuels sont disponibles sur simple demande ainsi que sur le site Internet de la société (www.groupegosport.com) sur lequel il est possible de consulter les communiqués de presse et les éléments financiers du Groupe. Le présent document de référence est également consultable sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'information réglementée est disponible sur le site de la société sous la rubrique « Information réglementée » à l'adresse <http://www.groupegosport.com/pages/documentation.htm>, et fait l'objet d'une diffusion par voie électronique via le diffuseur professionnel Business Wire.

PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

Ces informations sont fournies dans le rapport de gestion en page 32 du présent document de référence.

Options de souscription et d'achat d'actions de la société au 29 février 2008

Date de l'assemblée	AGE du 27-12-2000	AGE du 22-05-2003	AGE du 22-05-2003	AGE du 22-05-2003	AGE du 23-05-2006	AGE du 23-05-2006
Date du Conseil d'administration	03-04-2003	25-05-2004	20-04-2005	24-03-2006	22-05-2007	05-12-2007
Nature du plan	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre de bénéficiaires à l'origine	53	60	77	73	76	5
Nombre total d'options initialement attribuées	76 900	60 200	81 635	94 100	78 400	58 833
– dont nombre total d'options attribuées aux mandataires sociaux	12 200	9 400	26 535	38 000	16 500	54 333
– dont nombre total d'options attribuées aux 10 premiers salariés	48 000	32 500	26 200	35 000	24 500	4 500
Point de départ du délai d'exercice des options	03-04-2006	22-05-2007	20-04-2008	23-03-2009	22-08-2010	04-03-2011
Date d'expiration des options	03-10-2008	25-11-2009	20-10-2010	23-09-2011	21-11-2012	04-06-2013
Prix d'exercice en euros	38,22	64,18	66,10	69,71	70,59	64,43
Nombre d'options exercées au 29 février 2008	23 400	–	–	–	–	–
– dont depuis le 1 ^{er} janvier 2007	16 400	–	–	–	–	–
Options annulées au 29 février 2008⁽¹⁾	51 000	40 400	47 935	43 900	15 300	–
– dont depuis le 1 ^{er} janvier 2007	1 000	2 600	15 835	35 800	15 300	–
Options restantes au 29 février 2008	2 500	19 800	33 700	50 200	63 100	58 833
Nombre résiduel d'actions pouvant être acquises ou souscrites au 29 février 2008	2 500	19 800	33 700	50 200	63 100	58 833

(1) À la suite de départ de bénéficiaires.

Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société du Groupe aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé

Société attributive	Date d'attribution	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Groupe GO Sport	22-05-2007	21-11-2012	24 500	24 500	70,59
Groupe GO Sport	05-12-2007	04-06-2013	24 500	24 500	64,43

Options de souscription d'actions détenues sur l'émetteur et sur toute société du Groupe levées durant l'exercice par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé

Société attributive	Date d'attribution	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Groupe GO Sport	29-03-2002	29-09-2007	8 017	8 017	45,27
Groupe GO Sport	03-04-2003	03-10-2008	16 400	16 400	38,22

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

François Neukirch
Directeur général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 26 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2005 incorporé par référence contient une observation correspondante au changement de méthode comptable résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements n° CRC-2002-10 et n° CRC-2004-06 relatifs aux actifs.

Le directeur général
Monsieur François Neukirch

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

KPMG Audit, département de KPMG SA – 1, cours Valmy – 92923 Paris-La Défense.

Représenté par Madame Catherine Chassaing.

Nommé par l'assemblée générale du 25 juin 1982 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1994, puis par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Cabinet Ernst & Young Audit – 92307 Paris-La Défense, Tour Ernst & Young.

Représenté par Nicolas Sabran.

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2005 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

SCP Jean-Claude ANDRÉ – 1, cours Valmy – 92923 Paris-La Défense.

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Monsieur Nicolas Job – 129, rue Servient, Tour Crédit Lyonnais – 60326 Lyon.

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2005 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Dénes Almasy de Zsadany – directeur financier Groupe GO Sport

17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage

Téléphone : +33 (0)4 76 28 23 29

Fax : +33 (0)4 76 28 24 88

Site Internet : www.groupegosport.com

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les rapports annuels sont disponibles sur simple demande ainsi que sur le site Internet du Groupe (www.groupegosport.com) sur lequel il est possible de consulter les communiqués de presse et les éléments financiers du Groupe. Le présent document de référence est également consultable sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Les documents sociaux relatifs aux deux derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des assemblées générales, feuilles de présence à ces assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes, statuts, etc.) et le cas échéant, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société, les informations financières historiques de la société et de ses filiales pour les deux derniers exercices, peuvent être consultés au siège social de Groupe GO Sport. L'information réglementée est accessible sur le site de la société à l'adresse : <http://www.groupegosport.com/pages/documentation.htm> et fait l'objet d'une diffusion par voie électronique via la société Business Wire.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales informations exigées par le Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 dans son annexe 1, pris en application de la directive Prospectus 2003-191/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation. Les informations non applicables à Groupe GO Sport sont indiquées en « N/A ».

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004	Pages
1. Personnes responsables	128
2. Contrôleurs légaux des comptes	128
3. Informations financières sélectionnées	8 à 9
4. Facteurs de risque	116 à 117
5. Informations concernant l'émetteur	
Histoire et évolution de la société	10 à 11, 115
Investissements	26, 115 à 116
6. Aperçu des activités	
Principales activités	15 à 23
Principaux marchés	1
Événements exceptionnels	N/A
Dépendances éventuelles	116
Position concurrentielle	II ^e de couverture
7. Organigramme	
Description du Groupe	12 à 13 et 115
Liste des filiales	62, 97, 115
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
Immobilisations corporelles importantes	70
Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la société	34
9. Examen de la situation financière et du résultat	
Bilan	26 à 27
Compte de résultat	26 à 27
10. Trésorerie et capitaux	
Informations sur les capitaux	8, 28 à 29, 58 et 74 à 75
Flux de trésorerie	60
Conditions d'emprunt et structure financière	76 à 78
Restriction à l'utilisation des capitaux pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	N/A
Sources de financement attendues	115 à 116
11. Recherche et développement, brevets et licences	N/A
12. Information sur les tendances	2 à 4 et 7
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration et de direction	5, 34 à 43
15. Rémunérations et avantages	
Montants des rémunérations versées et avantages en nature	43 à 45, 85 et 94
Sommes provisionnées aux fins de versements de pension, retraite ou autres avantages	85 et 94
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
Date d'expiration des mandats actuels	34 à 43
Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A
Informations sur le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations	49 à 51
Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	34 à 35
17. Salariés	
Nombre de salariés	30, 94 et 104
Participation et stock-options	32
Participation des salariés dans le capital	127 à 128
18. Principaux actionnaires	
Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	28 à 30, 123
Existence de droits de vote différents	119 à 120, 123
Détenion ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	123, 125
Accords connus de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	124
19. Opérations avec des apparentés	124

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
Informations financières historiques	104
Informations financières pro forma	N/A
États financiers	56 à 60, 87 à 89
Vérification des informations annuelles	130 à 131, 86, 98 à 99, 100 à 103
Date des dernières informations financières	31-12-2007
Informations financières intermédiaires et autres	N/A
Politique de distribution des dividendes	28, 104
Procédures judiciaires et d'arbitrage	116
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21. Informations complémentaires	
Capital social	28, 93, 106, 121 à 123
Capital souscrit et capital autorisé	121
Actions non représentatives du capital	N/A
Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	29 à 30, 74, 124 à 125
Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	29, 127
Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	N/A
Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	N/A
Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	74 à 75, 123 et 125
Acte constitutif et statuts	118 à 120
Objet social de l'émetteur	118
Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	34 à 43
Droit, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	119 et 120
Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	120
Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	119
Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	N/A
Déclarations de franchissements de seuils statutaires	28 à 29 et 124
Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital	N/A
22. Contrats importants	117
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	128
25. Informations sur les participations	28, 62, 97 et 115

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés établis en application des normes IRFS et les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2006, les rapports des commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 58 à 86, 87 à 105 et 26 à 47 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 mai 2007 sous le numéro D. 07-0411 ;
- les comptes consolidés établis en application des normes comptables françaises et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les rapports des commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 56 à 89, 91 à 102, 90, 103 et 22 à 45 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mai 2006 sous le numéro D. 06-0364.

Les chapitres des documents de référence n° D. 07-0411 et D. 06-0364 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.



Conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'AMF, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 avril 2008. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Conception et réalisation :



Photos : Photo & Co – Agence H
Proximity BBDO – Gutenberg on line
Yann Geoffray (YG Photographies)
Hello Formule de Politesse
Cabinet Christophe Pillet
Ailleurs exactement

Ce document a été imprimé
sur du papier Aleo Silk pour la partie
magazine, qui est un papier à 50 %
certifié FSC et à 25 % recyclé, et sur
du papier Era Pure 100 % recyclé
pour la partie financière

Société anonyme au capital de 15 110 092 € / RCS Grenoble 958 808 776

Siège social :

17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage

Tél. : 33 (0) 4 76 28 20 20 – Fax : 33 (0) 4 76 28 20 99

www.groupegosport.com

G R O U P E

GO sport